

Anatomie du pouvoir féminin : une dissection masculine du matriarcat (Postface)

Le texte sera republié, dans une version revue et augmentée, peu avant la publication de notre traduction française de The Anatomy of Female Power, dont il constituera la postface.

La femme veut dominer,
l'homme être dominé (surtout avant le mariage),
d'où la galanterie
de l'ancienne chevalerie.

Immanuel Kant, Anthropologie d'un point de vue pragmatique

... toutes les choses pour lesquelles il faut
de l'esprit sont devenues ridicules. Le mal
est plus général ; on ne peut plus souffrir
aucune des choses qui ont un objet déterminé,
les gens de guerre ne peuvent souffrir la
guerre, les gens de cabinet le cabinet, ainsi
des autres choses. On ne connaît que les objets
généraux, et dans la pratique, cela se réduit à
rien. C'est le commerce des femmes qui nous a
menés là : car c'est leur caractère de n'être
attachées à rien de fixe. Il n'y a plus qu'un
sexe, et nous sommes tous femmes par l'esprit,
et, si, une nuit, nous changions de visage, on
ne s'apercevroit pas que, du reste, il y eût
de changement.

« Pour nous, nous avons pris des manières toutes
contraires [à celles des anciens] : lâchement
dévoués aux volontés du sexe que nous devrions
protéger et non servir, nous avons appris à le
mépriser en lui obéissant, à l'outrager par nos
soins railleurs ; et chaque femme de Paris
rassemble dans son appartement un sérail d'hommes
plus femmes qu'elle... »

J.-J. Rousseau, Lettres à D'Alembert sur les spectacles (*)

Les deux premières parties traitaient du pouvoir de la femme en général et du pouvoir de la mère en particulier, fondé sur cinq piliers : le contrôle de la cuisine, le contrôle de l'éducation des enfants, le contrôle de l'utérus, à la fois en tant qu'organe reproducteur et en tant qu'organe sexuel, l'immaturité de l'homme, qu'elle soit psychologique, morale, intellectuelle ou sexuelle. La troisième partie explorait les fondements du pouvoir de la dulcinée (la plastique et l'Amour avec une majuscule), pour analyser ensuite les deux principaux stratagèmes dont elle se sert pour arriver à ses fins : la cour et la cérémonie de mariage, assimilées respectivement à une chasse à l'homme et au Triomphe d'un général romain. La quatrième partie traite de la femme mariée et montre que les femmes des pseudo-élites dirigent le monde grâce aux mêmes compétences que celles qui leur permettent et qui, du reste, permettent aussi aux femmes moyennes de gérer leur foyer. Si la femme est en mesure d'exercer l'autorité et le pouvoir véritables et effectifs, non seulement dans la sphère privée, mais aussi dans la vie publique, c'est aussi grâce aux dispositifs sociaux, aux valeurs culturelles et à certaines forces psychologiques ; nous aurons à étoffer et à élargir les considérations que l'auteur développe à leur sujet. Nous aurons ensuite à affronter le point qui, dans les considérations de l'auteur sur le mariage, est sans doute apparu, en raison de l'émancipation économique complète et totale de la femme depuis la publication de l'ouvrage en 1990, problématique, voire douteux, même au lecteur le mieux disposé à l'égard du patriarcat, le plus disposé à défendre intellectuellement et personnellement la société patriarcale. Ce point concerne l'objectif double du « manager d'époux ». Enfin, nous verrons que, contrairement à ce qu'affirme l'auteur, la matriarcat n'est pas la « la loi de la vie ».

Pour étayer notre propos, nous serons amené à donner des chiffres, qui, comme chacun sait, diffèrent plus ou moins selon les sources, qui, lorsqu'elles sont officielles, peuvent être plus que sujettes à caution ; nous le ferons plus par convention que par conviction, dans la mesure où ils donnent une tendance. Par exemple, pour avoir une idée de l'augmentation exponentielle du nombre d'immigrés non européens en France, la source la plus fiable n'est ni les données statistiques de l'INED, de l'ANAEM et du ministère de l'« Intérieur », c'est notre propre regard, porté sur la ville, le quartier, la rue où nous habitons.

Le pouvoir de la femme est rendu possible d'abord par les dispositifs sociaux visant à assurer avant tout la défense des intérêts de la femme. La clé de voûte de ce dispositif de défense est constitué par ce qui est historiquement la première institution d'aide sociale mise en place par l'État-providence : la sécurité sociale (1).

En principe, la femme et l'homme bénéficient tous les deux du système de protection sociale. En bénéficient-ils à la même hauteur ? Rien n'est moins certain. Sans entrer dans les détails, il est reconnu que les femmes sont « les récipiendaires privilégiées de certaines aides sociales » (2). Les allocations familiales et autres prestations sociales sont une manne financière, une sorte de second, voire de troisième mari, pour deux catégories de femmes, qui n'en forment réellement qu'une : les femmes d'immigrés originaires d'Afrique ou d'Asie, qui peuvent être soit de la même origine qu'eux, soit d'origine européenne et pour qui les diverses « caisses » dans lesquelles elles sont invitées à puiser présentent l'avantage de ne jamais pouvoir être, contrairement à leur(s) mari(s), insolubles. D'autre part, du simple point de vue de l'emploi, le développement des services d'aide à la personne sous l'impulsion de l'État-providence a profité essentiellement à la femme ; plus de huit emplois sur dix dans ce secteur sont occupés au sens quasi militaire par des femmes dans les pays anglo-saxons (3), presque neuf sur dix en France (4). En général, on peut dire que les femmes tirent davantage profit que les hommes de la sécurité sociale pour la simple raison que, en moyenne, les femmes vivent plus longtemps que les hommes, tout en étant plus nombreuses qu'eux à utiliser les services sociaux et largement majoritaires parmi le personnel de ces services.

Les dispositifs juridiques, comme les dispositifs sociaux, sont largement favorables à la femme, que ce soit ceux du droit civil ou ceux du droit canon. Les lois androïdes, qui abondent dans le code civil (5), sont l'expression du droit soi-disant naturel, qui, comme l'a montré Bachofen, plonge ses racines dans le matriarcat ; elles sont l'expression du Mutterrecht, qui est à son tour le reflet de tout ce qui, chez la femme, est, sur le plan psychologique et même plus profondément, amour, égalité, humanité et promiscuité, par opposition aux principes masculins de distance, de hiérarchie et d'ordre, d'équité et de fraternité – raciale et non universelle. L'indissolubilité du mariage, proclamée par certains pères de

l’Église (6), est toujours regardée comme un article de foi, en vertu de l’enseignement biblique selon lequel « l’homme quittera son père et sa mère, et s’attachera à sa femme » (Genèse 2:24, Matthieu 19:5-6). La sévérité des dispositions prises par l’Église à propos des divorcés remariés, exclus de plusieurs sacrements, dont celui de l’Eucharistie et de certaines fonctions liturgiques et pastorales, montre l’implacable détermination avec laquelle elle combat le divorce. Certaines Églises, dans des pays qui demeurent très chrétiens, comme les États-Unis, l’Italie, la Russie ou Malte, enseignent toujours que le divorce est un péché. Si, à leurs yeux, le divorce constitue naturellement un péché à la fois pour la femme et pour l’homme et qu’il n’y a donc ici aucun deux poids, deux mesures, l’institution chrétienne du mariage fait pencher la balance en faveur de la femme : le principe de la perpétuité du mariage « [assura] la grandeur de la femme... » à partir de l’époque où, au XI^e siècle, les lois de l’Église triomphèrent (7). De toute façon, la loi civile prend le relais (8), en faisant porter quasi exclusivement sur l’homme le lourd fardeau financier du divorce (9).

L’auteur constate que les « seigneurs des affaires publiques » n’ont cessé de faire voter ou de voter eux-mêmes des lois défavorables aux intérêts des hommes et l’explique par le fait que ces « seigneurs » agissent en qualité de mandataire de leur femme, ne sont que leur porte-voix. Qu’y a-t-il derrière tout « grand homme » ? Une femme, mais pas seulement. Avant d’aller plus loin et de tenter de démasquer le « grand homme », il nous faut préciser le sens particulier qu’a cette expression en anglais, afin de prévenir tout malentendu. Comme en attestent les premiers emplois de la locution « behind every great man there is a woman », devenue proverbiale vers le milieu du XX^e siècle (10) dans une Amérique où la soi-disant libre entreprise et la réussite individuelle par les affaires étaient plus que jamais exaltées, « great man » ne désigne pas un personnage héroïque, un homme qui a accompli de grandes choses du point de vue de la qualité, ni même, dans le sens où l’entendait Carlyle, un personnage très influent qui, en raison soit de son charisme, de son intelligence, de sa sagesse ou de son habileté politique, a un impact déterminant sur l’histoire, mais quelqu’un qui a du succès dans un milieu social ou professionnel (11).

Qui se cache donc derrière un « great man » ?

Il peut être franc-maçon et rendre par là même, consciemment ou non, un culte à la déesse mère (12). Il peut être homosexuel, particulièrement dans les pays anglo-saxons, où les « public schools », que fréquentent les futurs « patriarches de la classe dirigeante qui dirigent les affaires du monde », sont des nids d’homosexuels (13), dont on sait à quel point ils peuvent être, pour ainsi dire, « cul et chemise » avec les femmes (14). En dernière analyse, les « patriarches de la classe dirigeante qui dirigent les affaires du monde » sous la direction de leur femme n’ont nul besoin d’être homosexuels ou/et francs-maçons pour agir contre les intérêts des hommes ; il leur suffit d’être féminins. Seuls des hommes féminins peuvent voter des lois androcides et veiller sourcilleusement à leur respect et à leur application parce que, en raison de leur nature profonde, ils sont porteurs au sens médical des valeurs

correspondantes et de leurs sous-produits. Derrière le « great man » il y a donc deux femmes : sa femme et lui-même.

Les forces psychologiques sont constituées par la peur que l'homme ressent pour la femme en tant que mère, amante et épouse, la peur du divorce, la peur de perdre le bébé qu'il a eu avec sa femme ainsi que par le poids des préjugés qu'il a sur la nature de la femme.

Ces peurs sont toutes alimentées par les pressions qu'il subit de la part de l'entourage de sa femme : parents, amies, collègues de travail, qui « constituent son réseau d'espionnage » et dont il est dans la nature et dans l'intérêt de défendre les intérêts de la femme. Ces peurs ne sont pas imaginaires, pas plus imaginaires que la peur que tout un chacun ressentirait pour un terroriste. La femme est une « terroriste de chambre à coucher » et, peut-on ajouter, une « terroriste » de salle à manger, de cuisine, de salle de bain, etc. Le terrorisme auquel elle se livre n'est pas uniquement psychologique. L'auteur fait bien de souligner que les cas de maris battus par leur femme ne manquent pas, pas plus que ceux de femmes infanticides (15). La femme est une « terroriste » d'intérieur, mais aussi d'extérieur, car, l'auteur oublie de le mentionner, l'homme – nous voulons parler ici de l'homme masculin – n'a pas tort d'avoir peur de la femme professionnellement, n'a pas tort d'avoir peur pour son emploi, pour peu qu'il soit soumis à l'autorité hiérarchique d'une femme de carrière et que ses collègues, qu'elle les ait choisis ou non, soient des hommes féminins et/ou des homosexuel(le)s. Dans cet environnement, une femme de carrière n'a pas à faire un grand effort d'imagination pour trouver un motif pour le licencier ou un moyen pour le contraindre à démissionner.

La propension de la femme à la cruauté doit être ramenée à l'essence la plus profonde de la sexualité féminine (16). Sexuellement aussi, la femme fait peur à l'homme, pour des raisons objectives, même si l'homme ne fait dans la plupart des cas que les entrevoir ; il a de très bonnes raisons d'être frappé de crainte et de terreur à la vue de son « beau corps » (quand « beau corps » il y a), de la « nudité abyssale aphrodisienne » (17), reflet du principe « de la féminité primordiale en tant que force dissolvante, irrésistible, extatique et abyssale du sexe » (18) : Actéon ne fut-il pas transformé en cerf par Artémis et dévoré par ses propres chiens pour avoir surpris la déesse nue au bain ? Tirésias ne fut-il pas rendu aveugle par Athéna, outragée d'avoir été vue, elle, la déesse de l'intelligence, par le devin de Thèbes ?

Les préjugés qu'a l'homme sur la nature de la femme sont entretenus par l'image erronée qu'il se fait d'elle sur la foi de fictions littéraires ou cinématographiques, comme nous le verrons plus bas. Dans le monde moderne, la femme n'est certainement pas plus impuissante, pas plus vulnérable, pas plus faible et, surtout depuis que ce monde a été plongé dans un coma artificiel à l'aide des « nouvelles technologies », pas moins intelligente que l'homme. Au sujet du premier point, il nous faut encore citer

Kant : « On appelle faiblesse les traits de féminité. On en plaisante, les sots en font raillerie, mais les gens raisonnables voient bien que ce sont des leviers pour diriger les hommes et les utiliser au gré des femmes (18bis). » En ce qui concerne le second point, l'auteur ne tarit pas d'éloges ironiques sur l'intelligence de la femme, ni sur la prétendue stupidité de la « blonde stupide ». Plus que d'intelligence il conviendrait de parler de sens de la ruse – l'auteur emploie d'ailleurs le terme une fois à cet égard –, de psychologie. Rhéa, Athéna, Métis sont toutes trois des déesses de l'intelligence pratique, rusée ; le premier roman psychologique de la langue française, *La Princesse de Clèves*, fut écrit par une femme. Loin de nous l'idée de refuser l'intelligence à la femme, d'autant que, depuis l'invention de la théorie des intelligences multiples au début des années 1980, tout le monde est autorisé à se croire intelligent ; d'autant aussi que la fétichisation relativement récente de l'intelligence, prise en soi, sous sa forme analytique, comme instrument d'une connaissance compartimentée et purement quantitative, n'est qu'un symptôme de ce que Christoph Steding appelait « la maladie de la culture européenne » (19) ; ni de contester la supériorité de la femme moyenne sur l'homme moyen sous bien des rapports. Disons alors que, dans le cadre des relations entre les deux sexes, la femme est d'autant plus intelligente que l'homme est stupide ; que la femme est d'autant plus puissante et invulnérable que l'homme est faible et vulnérable ; allons jusqu'à dire que l'homme est d'autant plus stupide qu'il est féminin, la première des stupidités étant peut-être, non pas de trouver la femme mystérieuse, mais de chercher à percer le mystère qu'il voit en elle (20).

Quoi qu'il en soit, la femme, actrice née, a l'intelligence de se faire passer pour stupide et la force de se faire passer pour vulnérable, mais cela ne serait encore rien si elle n'était pas maître dans l'art de se victimiser. De l'impression que la femme réussit à donner qu'elle est plus faible que l'homme résultent l'illusion qu'elle fait l'objet d'un traitement inégalitaire et l'instauration d'un système de deux poids deux mesures visant à compenser cette « discrimination » (21), mais c'est la victimisation de la femme qui fait que ce système penche lourdement en sa faveur. En 2009, un chercheur en sciences sociales bien placé pour parler du système du deux poids deux mesures, puisqu'il est finlandais et que la Finlande a été le premier pays au monde à rendre les femmes éligibles (22), écrivait, dans une thèse soutenue, non sans un certain courage, à la faculté de sciences sociales de l'université du Lapland, ces mots : « Si l'idée fondamentale selon laquelle les femmes en tant que genre sont désavantagées et discriminées n'est pas mise en cause dans l'administration publique des États-providence, l'évolution des États-providence modernes conduira probablement à l'expansion du sous-système matriarcal de la société et à l'intégration de la politique féminocratique en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes à tous les secteurs de l'administration publique, pour aboutir à l'institutionnalisation des deux poids deux mesures en faveur des femmes dans les politiques publiques et à la diffusion des préjugés féminins et des formes subtiles de misandrie dans la plupart des secteurs de l'administration publique (23). » En réalité, il en était déjà ainsi depuis un certain temps.

Les « valeurs culturelles » qui jouent en faveur de la femme reposent sur le gynocentrisme de l'idéologie courtoise, sur un certain nombre de conceptions théologiques judéo-chrétiennes ainsi que, l'auteur n'en

fait pas mention, sur les idéaux démocratiques et républicains, qui sont de nature féminine. Un peuple européen est singulièrement touché : selon Max Gallo, « l'amour courtois [est devenu] l'une des valeurs fondatrices de l'identité nationale française (24). »

La courtoisie se définit à l'origine comme une attitude sociale et morale, plus particulièrement envers la femme. Socialement, elle est l'ensemble des règles qui régissent la vie de cour. Moralement, elle constitue l'ensemble des normes qui règlent l'attitude de l'homme envers la femme, plus particulièrement celle de l'amant envers sa dame.

La fin amors (25) correspond « à un tournant de la civilisation, à un nouveau style de vie », nouveau style de vie seigneurial, qui a pour théâtre la cour. « La courtoisie s'épanouit dans un ordre et une société fermés. Elle joue d'abord le rôle d'une formation continue pour les cadets de famille, les jeunes célibataires sans fief qui vivent en permanence à la cour du seigneur [...] Elle implique à la fois une gravitation et une exclusion : la noblesse, dont tous les gestes prennent sens et valeur par rapport à la Cour, s'oppose aux « vilains », au monde de la peine et de la brutalité. » (26) La formation de la cour au XI^e siècle marque le début d'un renfermement de la noblesse et de la chevalerie sur elles-mêmes, qui aboutira au XVII^e à la « marginalisation de l'élite sociale » (27). La noblesse se dote pour la première fois d'une culture propre, que l'on appellera plus tard « culture des élites », par opposition à la « culture populaire ». « A défaut des champs de bataille, la « jeunesse noble » vit à la cour où elle apprend une existence plus policée » (28). « À l'idéal célébré dans les chansons de geste, au combat pour la France, la chrétienté, le roi, le lignage, les principes féodaux, se substitue peu à peu une « *vita nuova* » où la prouesse compose avec des mérites mondains, où le devoir épique et collectif cède la place à des mobiles individuels » (29). La négociation pacifique et diplomatique se substitue à la violence physique et guerrière, sous l'influence des femmes, « mieux averties de stratégies où comptaient surtout la négociation et l'alliance, la conversation et la persuasion » (30).

L'Église fut à l'origine de l'adoucissement et de l'affinement des mœurs et de l'atténissement de la vie politique qui les accompagna. Le clergé « conçut l'idée de diriger à son profit [...] la force grossière et brutale de ces chefs à demi sauvages, dont la turbulence ne reconnaissait plus d'autre droit que celui de l'épée. On vit alors les prêtres en possession d'investir les jeunes guerriers de l'ordre féodal de leurs premières armes. Le guerrier ainsi institué par le prêtre ne fut plus, il fut du moins censé ne plus être, le guerrier turbulent et farouche qui, mesurant son droit à sa force et à son courage, regardait comme si en tout ce qu'il pouvait ravir impunément. Ce fut un champion de l'Église, qui n'avait reçu des armes que pour les consacrer à la défense de la religion, à la protection du faible contre le fort, de l'opprimé contre l'opresseur » (31). Ce fut le chevalier dans l'acception historique du mot. Dans la pratique, la femme contribua dans une large mesure à le modeler selon sa nature et ses valeurs, au travers de l'étiquette, qui, au XI^e siècle, n'en était encore qu'à ses balbutiements.

Une cour avait bien existé sous Charlemagne, mais elle ne survécut pas à ce souverain, car « ses successeurs n'avaient ni assez de loisirs pour imiter ses goûts littéraires, ni assez de revenus pour entretenir des courtisans » (32). Pour trouver des réunions qui méritent le nom de cour, il faut attendre la constitution définitive de la hiérarchie féodale ; « quand les rois eurent conquis le pouvoir de faire respecter leur suprématie, ils sentirent la nécessité de la faire constater d'une manière éclatante en réunissant, à certaines époques, les détenteurs des principaux fiefs de la couronne. De là ces cours plénières, réunions immenses, où le monarque, entouré de toute la noblesse du royaume, déployait un faste extraordinaire » (33) et qui, dès le XII^e siècle, sont de plus en plus animées par des femmes (34). Mais, après ces fêtes, les seigneurs se retiraient tous sur leurs terres et le roi restait en son château. Cependant, à mesure que les domaines royaux s'agrandirent et que, le roi, en tirant davantage de revenus, se trouva plus en état de distribuer des faveurs, les nobles vinrent se grouper autour de lui.

La cour fut organisée sous Charles V, roi de France de 1364 à 1380. « Le développement d'une société aulique est propice à la naissance d'une culture codifiée et d'un rituel de cour. Dès la fin du Moyen Âge, on trouve les premiers textes décrivant le cérémonial à la cour. Ce ne sont pas encore des textes émanant du pouvoir royal, mais ils illustrent l'importance accordée à ces nouveaux codes. Ainsi au début du XVe siècle, Christine de Pisan rédige un Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V, dans lequel elle relève les usages de la cour » (35).

La cour fut pour beaucoup dans l'élévation de la condition des femmes, particulièrement à partir du règne de Charles VIII, de 1483 à 1498. « Anne de Bretagne n'était pas seulement une belle princesse, maîtresse du cœur de son époux, une femme un peu altière, aimant le commandement et la représentation, c'était en outre une princesse souveraine de son chef, par son duché, et à ce titre elle avait ses gentilshommes et ses gardes, elle eut ses dames et ses filles d'honneur. On voit la nuance et la transition: de la domesticité et de l'intimité, les dames d'honneur s'élèvent au rang marqué par l'étiquette, et les femmes désormais ont un rang officiel comme les hommes. Les plus grands noms furent alors représentés à la cour par des membres de ces familles, qu'ils fussent grands officiers, pages, valets de chambre, dames ou filles d'honneur. De même qu'un jeune gentilhomme venait chercher fortune à la cour, une fille noble y trouva une position convenable avec la chance d'un bon mariage. L'un entrail page, l'autre entra fille d'honneur. L'entourage d'une reine ne fut plus formé par des amies de son choix et par des familières, mais il se composa des noms les plus illustres, choisis selon les mérites des chefs de famille, ou par la faveur du souverain. » (36). Le terme de « courtisan » (« courtisien ») apparaît dans la seconde moitié du XIV^e siècle et celui de « courtisienne », dans le sens de « femme ayant les manières de la Cour », en 1500. Mais n'était-ce pas la femme qui donnait le ton à la cour ?

La véritable cour de France, « celle qui, plus tard, devint pour toute l'Europe le centre de la politesse et du bon goût, fut fondée par François Ier », pour qui la cour était faite pour faire la cour (l'expression de « faire la cour » date du XVI^e siècle). « Tirés de leurs châteaux par la guerre, retenus près du roi pendant la paix, par des fêtes brillantes et dispendieuses, les seigneurs s'habituerent à y vivre, loin de leurs vassaux, au milieu desquels ils étaient jadis indépendants, et vinrent, sous les yeux d'un prince magnifique, dissiper leur fortune, et porter sur leur dos, comme dit Brantôme, les moulins et les prés de leurs pères. Cette création d'une cour eut d'importants résultats ; les femmes que le roi y attira en disant qu'une cour sans dames est une année sans printemps, et un printemps sans roses, adoucirent les mœurs et leur donnèrent plus de grâce et plus d'élégance. C'est alors que naquit ce charme de la société française, qu'on appela la galanterie, et dont François Ier fut le représentant le plus aimable... » (37). Or, la galanterie, c'est-à-dire l'art de plaire en société et plus particulièrement la tendance à rechercher la compagnie des femmes et à leur plaire par un empressement flatteur, par toutes sortes d'amabilités et de prévenances, dérive directement de la courtoisie et de ses règles.

La magnificence et les goûts galants du roi, « qu'il partageait avec toute son époque, quadruplèrent le nombre des femmes placées en titre d'office » (38), quadruplement qui « fut plus favorable à l'élégance de l'esprit qu'à la pureté des mœurs » (39). « Les maisons des princesses furent autant de cercles officiels, et la cour de France eut une élégance incomparable quand la maison de la reine, son personnel et son luxe furent imités par la duchesse d'Angoulême, mère de François Ier, et par Marguerite de Valois sa sœur ; on vit alors comme une rivalité d'élégance, de grâces et de séduction surgir de ces différents groupes de filles d'honneur. Sans doute François Ier y trouva ses maîtresses, et il eut dans la maison royale des générations d'imitateurs, mais ces désordres avaient-ils attendu la venue des demoiselles d'honneur pour s'introduire à la cour ? Les filles de Charlemagne, sans remonter plus haut que le récit d'Éginhard, ont ouvert cette ère de galanterie, et personne n'a pu la fermer. Croit-on d'ailleurs que ces jeunes princes, faute de filles d'honneur, seraient devenus de petits saints et des modèles de continence ? Ils auraient été chercher leurs maîtresses dans des conditions inférieures ; la morale n'y eût rien gagné, et la cour de France y aurait perdu cette élégance de manières, et ce ton distingué qui forma nos princes, nos seigneurs et toute la noblesse à l'exercice des nobles sentiments, à la pratique des coutumes chevaleresques. Les combats au champ clos et la manie des duels furent l'exagération de ces principes ; ne les condamnons pas : ils créèrent le point d'honneur et, avec lui, la politesse, qualité si longtemps propre à la cour et qui est restée la politesse française. Les bonnes manières eurent ainsi, de bonne heure, à la cour de France, un guide délicat, et l'élévation des sentiments un appréciateur distingué. Les femmes furent les juges de ces élèves en l'art de plaire, et elles se chargèrent de récompenser le vainqueur. Poésie, beaux-arts, élégance, qu'êtes-vous, sinon les enfants légitimes de cet art qui les réunit tous ? La galanterie, il est vrai, vint à la suite ; elle fut de bonne heure admise et tenue en honneur à la cour de France. Nous devons à cette tolérance, peut-être un peu débonnaire, le poli précoce de nos mœurs et le charme particulier de la société française. Condamner la galanterie de nos cours ! mais toute la chevalerie, toute la poésie, les arts tout entiers en découlent, et, pour le prouver, suivrai-je, règne par règle, depuis les grandes maîtresses jusques et y compris madame de Pompadour, l'influence de la galanterie ? Ce serait superflu (40). » En effet. L'historien Eugène de La Gournerie juge

avec moins de galanterie le développement de la galanterie à la cour à la suite de sa féminisation : « L'introduction des femmes à la cour par Anne de Bretagne fut un coup mortel porté aux mœurs de la haute société française. Anne les formait à la vertu ; mais, après elle, l'air de la cour les forma de lui-même au vice. La cour devint une école de cette galanterie spirituelle et légère qui propage d'autant plus sûrement la corruption qu'elle sait en voiler la laideur. » Une cour sans femmes, disait François Ier, c'est une année sans printemps, un printemps sans roses ». — C'est un jardin sans fleurs, ajoute Brantôme, et ressemble mieux une cour d'un satrape ou d'un Turc, que non pas d'un grand roi chrétien (41). » Brantôme avait pressenti les origines orientales de l'étiquette, Tavannes critiqua l'esprit de cour : « Qui entre libre en la cour des rois devient serf. Être assujetti aux voluptés, plaisirs, imperfections d'autrui, lever, coucher, dîner, marcher, chasser, se tenir debout, n'est pas avoir son corps à soi, non plus que l'âme n'est libre qui flatte, médit, se plie, déguise, farde, cache le vrai, publie le faux, rapporte, dissimule, s'offre à ses ennemis, trompe ses amis, conseille guerre, mort, subsides. Prenant charge aux cours des princes, adieu plaisirs ; pressé, importuné, ennuyé, en crainte, plein de contraires, en soupçon ; un songe, un rapport, une femme ruinent la faveur qui ne se peut perdre sans la vie et l'honneur. C'est folie de travailler pour ce qui se perd si facilement, s'acquiert avec tant de labeurs et se conserve avec tant de peine. Les généreux ne peuvent être courtisans, métier dont les règles se peuvent observer des pusillanimes (42). » L'étiquette fut contestée, rencontra des résistances, mais finit par prévaloir sous Henri III.

Ébauché sous ce roi avec la codification de l'étiquette à la demande expresse de Catherine de Médicis, sa mère, à qui il ne pouvait rien refuser (43), le cérémonial de cour prit sa forme définitive au cours du XVII^e siècle et ses règles s'inspirent manifestement, pour certaines d'entre elles, de celles de l'amour courtois. « La reine mère veut en fait, que l'étiquette soit un instrument de pouvoir et de diffusion d'une image. Pour cela il faut donc vivre en public, s'astreindre à une régularité sans faille, tout en introduisant la distance nécessaire avec les courtisans. Même si le fait de vivre en public n'est pas nouveau [...] la nouveauté vient du fait qu'elle se fait désormais dans l'idéal chevaleresque, du roi vivant avec sa noblesse » (44). D'ailleurs, l'amour courtois est encore très vivace, « l'imaginaire des gentilshommes et des dames est encore peuplé de chevaliers errants, d'enchanteurs, de géants et de princesses captives. François de la Noue a affirmé, dans la seconde moitié du XVI^e siècle, que la lecture des aventures d'Amadis de Gaule causait « un esprit de vertige » dans sa génération » (45).

Les codes de l'amour courtois sont un des éléments constitutifs de la société de cour, « dispositif central dans la modification des sensibilités et des comportements de l'homme occidental au XVII^e et au XVIII^e siècles. C'est en son sein que s'élaborent les nouvelles relations entre les hommes, partant de nouvelles règles de comportement. Comme dans un laboratoire, s'y expérimentent le contrôle de soi et l'observation d'autrui, la maîtrise des émotions immodestes et des mouvements spontanés, la régulation de l'économie pulsionnelle, une définition plus exigeante de la pudeur. La société de cour, de par ses contraintes et ses règles, façonne une nouvelle structure de l'affectivité individuelle, un nouvel habitus psychique. Sa fonction historique est paradoxalement double. Elle fonde et affirme une

distinction, celle qui sépare l'homme de cour du vulgaire. Mais la Cour, tout en préservant la spécificité minoritaire d'un style de vie, est aussi le point d'où se transmettent les nouvelles conduites, qui », de la noblesse, « vont s'étendre aux autres couches de la société » au cours des siècles (46).

Puisque la courtoisie, « une des qualités essentielles attendue du chevalier [par l'Église consiste] pour lui [à] contenir son exubérance, sa force, sa brutalité, sa virilité [...] en définitive [...] à être maître de soi dans cette petite société fermée que constitue la cour » (47) et qu'Henri III, sous l'impulsion de sa mère, a tenté de rendre hermétique, on peut dire qu'elle servit de fondement à la société de cour et, plus tard, donc, à la société tout entière. Le caractère oriental de l'étiquette imposée à la cour par François 1er avait frappé certains observateurs, il est intéressant aussi que la cour d'Henri III ait été comparée en son temps à une école de sorcellerie (48).

Le début du XVII^e siècle marque une étape importante dans le processus de constitution de la société de cour comme instrument d'affinement des mœurs, qui restent rudes, d'autant que la reprise des guerres étrangères et la recrudescence des dissensions intérieures offrent de nombreuses occasions à l'aristocratie d'oublier les principes qu'elle « s'applique gauchement à mettre en pratique » (49) à l'hôtel de Rambouillet, alors haut lieu des bonnes manières et de la vie mondaine. L'élégance se remarque de plus en plus d'Henri IV à Louis XIII, mais l'instruction des nobles est inversement proportionnelle à leur coquetterie, tandis que les bourgeois soignent la leur – leur instruction ; la noblesse continue encore à croire qu'elle est née pour les prouesses guerrières et la gloire, que « l'étude, paisible et sans éclat, est réservée aux classes inférieures, et qu'elle abâtardit les courages » (50) et ils « mettaient [...] à manifester leur ignorance, comme une sorte de point d'honneur : elle était la consécration de leur dignité sociale » (51), plus pour longtemps. La réalité ne suffisait plus. Francion, dans le roman éponyme (1623) de Charles Sorel, sieur de Souvigny, pense « qu'il fallait faire en sorte que dorénavant l'on menât un pareil train de vie que celui qui était décrit dedans les livres » (52).

En France, où, contrairement à ce qui se passait en Espagne ou en Italie, le « sexe faible » n'avait jamais été tenu à l'écart de la société, la vie à la cour rapprocha encore davantage les hommes et les femmes les uns des autres, adoucit les mœurs de ceux-là, les amollit. « Rien ne peut mieux polir les mœurs des hommes, qu'un commerce suivi avec les dames, à la condition qu'ils recherchent en elles autre chose que la satisfaction matérielle de leurs désirs, et qu'elles mettent leur amitié à un prix assez haut, pour ne pas l'accorder, sans délai, après quelques démonstrations de pure forme. Ils tachent de les gagner par l'aisance aimable des manières, l'agrément des paroles, la délicatesse des sentiments, et mille prévenances dont les menus événements de la vie mondaine renouvellent à chaque instant l'occasion. Ces pratiques contraignent et, à la longue, réforment les tempéraments grossiers » (53).

L'ascèse qu'impliquait l'amour courtois de la part du chevalier était en passe de devenir un jeu d'esprit. Il le deviendra, une fois que l'homme aura appris à en avoir – de l'esprit. Une fois qu'il sera redevenu un enfant. Comme le remarque fort justement Kant, « [c]omme la nature voulait inspirer des sentiments plus raffinés qui relèvent de la culture, c'est-à-dire ceux de la sociabilité et de la bienséance, elle a donné au sexe féminin maîtrise sur les hommes, par la moralité, l'aisance de la parole et de l'expression, elle lui a donné un bon sens très précoce et la prétention à recevoir des hommes un accueil fait de douceur et de politesse ; si bien que ceux-ci se trouvent par leur propre générosité, enchaînés sans s'en apercevoir par un enfant et conduits par là, sinon à la moralité, du moins à ce qui la revêt, à cette bienséance des mœurs qui lui sert de préliminaires et de recommandation » (53bis).

Une dame joua un rôle majeur dans ce que l'on peut bien appeler le « projet féminocentrique » du début du XVIIe siècle ; la marquise de Rambouillet. Les bals, les carrousels, les fêtes, les ballets étaient des divertissements fréquents à la cour, mais les nobles s'y évertuaient à plaire par leurs riches costumes et non par l'esprit, qu'ils n'avaient pas. C'est hors de la cour que, la paix revenue, se développa « la vie de société véritable, celle qui développe, par l'intimité constante et de bon ton entre les hommes et les dames, la galanterie de l'esprit et des manières, fait une place à l'intelligence par la conversation, habitue à faire cas du jugement des autres, à craindre la réprobation même silencieuse, à rechercher l'estime et l'admiration même discrètes, impose la réserve, la décence, la surveillance des propos et des attitudes, celle en un mot qui polit vraiment les individus et, par une action douce, lente et continue, arrête, atténue, si elle ne les supprime pas tout à fait, les grossièretés, les violences d'une nature fruste » (54) : à l'hôtel de Rambouillet. La marquise « était très artiste, au point d'être elle-même l'architecte de son hôtel, à une époque où il était rare de voir les nobles s'adonner au dessin. Éprise des belles choses, connaissant assez l'italien et l'espagnol pour s'être « formée l'esprit dans la lecture des bons livres » écrits en ces deux langues, empêchée par une maladie d'étudier le latin pour lire Virgile, elle se plaisait aux entretiens doctes et graves, causait d'Auguste et de ses vertus, demandait à Balzac des renseignements complémentaires sur Agrippa et Mécène, recevait avec joie ses discours sur l'ancienne Rome » (55) : la « sage Arthénice », comme la surnommait, obséquieux à souhait, Balzac, était le prototype de la « femme savante », ancêtre de notre « intellectuelle ». Sa discréption, sa modestie, son amabilité, son urbanité, sa civilité tranchaient avec le caractère souvent emportée et volage de la plupart de ses contemporaines. De la « sage Arthénice » Ségrais dit que « c'est elle qui a corrigé les méchantes coutumes qu'il y avait avant elle [...] et [...] a enseigné la politesse à tous ceux de son temps qui l'ont fréquentée » (56). En quête de pensions, les artistes qui papillonnaient autour de la marquise dans la « chambre bleue » de l'hôtel de Rambouillet ne reculaient devant aucune flatterie. Au rebours de l'image d'être obscur et corrupteur qu'avait la femme dans la littérature de l'époque, où abondaient les personnages de prostituée, de criminelle, d'émeutière et de sorcière, ils farcissent leurs lettres galantes, qui étaient lus à voix haute dans la « chambre bleue », de métaphores qui la décrivent comme un être de lumière (57).

D'autres lieux mondains existaient, où, l'intelligence, à défaut d'être présente, était célébrée.

C'est à cette époque que, « [d]e la société savante réservée aux hommes, ou du petit cénacle réuni à la cour d'une reine humaniste, on passe à une série de constellations de lieux mixtes où hommes et femmes travaillent ensemble à la dissémination des idées, souvent sous la « direction » d'une femme » (58) : les salons de conversation et les ruelles (la ruelle est chambre à coucher de certaines dames de qualité, qui tenaient lieu de salon littéraire et mondain) (59). Le salon est « [c]onstitué autour d'une femme intelligente et mondaine, d'habitude la maîtresse de maison, capable non seulement de comprendre les conversations qui ont lieu chez elle mais aussi d'y contribuer » ; « celle-ci sert souvent d'arbitre dans les débats. Elle choisit en quelque sorte l'orientation de son salon selon ses préoccupations et ses goûts » (60). Avec la multiplication des salons, « les femmes deviennent les reines du monde [...] costumes, manières, langage, elles observent tout, voient tout, saisissent promptement une lacune, un excès, un ridicule ; et la crainte de l'ironie de leur sourire ou de leur regard opère chez les hommes plus de changements que des règles impératives » (61). Qui dit mondanités dit, nous ne saurions trop insister sur ce point, sujétion de l'homme à la femme. « Arbitres de la mode et de toutes les nouveautés frivoles ou importantes, maîtresses de l'opinion des salons où elles règnent, où l'on veut leur plaisir, elles doivent d'autant plus influer sur notre conduite, qu'un [homme] est homme du monde avant tout ; qu'il vit plus dans la société que dans son cabinet ; que dans les salons on décide de sa réputation, de ses succès ; que l'amour et le plaisir l'y appelant sans cesse, il doit être esclave des brillantes souveraines qui y dictent des lois. Non seulement la foule commune des hommes ressent cette domination ; mais de tous temps, presque tous les gens en place ont eu de la peine à s'y soustraire » (62).

Les femmes influencent directement les goûts et les mœurs et, en particulier, répandent et fortifient la notion de bienséance, tandis que les règles de la galanterie et de la politesse prescrites par les nombreux traités de civilité et de bienséance publiés de 1643 à 1661 sont pour ainsi dire illustrées par les romans de la Calprenède et de Mlle de Scudéry, le théâtre de Quinault et de Thomas Corneille (63) ; c'est surtout par les romans que l'aristocratie sera initiée aux règles de la politesse mondaine. Or, « les modes littéraires leurs sont en grande partie soumises et leur doivent les soucis et de délicatesse et de raffinement qui s'y manifestent » (64).

Le noble lit davantage et ne méprise plus autant le littérateur. Cependant, la bienséance, pour lui, exige surtout qu'il ne se conduise pas comme un bourgeois. Cette distinction s'estompera peu à peu. Le premier traité de civilité, composé par Érasme vers 1530 et traduit en français en 1613 sous le titre de « De La Civilité morale des enfants », s'adresse aussi bien aux adultes, quelle que soit leur condition. La notion d'honnêteté est introduite par toute une série d'autres traités de civilité du début du XVII^e siècle et devient vite une sorte de dogme. Presque tous les écrivains du XVII^e se sont occupés de la définir, sans toutefois s'accorder complètement sur son sens. « Honnêteté » désigne moins le respect de la norme morale que la conformité à des normes sociales, même s'il existe évidemment une certaine

conformité entre celle-là et celles-ci. Elle peut bien être, selon le chevalier de Méré, « le comble et le couronnement de toutes les autres vertus », elle n'en reste pas moins, toujours selon de Méré (65), subordonnée à la bienséance, dont le respect repose sur la possession de certaines qualités nécessaires à la vie mondaine : le sens de la mesure (la « *mesura* » n'était-elle pas déjà le fondement social et moral de la chevalerie, comme de l'amour courtois ?) (66), la finesse d'esprit, pour plaire, un sens aigu de l'observation, pour savoir comment plaire, une grande capacité d'adaptation, pour savoir plaire à tout le monde. Si l'honnête homme est l'ancêtre, fût-il lointain, du chevalier et il l'est assurément (67), il se distingue de lui notamment par le fait que l'honnêteté n'est pas conçue comme une qualité propre à l'aristocratie et donc à un sang. Elle n'est pas innée et toute personne peut l'acquérir par le mérite et « l'honnêteté de mérite [peut] même revendiquer une plus haute portée morale » (68) ; « elle ne dépend que du cœur et de l'esprit [...] elle est universelle » (69). L'*« honnête homme »* est « un citoyen du monde » (70). Même si l'adjectif ne signifie pas « *bâtard* », « *composite* », « *bigarré* » sous la plume de Montaigne, le premier auteur à avoir donné une définition d'*« honnête homme »*, il est remarquable qu'il en fasse un synonyme d'*« homme mêlé »*, car, par sa préoccupation pour l'extériorité et pour le paraître, le type de l'*« honnête homme »* est à ramener racialement à l'*« homme méditerranéen »*, dont les origines n'ont pas été établies avec précision, mais dont les représentants actuels portent la marque d'un fort métissage avec des populations sémites. Ainsi s'expliquerait la tendance de cet homme, caractéristique aussi du mondain qu'est l'*« homme mêlé »*, à se dédoubler en « un moi qui joue un «rôle» et [...] un autre moi qui le considère du point de vue d'un observateur ou d'un spectateur potentiel et s'en complaît » (71).

Il est possible qu'il ait existé une « conception bourgeoise de l'honnêteté » (72) par opposition à une « conception aristocratique de l'honnêteté », mais, dans le fond, celle-ci trahit un fond bourgeois, qui ne tardera pas à remonter à la surface et à prévaloir. « La littérature devient de plus en plus la culture de l'honnête homme, et on sait que l'honnête homme [...] perd peu à peu les qualités essentiellement morales qui en étaient l'essence pour devenir, dans la deuxième moitié du siècle, l'homme qui réussit dans la vie sociale par la maîtrise achevée des règles complexes de la civilité et de la galanterie » (73), honnête homme qui, comme nous le verrons plus bas, prendra le nom de « *grand homme* » au XXe siècle ; « *honnête homme* », homme domestiqué, homme mentalement féminisé. Dans la formation de l'*« honnête homme »*, les femmes jouent un rôle central et elles sont saluées par la publication de divers ouvrages aux titres tous plus apologétiques les uns que les autres : *Le Triomphe des dames* (Paris, chez l'auteur, 1646) de François de Gerzan et *Le Mérite des dames* (1655) d'Antoine de Saint-Gabriel, *Le Triomphe du beau sexe sur les hommes*, où l'on fait voir les avantages et les prérogatives qui rendent les femmes supérieures aux hommes, par des preuves incontestables (1719, Hambourg) (74).

L'*« honnêteté »* au XVIIIe siècle se définira « non plus par ce qu'elle n'est pas par rapport au rang, la fortune, la religion, ou la cour, mais par la culture, laquelle se définira par rapport à la mode et la fortune » (75) : par une culture entièrement livresque et flasque, dont l'*« honnête homme »* joue dans les « sociétés », cette institution du XVIIIe siècle. « L'honnête homme, observait Marmontel, passa de

son plein gré, le plus clair de sa vie dans les salons. Il leur dut ses succès, sa position et sa fortune. Ce fut plus qu'un habitué, ce fut un initié. La vie mondaine devint pour lui une seconde nature » (76). En sommeil depuis la mort de la marquise de Rambouillet en 1665 et l'accession au trône de Louis XIV, pendant le règne duquel seule la cour rayonnait, la vie mondaine en dehors de Versailles renaît à l'ultime coucher du roi (77). Les « sociétés » poussent alors comme des champignons, se formant en marge de la cour et bientôt en opposition à Versailles. Les occasions que les salons avaient toujours données aux hommes de faire leur cour ne sont plus suffisantes pour les y attirer et les y retenir : leur appétit intellectuel, peu développé jusqu'au début du XVIII^e siècle, ne cesse de grandir (78). Les « salonniers » ne sont plus toutes des nobles ; quelle que soit leur condition, elles n'ont rien perdu de la poigne de leurs devancières. « Un salon est, au XVIII^e siècle, une petite cour présidée par une dame au moins un peu mûre. Elle tient son sceptre comme il lui plaît. Elle peut faire régner une stricte discipline, subjuger par son charme, semer la teneur à coups de remarques caustiques, témoigner à ses familiers l'affectueuse et tyrannique sollicitude d'une mère. En pénétrant chez elle, on prend l'engagement tacite de s'incliner devant la loi du pays et de se laisser de bon gré diriger, morigéner ou charnier » (79). L'une d'elles se détache des autres : Ninon de Lenclos, dont la dépravation dissimule efficacement une nostalgie de l'amour courtois qui refait surface dans sa correspondance (80). Ce fut dans son salon que « Voltaire reçut ses premiers principes ; ce fut chez elle que se forma cette secte d'épicuriens, dont les dogmes effrayèrent plus d'une fois Louis XIV, portèrent ensuite la corruption dans la cour du régent, et firent enfin la base de la philosophie du dix-huitième siècle » (81). Dans les salons, on ne parle donc plus seulement d'arts et de lettres, mais aussi de politique. Les salons sont devenus des lieux politiques qui, comme le notent deux historiennes, interprétant librement une remarque de l'abbé Castel de Saint-Pierre (1658-1743) à J.-J. Rousseau (« On ne fait rien à Paris que par les femmes. Ce sont comme des courbes dont les sages sont les asymptotes, ils s'en approchent sans cesse, mais ils n'y touchent jamais ») (82) « permettent aux femmes d'ériger en lois leurs valeurs de faibles » (83), c'est-à-dire l'« esprit philosophique ». Les relations mondaines exigent désormais l'égalité. « La femme est la médiatrice d'une société nouvelle qui se met en place ; elle y applique un principe d'égalité entre les jeunes talents et les anciennes élites » (84), naturellement sans se l'appliquer à elle-même : l'égalité est toute de façade et ne peut d'ailleurs pas être autre. Avec le contenu des conversations le ton a changé, les manières ont muté. La politisation des conversations a substitué à « la grâce badine [...] l'esprit de sérieux et d'une gravité un peu empesée » (85), même si la politesse, idéal, théorisé par les auteurs bourgeois de l'Encyclopédie, de la sociabilité aristocratique du XVIII^e siècle finissant, impose de ne pas approfondir les arguments et d'éviter les considérations techniques (86). Les Lumières n'ont pas inventé la politesse, mais elles en ont fait un principe moral (87), ou, pour le dire autrement, pour le dire comme l'ont dit certains contemporains perspicaces, elles ont érigé l'hypocrisie en vertu.

En attendant, la « politesse » est présentée comme une manière d'être qui, comme celle de l'« honnête homme », exige la maîtrise de soi, le gouvernement de soi, ou mieux : de donner l'impression de se maîtriser (88). En effet et en réalité, il faut entendre par là la faculté de dissimuler ses émotions par la répression narcissique de tous les gestes et de toutes les paroles qui pourraient les trahir aux yeux des autres et surtout aux yeux des femmes, qui, dans les salons, dictaient leur loi et fixaient les règles du jeu.

De la duchesse du Maine, qui tient salon au château de Sceaux, un des causeurs qui le fréquentent dit : « On ne peut montrer plus d'esprit, plus d'éloquence, plus de badinage, plus de véritable politesse, mais en même temps on ne saurait être plus injuste, plus avantageuse ni plus tyrannique (89). » Fontenelle appelle ses habitués – des nobles, des parlementaires, des gens de lettres, des mondains – « les galériens de Mlle du Maine » (90). La moindre entorse à la « politesse » peut entraîner l'exclusion de l'impoli de la « société » dans laquelle il l'a commise et de la société tout court. Elle signifie en fait sa « mort sociale » (91).

Le « processus de civilisation » que le sociologue Norbert Elias (92) a mis en évidence et étudié est celui de l'élimination de la violence physique, de la brutalité, de la force, de la virilité par l'inculpation insidieuse des règles toutes féminines de la civilité, d'abord à la noblesse à partir du « Moyen-Âge », ensuite à la bourgeoisie au XVIIe siècle, puis, à partir du XIXe siècle, à l'ensemble des autres couches sociales, par le même désir d'ascension sociale qui avait poussé deux siècles plus tôt les bourgeois à observer les convenances régissant la vie de la cour. Des règles de la courtoisie en tant qu'art de vivre, on est ainsi passés aux règles de la civilité, puis aux diktats de la moralité et du savoir-vivre. La bien-pensance, plus connue, dans les pays anglo-saxons, où elle est née dans les années 1980, peu avant la mort de Norbert Elias, sous le nom de « political correctness », c'est-à-dire, selon l'Oxford Dictionaries, le fait d'éviter des formes d'expression ou d'action qui pourraient être perçues comme une volonté d'exclure, de marginaliser, ou d'insulter des groupes de personnes socialement désavantagés ou discriminés, la bien-pensance est la manifestation terminale de la courtoisie.

Il est maintenant temps d'en venir à l'étude de l'influence qu'a exercée sur les rapports entre les hommes et les femmes la courtoisie dans son acception spécifiquement sentimentale.

Lui qui ne connaissait guère les sentiments de tendresse, de dévouement, de respect envers la femme, voilà qu'« [a]imer courtoisement [devient] pour le noble du XIIe siècle la grande affaire de la vie » (93) (aimer tout court : le fameux traité du clerc André le Chapelain, faussement traduit par « Traité de l'amour courtois », s'intitule tout simplement *De amore*). Jusque-là l'amour n'avait été qu'Éros, « c'est-à-dire le désir sexuel chez l'homme et la femme, avec la conviction chez cet homme de sa supériorité sur la femme, et, chez la femme le désir également, joint à la conviction intime de son infériorité, à l'idée, fortement enracinée, de son devoir de soumission à l'égard de l'homme ». La courtoise instigue un renversement de la conception des rapports entre les sexes et une inversion des rapports de force entre eux. « En effet la courtoisie prend le contre-pied de la civilisation chevaleresque du XIe siècle qu'on peut entrevoir dans les chansons de geste. Celles-ci présentent un monde de chrétienté, de combat pour la France, de principes féodaux fixes », qui incluent « un mépris des attachements féminins, ou encore une indifférence à la volonté de la femme. Cela correspond aux mœurs de l'époque qui consacrent la dépendance totale de la femme à son père d'abord, avant que celui-ci ne la livre à l'époux qu'il lui aura choisi. Il semble effectivement difficile pour la femme d'occuper les premiers rôles alors que la société

du XIe siècle se fonde sur les prouesses guerrières. La courtoisie s'y oppose diamétralement par l'inversion hiérarchique de la dame sur l'homme... (94) »

L'amour, selon l'expression bien connue d'un critique littéraire du XIXe siècle, est « une invention du XIIe siècle » et c'est une invention littéraire. Du XIIe siècle date l'apparition dans la littérature et, à travers l'action de la littérature sur les mentalités, dans l'existence de la notion de « l'amour enlaçant la vie » (95), qui ne devait plus quitter ni l'art, ni la vie. La notion de courtoisie était certes dans l'air du temps depuis que l'Eglise en avait fait une des qualités essentielles que le chevalier devait posséder et dont il devait faire usage tout particulièrement dans ses relations avec les femmes, mais les idées « ne font pas toutes seules leur chemin dans le monde. Outre la puissance d'expansion qui leur est propre, certaines causes auxiliaires viennent en accélérer la diffusion et le progrès. Parmi ces agents secondaires, la littérature est un des plus puissants : car, si les livres commencent par reproduire l'image de la société, ils réagissent ensuite sur le monde, et lui rendent, ordinairement avec une énergie nouvelle, les sentiments dont ils se sont d'abord inspirés » (96). En Europe, la littérature proprement dite naît au IXe siècle (97) en même temps que les langues romanes, mais, alors que, pendant trois siècles, « on avait écrit des romans pour les hommes principalement occupés de la guerre (récits du cycle carlovingien), et on ne leur avait guère parlé d'autre chose », eh bien, à partir du XIIe siècle, on se mit à « [créer] pour elles des récits d'amour galant qu'on agrémenta d'incidents merveilleux... » (98) ; c'est que, vers cette époque, en France ainsi qu'en Angleterre, où domine alors la civilisation franco-normande (99), « les femmes commencent à hériter des fiefs (ou même de la royauté), revêtant de la sorte une importance qu'on ne leur avait jamais reconnue jusque-là » (100) ; ce qui peut expliquer que l'**« [on] écrivait désormais pour les femmes que cette véritable révolution sociale avait faites riches et puissantes... »** (101), ce qui pourrait aussi expliquer que les femmes commencèrent alors à jouer un rôle prépondérant en tant qu'auteurs et/ou protectrices dans la diffusion de la littérature (courtoise) et de ses épigones. L'initiatrice de la mode courtoise, Aliénor d'Aquitaine, comme sa fille la plus célèbre, Marie de France qui, elle, se piquait en plus de composer des lais, prit sous son aile de nombreux troubadours (102) (des premiers trouvères jusqu'à Rousseau il n'est quasiment aucun des littérateurs qui ont promu nolens volens par leurs écrits les valeurs féminines qui n'aient pas eu une ou plusieurs protectrices) (103).

Non seulement les femmes contribuèrent à la dissémination de l'idéologie courtoise, mais l'une d'entre elles au moins joua un rôle déterminant dans sa vulgarisation, en rendant la « dame » inaccessible plus accessible. D'abord, « le support de l'inspiration du lyrisme courtois avait été la poésie lyrique provençale, mais, « de forme savante et de fond affiné, [elle] ne s'adressait qu'à une élite : pour se répandre et se vulgariser, les doctrines passionnelles dont elle s'était fait l'interprète devaient se choisir un autre cadre littéraire, et ce cadre fut le roman de chevalerie » (104) et cette entreprise fut menée à bien à la fois par Chrétien de Troyes et par André le Chapelain, à la demande de la comtesse de Champagne. Celui-là fut chargé de mettre en théorie les motifs de la poésie lyrique, celui-ci de les reprendre et de les transformer sous une forme narrative et créa ainsi le roman courtois (105). Avec lui,

« ... le roman, qui reste aristocratique et chevaleresque, — chevaleresque, c'est-à-dire d'aventures, avec des coups d'épée, de grands exploits, des voyages dans des pays souvent fabuleux, ce qui donne au roman d'aventures, assez décrié chez nous, une bien illustre origine — devient un roman d'amour, ce qu'il est généralement resté. De sorte que l'histoire du roman, en France, est devenue l'histoire de l'évolution du sentiment de l'amour, en même temps que celle de l'évolution de la société. Comme d'ailleurs sans doute dans la réalité, les deux choses se mêlent de manière inextricable » (106). Pour suivre l'évolution du sentiment amoureux dans la réalité, nous donnerons un aperçu de l'évolution de ce sentiment dans la littérature relativement à son contenu gynocentrique. Il se nourrit aux sources du néoplatonisme, du mysticisme chrétien et, bien sûr, à celles du lyrisme courtois.

Dans *Le Chevalier à la charrette*, le premier roman courtois, Lancelot « semble subir une sorte de fascination qui ne le laisse plus maître de sa volonté virile : en apercevant le peigne dans lequel sont demeurés quelques cheveux de sa dame, ce guerrier, que nul danger n'est capable de faire pâlir, tombera soudain en défaillance. La vue inopinée de la reine le plonge dans une extase telle qu'il ne sait plus ce qu'il fait et risque de se laisser vaincre. Croit-il qu'elle a péri, la vie ne lui paraît plus supportable, et il cherche à se procurer la mort sans délai, il lui sacrifie plus que sa vie : il lui immole son honneur en faisant marché avec le nain. Avant de monter sur la charrette infâme, il a bien un instant d'hésitation, mais il confessera par la suite que cette hésitation fut un crime. D'ailleurs ce chevalier loyal entre tous ne songera jamais à se reprocher la trahison dont il se rend coupable envers son seigneur suzerain. L'amour règne dans son âme de façon despotique, principe des actes les plus valeureux et les plus élevés comme aussi de toutes les capitulations de la conscience. En d'autres termes, Lancelot est le prototype du passionné romanesque, qui, à dater des œuvres de Chrétien, n'a plus cessé d'incarner l'idéal érotique de la race européenne » (107). Au cas où le lecteur n'aurait pas compris à la lecture du roman l'ensemble des normes relatives à l'attitude de l'amant envers sa dame, le « *De amore* » les lui prescrit en bonne forme : « Le véritable amant ne désire pas d'autres étreintes que celles de son amante » ; « Tout amant doit pâlir en présence de son amante. Quand un amant aperçoit brusquement celle qu'il aime, son cœur doit commencer à tressaillir » ; « L'amoureux est toujours craintif » ; « Celui que tourmente le souci d'amour mange moins et dort peu » ; « Tout acte de l'amant a son but dans la pensée de celle qu'il aime » ; « Le véritable amant ne trouve rien de bien en dehors de ce qu'il pense plaisir à son amante » ; « L'amant ne saurait rien refuser à son amante » ; « L'amant ne peut se rassasier des plaisirs qu'il trouve auprès de celle qu'il aime » ; « Le véritable amant est obsédé sans relâche par l'image de celle qu'il aime ». Le respect de telles normes implique la mortification et l'humiliation de l'amant et c'est précisément l'attitude qui est celle du héros du *Lancelot en prose* (vers 1224), « « plein de trouble » et répondant « moult humblement, en « manière de fin amant : Dame, certes j'ai grand « peine et n'ose demander pourquoi » ; puis, la dame étant rentrée dans son appartement avec impatience, nous apprenions que les yeux de Lancelot étaient restés « dehors, pleins de larmes avec le corps » ! Mais le narrateur en prose de ses hauts faits lui prêtera de bien autres manifestations émitives, en particulier dans la scène célèbre de son aveu d'amour, cette scène que Dante savait par cœur et qui a contribué pour une grande part à engager la sensibilité européenne sur une voie qu'elle n'a guère délaissée depuis lors » (108), en dépit de l'existence d'une voie secondaire, tracée par les

fabliaux, sur laquelle « [I]es femmes [...] sont toujours considérées et dépeintes comme des êtres inférieurs et malfaisants : seul un régime de terreur est capable de les mater ; encore les coups n'y suffisent-ils pas, le plus souvent, car leurs vices sont vices de nature : essentiellement contredisantes, perverses, obstinées, elles se montrent hardies au mal et capables de vengeances longuement préparées. » (109) Chez Dante, les femmes sont envisagées comme « des symboles des vérités éternelles ou des vertus sociales » et c'est sous « cette forme éthérée » qu'elles sont glorifiées (110). Après la première moitié du XIII^e siècle, la littérature romanesque se répète et stagne, mais « la conception courtoise et romanesque de l'existence continue ainsi de s'imposer à l'adhésion des classes cultivées » (111).

Au XVI^e siècle. « l'amour finit par donner le ton à toute la littérature » et le triomphe de cette « tonalité » correspondit à « [I]l'entrée des femmes dans le monde, ou, pour parler plus exactement, dans la bonne compagnie, qui se forme à mesure que se répand le goût des lettres et de la conversation... » (112) La doctrine de l'amour platonique « a beaucoup aidé à établir la prépondérance des femmes au seizième siècle et à faire de l'amour le sujet privilégié de la littérature. Le christianisme avait donné à l'âme humaine quelque chose de plus tendre; mais il avait tourné cette tendresse vers Dieu. La chevalerie avait essayé de se servir de l'amour comme d'un encouragement aux belles et nobles actions; mais cette tentative, qui avait mieux réussi dans les romans que dans le monde, ne donnait pas encore à l'amour un ascendant général sur le monde et sur la littérature. L'amour se renfermait entre le chevalier et sa dame. Dans le platonisme, au contraire, l'amour, devenu une sorte de doctrine savante et grave, pouvait servir d'entretien dans le monde, sans exciter de craintes ou de scrupules ; et, comme il gardait en même temps le charme qui s'attache au sentiment le plus vif du cœur humain, il avait de quoi animer et de quoi autoriser du même coup les entretiens amoureux. Si les femmes n'avaient pas eu déjà dans la société le pouvoir qu'elles tenaient de leur rang dans le christianisme et dans la chevalerie, il aurait été possible que l'amour platonique servit de texte seulement aux controverses des académies et qu'il n'entrât pas dans les conversations du monde. Mais, avec la prépondérance déjà reconnue des femmes, l'amour platonique ne pouvait pas revenir aux écoles de philosophie et s'y renfermer. Les femmes devaient s'en servir pour régner dans le monde lettré du seizième siècle, comme elles s'étaient servies de la chevalerie pour régner dans le monde féodal du moyen âge ; et, tout en prenant la doctrine platonique comme une autorité qui leur était favorable, elles devaient aussi adoucir cette doctrine, la plier aux usages du monde élégant qu'elles allaient fonder, et lui ôter son caractère académique pour en faire une science de bonne compagnie. Elles devaient enfin, en mêlant ensemble les idées de la chevalerie et de l'amour platonique, composer une science ou un art nouveau qui s'appela la galanterie et qui garda longtemps son sens honnête et grave. Cette prépondérance croissante des femmes, qui commence au seizième siècle et qui s'accomplit vers le milieu du dix-septième, a, pour ainsi dire, trois degrés principaux marqués par trois grands romans qui ont eu une grande influence sur les idées et sur le ton du monde : L'Amadis, qui représente l'amour chevaleresque qui s'adoucit et même s'effémine ; L'Astrée, qui mêle l'amour platonique à l'amour chevaleresque sous le nom d'amour pastoral ; la Clélie enfin, qui est le code de la galanterie honnête et qui marque l'apogée de la prépondérance des femmes dans le monde et dans la littérature » (113). Sous l'influence de cette littérature, il est des grands du

royaume qui se prennent à penser que, « avant d'être aimé d'une femme de qualité, il fallait soupirer, pleurer, prier, écrire » (114).

La littérature chevaleresque revint à la mode à la fin du XVIIe siècle, époque à laquelle le développement de l'imprimerie permit l'élargissement du lectorat. Les romans chevaleresques réapparurent sous une forme remaniée, propre à satisfaire « aux exigences logiques et psychologiques, lentement accrues malgré tout dans les cerveaux de l'époque » (115). Le plus lu de ces nouveaux romans fut *l'Amadis de Gaule*, que nous avons déjà évoqué et qui avait été introduit en France par François 1er, dont, dit-on, il avait charmé la captivité à Madrid. Il donna lieu à d'innombrables imitations et continuations. Bon nombre de contemporains étaient d'avis que « le culte passionné et respectueux de la femme » venait, par le roman et le théâtre, de l'Espagne (116), où les traditions chevaleresques des Arabes, longtemps maîtres de la péninsule, l'avaient fait naître (117).

Le héros de *l'Amadis*, « très visiblement dessiné à la ressemblance de Lancelot, se montre encore plus émotif, plus facile aux pleurs érotiques et plus entièrement esclave de la dame de ses pensées que le pupille de Viviane. Mais du moins cette dame, la princesse Oriane, est-elle fille et épousera-t-elle son amoureux en justes noces, après lui avoir été auparavant plus que complaisante » (118). Les romans chevaleresques des siècles suivants se nourriront directement du platonisme et de la mystique chrétienne sans nécessairement passer par la lyrique courtoise. Au XVIe siècle, « la séduction par voie platonique, — alliage de la chaude passion italienne avec le désir non moins ardent, mais plus formaliste des Espagnols, sur le terrain intermédiaire du midi de la France [...] — comporte quatre ou cinq étapes typiques dont la plupart se trouvent marquées, non sans quelque monotonie, dans chacune des septante et quelques nouvelles galantes que publia ce dernier romancier. « Je brûle pour vous : je vais périr consumé, » expose d'abord, soit par lettre, soit de vive voix le candidat aux faveurs d'une belle. — « Vous êtes bien osé ! La foi des hommes passe pour peu sûre : je vous prie de ne me parler pas plus longtemps sur ce ton, » riposte aussitôt la dame ou demoiselle « bien ». Mais l'amant n'est pas si sot, — pas si « grue » pour parler le langage du temps, — que de prendre au sérieux cette rebuffade conventionnelle : il insiste donc : Serez-vous sans nulle compassion, en dépit de votre grande bonté, pour votre loyal serviteur ? — Eh bien, soit, aimons-nous donc, lui est-il répondu cette fois, mais d'un amour honnête et générateur de précieuses vertus. Vous êtes trop loyal assurément pour m'en faire jamais dépasser les bornes ». » (119) — Et tel sera, presque mot pour mot, le dialogue par lettres qui ouvrira la Nouvelle Héloïse deux siècles plus tard. L'attrait qu'exercerait des décennies durant sur les imaginations féminines le rythme instable et imprécis de la prose de la Nouvelle Héloïse, « sans moules réguliers ni loi définissable, se faisant sans cesse et se défaisant, se marquant ou s'atténuant selon la nature des pensées... » (120), la tendresse molle des couplets de la pastorale précieuse commença à l'exercer sur ces mêmes imaginations avec la parution de *La Diane amoureuse* (1542), dont le succès fut immense et durable. Dans la préciosité pastorale, « on [...] respire un air de paix délicieuse au sein duquel évoluent des êtres amputés de toute faculté combative et lavés de tout « impérialisme » vital par la fantaisie rêveuse du poète. Naguère, la courtoisie ou le platonisme avaient du moins remplacé,

comme principe d'action, la volonté de puissance par l'amour avide de succès et dès lors incitateur de hauts faits ou de perfection sociale, dans l'exaltation du joy masculin. L'amour pastoral moderne est un sentiment dans lequel les larmes prennent désormais toute la place : ces Lancelots rustiques ne rachètent pas leurs heures de timidité langoureuse par des impulsions de prodigieuse valeur » (121). De même, dans la pastorale théâtrale, « [l]e parfait amant se trouve pris dans un réseau d'obligations humiliantes et souvent contradictoires : il doit taire son amour, faire abandon de sa liberté sans grand espoir de récompense. L'amour fonde la suprématie féminine : grandes bénéficiaires du système, les dames, à condition de faire preuve d'une « cruauté » sans faille, sont assurées de recevoir un continual tribut d'hommages et l'Amour leur confère un pouvoir qui efface leur infirmité sociale. La religion de l'amour tend à se confondre avec le culte de la femme » (122). L'archétype de l'amoureux souffrant n'est pas que littéraire, il se retrouve dans la correspondance de l'époque (123).

Les thèmes des diverses pastorales qui parurent à la suite de *La Diane amoureuse* confluèrent dans *L'Astrée*, « qui est une sorte d'encyclopédie romanesque, résumant d'une part tout le passé chevaleresque, courtois et platonique de l'érotisme européen, annonçant d'autre part les étapes nouvelles que cet érotisme théorique va parcourir au cours du XVII^e siècle pourachever la déification de la femme ; précurseur enfin du XVIII^e siècle par l'immense diffusion qu'il procure à l'utopie pastorale de caractère romanesque et par l'écho sympathique qu'il devait éveiller un jour dans la pensée du fondateur de la religion moderne, Jean-Jacques Rousseau. » La divinisation de la femme passera, non seulement dans les romans de la première partie du XVIII^e, mais dans les œuvres littéraires des siècles suivants et, ce faisant, dans la mentalité de l'homme ordinaire, puisque, au cours des siècles, le lectorat de romans ne cessera de s'élargir. La divinisation de la femme « [aboutira] [...] à une sorte de fakirisme (ou même de masochisme) amoureux » (124) d'une part et à une sorte de vampirisme amoureux d'autre part.

Rousseau non seulement avait « découvert, ou redécouvert [...] la « sensibilité » que l'intellectualisme du XVIII^e siècle avait fait disparaître, mais « il [avait révélé] une nouvelle conception de l'amour, des droits irrésistibles, divins, impérieux de l'amour, posé en adversaire de toute contrainte sociale, triomphant de ces contraintes [...] » (125) et, en même temps, l'avait rendu encore plus artificiel qu'il ne l'était déjà dans l'œuvre de ses inspirateurs. La postérité littéraire de Rousseau, masculine ou féminine, « [conservera] quelque chose de littéraire, souvent de factice ». Dans « *Indiana* », « ou le droit à l'affranchissement pour la femme », Sand proclame à son tour « le droit à l'amour, l'amour-dieu, auquel c'est un devoir « religieux » de ne pas résister » (126). « Les jeunes filles de Balzac sont trop pures, trop douces, trop angéliques... » (127). Jusqu'au tout début du XX^e siècle, ces jeunes filles « [pouvaient] rester [...] le bréviaire [des] aspirations [des femmes], de leurs remords, de leur façon d'envisager l'amour » ; pour beaucoup encore élevées au couvent, les femmes subissaient toujours l'influence des anciennes conceptions chrétiennes sur la morale sexuelle et les mœurs (128). Surtout, les jeunes filles de Balzac donnaient de la femme exactement l'image erronée que les femmes souhaitent donner d'elles à l'homme et confortaient ainsi le lectorat masculin de ce roman dans leurs illusions sur la nature

féminine. « Le public, écrivaient les Goncourt dans la préface de *Germinie Lacerteux* (1865), aime les romans faux » (129).

Au XXe siècle, le cinéma hollywoodien devaitachever de vulgariser les thèmes de tradition de l'amour courtois dans toute une série de films tous plus mièvres les uns que les autres (129bis) dans lesquels les femmes et leur « morale de midinette » font faire à l'homme ce que Julius Evola appelait « une via crucis érotico-sentimentale » (130).

La question qui se pose de savoir si la fin amors a eu une réalité historique et, si tel est le cas, à quelle échelle elle fut pratiquée – longtemps, le sentiment général fut que les romans de chevalerie constituaient une « image idéalisée mais fidèle de la société féodale » (131). Au contraire, la plupart des historiens actuels sont d'avis, pour les plus modérés, qu'« il est probable que l'amour courtois, modèle littéraire, ne reflète pas les comportements de la société aristocratique (132) et, pour les plus radicaux, que l'amour courtois n'est devenu une réalité que dans l'esprit des médiévistes du XIXe et du XXe siècle (133) – cette question n'a pas, dans la perspective où nous nous plaçons, l'importance cruciale qu'elle revêt pour un médiéviste et c'est pourquoi nous avons jugé inutile de la poser avant ; elle s'efface devant cette évidence, que nous avons déjà soulignée plus haut : dans la doctrine de l'amour courtois comme art de vivre en général et comme art d'aimer en particulier se trouve in nuce l'ensemble des normes qui régissent aujourd'hui les rapports entre les hommes et les femmes à la fois dans la sphère publique et dans la sphère privée, normes qui, parce qu'elles sont fondées sur des critères féminins et sont devenues imprescriptibles, mettent les hommes à la merci des femmes. Les contemporains ont pu rester sourds à « [l]a théorie chevaleresque de l'amour attribuant aux femmes une véritable suprématie morale sur les hommes, proclamant les dames arbitres souveraines de la destinée des chevaliers » (134), les idées qui forment cette doctrine n'en n'ont pas moins trouvé écho, fût-ce sous une forme diluée et affadie, dans les générations successives, au point qu'elles ont fini, longtemps après la disparition des chevaliers et des dames, par conditionner les mentalités et les sensibilités, pour devenir un habitus.

Sans chercher à déterminer précisément à quelle époque les femmes, dans l'ombre, ont pris le pouvoir dans les pays dits « occidentaux », le XIIe siècle présente certaines caractéristiques de la montée d'un tel pouvoir. Devenues, comme il a été dit plus haut, riches et donc puissantes depuis qu'elles avaient obtenu le droit d'hériter (135), il est permis de penser que les femmes, dans les centres de vie aristocratique du Midi et du Sud-ouest de la France, en Provence, en Aquitaine, avaient pris « sur les seigneurs un ascendant de plus en plus marqué » (136). « Les femmes n'avaient [...] pas d'autorité », pas de droits juridiquement sanctionnés selon la définition de Weber, mais elles avaient du « pouvoir », une influence plus informelle et diffuse... » (137) notamment par le patronage.

Les premiers témoignages sur le pouvoir de l'ombre féminin datent du début du XVII^e siècle, où, comme nous l'avons vu plus haut, les femmes règnent sur la vie mondaine.

En 1623, le nonce du pape écrivait : « En France tous les grands événements, toutes les intrigues d'importance dépendent le plus souvent des femmes. » (138) « Depuis François Ier les femmes avaient une grande influence dans le gouvernement, et le sceptre du pouvoir était resté entre leurs mains. Diane de Poitiers avait régné sous le nom d'Henri II, Catherine de Médicis sa veuve, sous celui de François II, Charles IX et Henri III. La belle Gabrielle, aïeule du duc de Beaufort, disposait de tout sous Henri IV. Marie de Médicis avait été régente, et Anne d'Autriche lui avait succédé » (139).

La femme de lettres Clarisse Bader (1840-1902) écrivait, dans « La femme française dans les temps modernes » (1883) : « Depuis le XVI^e siècle, il faut le dire, [l'] influence [de la femme sur la vie politique française] a été généralement néfaste » (140). Mazarin, s'il était revenu à la vie à la fin du XIX^e siècle, aurait sans aucun doute approuvé cette sentence, en l'amputant toutefois de son complément circonstanciel de temps, lui qui, quelques années après la Fronde, au cours de laquelle les femmes furent de toutes les intrigues, de tous les complots, déclara à Luis de Haro, ministre d'Espagne : « Vous êtes bien heureux : vous avez, comme partout ailleurs, deux sortes de femmes, des coquettes en abondance, et fort peu de femmes de bien. Celles-là ne cherchent qu'à plaire à leurs galants ; celles-ci qu'à leurs maris ; les unes ne savent écrire que des poulets, les autres que leurs confessions, la tête leur tourne quand elles entendent parler d'affaires. En France, c'est tout le contraire ; toutes les femmes, soit jeunes, soit vieilles, prudes ou galantes, sottes ou habiles, veulent se mêler de tout. Une femme de bien ne coucheroit pas avec son mari, ni une coquette avec son galant, s'il ne lui avoit parlé pendant le jour d'affaires d'état. Elles veulent tout voir, tout pénétrer, et, qui pis est, tout brouiller... » (141).

Un siècle plus tard, la situation avait encore empiré. « Mais, remarque Montesquieu, c'est qu'il n'y a personne qui ait quelque emploi à la cour, dans Paris ou dans les provinces, qui n'ait une femme par les mains de laquelle passent toutes les grâces, et quelquefois les injustices qu'il peut faire. Ces femmes ont toutes des relations les unes avec les autres, et forment une espèce de république, dont les membres, toujours actifs, se secourent et se servent mutuellement ; c'est comme un nouvel État dans l'État : et celui qui est à la cour, à Paris et dans les provinces, qui voit agir des ministres, des magistrats, des prélats, s'il ne connaît les femmes qui les gouvernent, est comme un homme qui voit bien une machine qui joue, mais qui n'en connaît point les ressorts » (142). Jules et Edmond de Goncourt écrivent, au sujet de la femme au XVII^e siècle : « [Sa] domination, qui monte jusqu'au Roi, est répandue tout autour de lui. La famille ou l'amour met auprès du ministre une femme qui s'empare de lui et le possède : le cardinal de Tencin obéit à Mme de Tencin, Mme d'Estrades dispose du comte d'Argenson, le duc de Choiseul est mené par la duchesse de Gramont, sans laquelle peut-être il aurait accepté la paix que lui offrait la du Barry, Mme de Langeac a voix délibérative sur les lettres de cachet que Terray lance, Mlle Renard sur les promotions d'officiers généraux que M. de Montbarrey fait signer au Roi, Mlle Guimard

sur les bénéfices ecclésiastiques que Jarente distribue. Des ministres, la domination de la femme descend aux bureaux des ministères. Elle enveloppe toute l'administration du réseau de ses mille influences. Elle s'étend sur tous les emplois, sur toutes les charges qui s'arrachent à Versailles. Par l'empressement des démarches, par l'étendue des relations, par l'adresse, la passion, l'opiniâtré des sollicitations, la femme arrive à remplir de ses créatures les services de l'État. Elle parvient à devenir la maîtresse presque souveraine de la carrière de l'homme, une espèce de pouvoir secret qui dispense à chacun l'avancement selon ses mérites d'agrément. Qu'on écoute un témoin du temps sur l'universalité et la force de sa puissance... » (143)

Le comte Pierre-Louis Roederer (1754-1835), commentant le passage de Montesquieu où il est question du « nouvel État dans l'État », écrit : « On vit, on sentit partout cette aristocratie féminine dont j'ai montré l'organisation dans mon Mémoire sur Louis XII, et qui joua dans la monarchie, avec un étrange privilège, celui de prendre part à tout, et de n'être engagée à rien, d'aider à toutes les prétentions sans compromettre aucun de ses droits ; en un mot, de faire marcher la monarchie sans cesser d'être une république. Belles et galantes, les femmes excitaient les désirs ; riches, elles étaient objet de cupidité : devenues puissantes à la cour ou à la ville par des alliances légitimes ou par des liaisons criminelles que la mode élevait au-dessus de la légitimité, devenues moyens d'avancement vers tous les genres de grandeur et de fortune, elles devinrent aussi objet d'ambition. Un père ambitionnait d'avoir de belles filles, comme on ambitionne un utile domaine. Il songeait aux mariages qu'elles pourraient contracter, aux alliances qu'ils pourraient acquérir. Les jeunes hommes en âge de s'établir recherchaient la beauté, moins comme une possession agréable que comme l'équivalent d'une dot, par les emplois qu'elle pouvait faire obtenir. Un mari permettait à sa femme, ou du moins consentait d'ignorer ses distractions d'un jour, d'une semaine, d'un mois, d'une ou plusieurs années, pourvu qu'elles lui fussent profitables. Les femmes disaient qu'elles se dévouaient pour le bonheur et même pour l'honneur de la famille, en obtenant par leurs distractions les protections désirées. La vérité était qu'elles songeaient à leurs intérêts en servant ceux de leur famille. Elles voulaient bien servir de moyens, mais elles avaient aussi leur but. Leur vanité demandait un rang et de l'argent ; de l'argent pour se parer ; la parure pour donner plus d'éclat à leurs charmes ; un rang pour autoriser leur luxe et leur parure : leur rang, leur luxe, leur parure, pour avoir à choisir entre un plus grand nombre d'amants. Par la galanterie, les femmes, les hommes étaient réciproquement but et moyen de leurs plaisirs et de leur ambition. Les femmes parvenues, par les intrigues galantes, au but de l'ambition, ne cessaient pas d'aimer le plaisir ; maîtresses d'un homme puissant qu'elles n'aimaient point, elles avaient besoin de consolateurs secrets. Elles étaient alors but et moyen des deux grands intérêts qui pressaient les jeunes hommes. Amante et bienfaitrice, une femme réunissait tout ce que pouvait désirer un amant : le cœur, les charmes, le crédit, tout était à lui. Les hommes parvenus par les maîtresses que leur ambition avait sacrifiées à la puissance, ne cessaient pas d'avoir pour but la possession des femmes. On voulait avoir des femmes pour obtenir des places, et des places pour avoir des femmes. On cérait sa maîtresse pour parvenir à un certain degré de puissance où l'on était sûr que d'autres viendraient offrir la leur. Ainsi, l'ambition servait la galanterie, la galanterie servait l'ambition. Tout s'enchaînait par les doubles liens de l'incontinence et de la cupidité. A portée de tous les échelons qui séparaient les emplois, se trouvait

toujours quelque femme prête à aider l'ami, l'amant, l'époux qui ambitionnait de les franchir. L'intervention des femmes dans la carrière des emplois doubla la chaîne des patronages et des clientèles, des protecteurs et des protégés. Il n'est pas difficile de concevoir quelles pouvaient être, dans un semblable état de choses, les mœurs des hommes qui se destinaient à ce qu'on appelait les affaires. » (144).

Sous le règne de Louis XV, sous lequel les femmes conservaient tout leur empire sur la cour. « Un jeune homme avait-il manqué dans sa jeunesse à une attention pour une femme [...] que la mère du jeune étourdi en était instruite le soir même par ses amis, et le lendemain il était sûr d'une leçon et d'une réprimande. La société, répartie en mille cercles différens, se tenait sous tous ces rapports, sans se voir habituellement. La politesse, le goût, le ton étaient une espèce de dépôt que chacun gardait avec soin, comme s'il n'eût été confié qu'à lui. Les femmes surtout étaient les premiers soutiens de ces bases de l'agrément de la société ; c'est à la politesse qu'elles mettaient le plus d'importance » (145).

« Histoires d'amour de l'Histoire de France » pourrait porter comme sous-titre : « Les grandes dames qui ont fait ou défait les grands hommes ». La plupart des grandes dames et des grands hommes dont Guy Breton épingle la vie amoureuse et sexuelle ont vécu de la « Renaissance » à la fin du XIXe siècle. L'ouvrage, publié au début des années 1990, s'arrête sur la mort mystérieuse de Félix Faure à la fin de la IIIe République. Serait-ce donc que les femmes des classes dites supérieures ont cessé de tirer les ficelles depuis cette époque ? Oui et non. Oui, parce que certaines d'entre elles ont quitté les coulisses en entrant en politique et en exerçant ainsi le pouvoir à visage découvert. Non, parce que, plus elles sont entrées en politique en y aspirant les femmes ordinaires, moins le pouvoir qui y a été exercé a été effectif, plus le pouvoir réel de l'ombre a grandi, plus les coulisses, si l'on peut dire, se sont agrandies. À cet égard, il est hautement intéressant que Chinweizu compare les femmes du gratin à des « Maîtres Passés parmi les femmes », si l'on se souvient de l'hypothèse selon laquelle la partie inférieure de la pyramide inachevée qui est au revers du Grand sceau des États-Unis d'Amérique représente la franc-maçonnerie en tant que telle, prétendument « patriarcale », tandis que le sommet représenterait l'organisation matriarcale qui en est l'inspirateur caché (146) ; si l'on se souvient de cette hypothèse et que l'on tient compte du fait que, la franc-maçonnerie recrutant davantage dans les classes dites supérieures que chez les ouvriers ou les cultivateurs, le mari des femmes du gratin a de grandes chances d'être lui aussi franc-maçon. Nous disons « aussi », parce que, dès avant la Révolution de 1789, plusieurs milliers de « grandes dames » appartenaient à la franc-maçonnerie (147), parmi lesquelles la princesse de Lamballe, nommée grande maîtresse de toutes les loges écossaises régulières de France le 10 janvier 1781.

Reste à expliquer pourquoi la femme a décidé de sortir du bois, si, dans la sphère publique comme dans la sphère privée, elle préfère « une matriarchie déguisée à une matriarchie ouverte » parce que « [!] l'exercice ouvert du pouvoir donnerait à une femme des devoirs qui l'exposeraient à trop de pressions

et de risques ». Les raisons de ce changement de stratégie ressortiront d'un bref rappel des principales étapes de la campagne que menèrent les « féministes » pour obtenir l'extension des droits civiques aux femmes, sans lesquels elles n'étaient ni électrices ni éligibles et ne pouvaient donc pas prendre le pouvoir légalement. Ce rappel sera assorti de l'évocation des vives résistances que l'octroi du droit de vote aux femmes rencontra longtemps chez une majorité d'hommes (148) et de l'incredulité qu'il suscita longtemps chez plus d'une femme. Nous examinerons les progrès du suffragisme en France et en Grande-Bretagne, deux cas typiques, quoique pour des raisons différentes, à cet égard.

La Révolution de 1789 n'avait qu'entrouvert la boîte de Pandore. Les législateurs étaient restés sourds à la plaidoirie qu'avait faite Condorcet en faveur du vote du sexe féminin dans un article du « Journal de la société de 1789 », tout en accédant à une partie des revendications de la « Société patriotique et de bienfaisance des Amies de la Vérité » et de la « Société des citoyennes républicaines et révolutionnaires » : le droit au divorce et un droit égal à l'héritage ; « le temps tant espéré est enfin venu du mariage d'amour et de la mésalliance officialisée » (149).

Si le terme de « féminisme » n'apparaît que dans les dernières décennies du XIXe siècle (150) le féminisme, après avoir pointé le bout de son nez pendant la Révolution, le pointe de nouveau vers 1830 (151) et sort de son terrier un peu partout en Europe dans les années 1840, dans le sillage du socialisme naissant et donc sur fond de prolétarisation de la classe ouvrière, mais aussi dans le contexte d'une extension du droit de vote, sinon à tous les hommes, comme en France, du moins à un plus grand nombre d'hommes, comme en Grande Bretagne. Si les femmes du peuple furent les premières à militer pour l'émancipation de la femme, les « femmes de qualité », qu'elles fussent aristocrates ou bourgeoises, ne tardèrent pas s'intéresser de près au féminisme, comme la baronne von Perin, fondatrice, dès 1948, du Wiener demokratische Frauenverein.

En Grande-Bretagne, au XIXe siècle, le vote était encore considéré comme un privilège tenant à la propriété et au paiement d'impôts et non comme un droit personnel attaché à l'individu. Seuls les propriétaires soumis à l'impôt avaient le droit de vote. Y compris les femmes ? Y compris les femmes. Comme, avant même l'invasion normande, les filles héritaient de leurs pères en l'absence de descendants mâles et jouissaient alors des mêmes droits que ceux-ci, les femmes titulaires de fiefs prenaient part au gouvernement, tantôt directement, tantôt par mandataires. Thomas Hughes, dans la Vie d'Alfred le Grand, indique que les femmes nobles, même mariées, conservaient leurs propriétés personnelles, pouvaient en disposer librement et que, à ce titre, elles siégeaient dans le Witenagamot, le conseil des Saxons ; elles siégeaient aussi-dans les assemblées provinciales, les comités de paroisse et elles étaient protégées par des lois spéciales. Thornagh Gurdon, dans The History of the High Court of Parliament (1731), évoque aussi la participation des femmes nobles au conseil des chefs saxons. Sous Henri III, Édouard 1er, Édouard III, Marie 1er et Elizabeth 1er, c'est-à-dire du XIII^e au XVI^e siècle, plusieurs abbesses furent convoquées par le Parlement, où elles siégeaient soit en personne, soit par

procuration. La dernière manifestation publique de ce droit « date de 1610 ; mais on peut voir que l'usage commence déjà à s'affaiblir, car le sheriff fait alors cette remarque qu'il est honteux pour un homme d'être élu par des femmes. Dans le siècle suivant, les juges le reconnaissent encore, mais on n'en réclame presque plus l'application. En 1739, la douzième année du règne de Georges II, devant la cour du roi (kings bench), sir William Lee étant premier juge (chiefjustice) et sir Francis Page étant second juge, on posa la question de savoir si une feme sole pouvait voter pour les officiers de la paroisse, les sacristains, et si elle pouvait elle-même exercer ces fonctions. Dans le cours du procès, sir William Lee déclara que le droit était incontestable, et qu'en nombre de cas les feme sole avaient même voté pour les membres du Parlement, mais que, lorsqu'elles étaient mariées, leur mari devait voter pour elles. Le juge Page s'exprime de la même façon dans un cas analogue, et lord Coke, qui est une autorité en ces matières, confirme ces dires » (153). Selon le droit traditionnel, la femme noble avait donc le droit de voter et de siéger ; si l'usage s'en est perdu, « il faut en accuser l'indifférence des femmes, qui n'ont point été assez jalouses de le maintenir en l'exerçant » (154) ; « point assez jalouses », ou point assez courageuses. Quoi qu'il en soit, les femmes britanniques, en le relevant [à la fin du XIXe siècle], en demandant à le remettre en vigueur [...] n'[innovaient] pas, elles {retournaient} à la tradition » (155), tout en demandant qu'il soit étendu à toutes les femmes, propriétaires ou non, rentières ou non, imposables ou non.

La position des femmes « dans le monde politique demeurait quelque peu ambiguë. Le poste politique le plus élevé, celui de monarque, pouvait être occupé par une femme ; et, tout en bas du système politique, les femmes pouvaient voter et occuper des postes au niveau de la paroisse » (156). En 1869, Jacob Bright (1821-1899), député libéral et quaker – les Quakers, femmes et hommes, furent parmi les principaux précurseurs du féminisme en Angleterre (157) avant de l'être aux Etats-Unis –, réussit à introduire un amendement au projet de loi sur les corporations municipales qui donnait le droit de vote aux femmes britanniques et galloises aux élections municipales ; l'amendement avait été rédigé par le mari d'une suffragette dont nous aurons à parler plus bas : l'avocat Richard Marsden Pankhurst (158). En 1888, les femmes obtinrent le droit de voter aux élections des « country councils » et, en 1907, d'être candidates aux élections municipales (159). Mais les suffragettes voulaient plus, voulaient tout : être électrices et éligibles au Parlement. Tout et tout de suite.

La première mention qui ait été faite du droit de vote des femmes à la Chambre des Communes date du 3 août 1832, peu avant que le Reform Act, voté le 22 septembre, eut élargi le corps électoral, faisant passer de quatre cent à six cent mille le nombre d'hommes habilités à voter, dans un pays où, jusqu'au début du XVIIIe siècle, les élections étaient rares et les femmes ne semblaient pas se plaindre de ne pas être électrices (160). Cette mention concerne une pétition présentée à la Chambre des communes par le député radical et franc-maçon Henry Hunt (1773-1835) au nom d'une certaine Mary Smith. Quelques jours après le vote du Reform Act, le pasteur de l'Église unitarienne et député radical William Johnston Fox (1786–1864) fit paraître dans le Monthly Repository un article intitulé « A Political and Social Anomaly », l'« anomalie » étant, d'après lui, que la femme était privée du droit de vote (161). La

question n'apparaît cependant qu'une décennie plus tard dans le public, par la voix de l'industriel et député libéral-radical Richard Cobden (1804–1865), dans un discours prononcé le 15 janvier 1845 à Covent Garden ; la fille de Cobden, Annie Cobden Sanderson (1853-1926), membre de la loge parisienne n°1, de la loge mixte Le Droit humain et de l'Honorable Fraternité des Anciens Francs-Maçons (162), l'une des deux principales obédiences féminines en Grande-Bretagne à l'époque, deviendra l'une des militantes les plus en vue du mouvement suffragiste.

C'est au cours des années 1840 que, sous l'impulsion de Cobden, « héros de la classe moyenne » (163), de les revendications féministes, en tête desquelles le vote des femmes, se répandirent dans la bourgeoisie (164). A peine fondé en 1851, le Sheffield Association for Female Suffrage lança une pétition en faveur du vote des femmes, qui fut soumise la même année à la Chambre des Lords (165). Pourquoi l'avoir soumis à la Chambre des Lords ? Nous venons de le dire : parce qu'il s'agissait pour les membres de ce club féministe de réclamer le droit de vote pour les femmes, non pas aux élections tout court, mais aux élections parlementaires, les seules auxquelles elles n'avaient pas droit de voter.

Le suffragisme ne commença à piquer la curiosité du grand public qu'au milieu des années 1860, à l'époque où le philosophe, logicien et économiste John Stuart Mill, sensibilisé au féminisme par sa femme (166), prédisposé à l'y être par sa sensibilité démocratique, prit publiquement fait et cause pour ce mouvement au cours de la campagne qui fut menée contre les violences conjugales, naturellement celles qui pouvaient être faites aux femmes, à partir de la fin des années 1860 en Grande-Bretagne (167), violences qu'il avait dénoncées avec tout le sentimentalisme pète-sec dont il était capable dès le début de la décennie précédente dans une série de lettres au Morning Chronicle (168). En 1866, Mill présenta à la Chambre des Communes une pétition signée par mille cinq cent femmes pour demander le suffrage. Disraeli, chef du parti soi-disant « conservateur », se rallia à lui. « Dans un pays gouverné par une femme, alors que nous reconnaissons aux femmes le droit de former une partie de l'État en qualité de païresses de leur propre chef, alors que nous admettons non-seulement qu'elles possèdent la terre, mais qu'elles soient dames de manoir (Lady of the manor) et tiennent des cours de justice, quand elles peuvent être gardiennes de l'Église et surveillantes des pauvres, je ne saurais voir par quelle raison on les exclurait droit de vote. » (169). « Dans l'ensemble, les hommes politiques n'étaient nullement opposés à une forme de suffrage féminin. Le parti travailliste le soutenait et des personnalités comme Keir Hardie et George Lansbury s'intéressaient profondément à la question, Lansbury s'y intéressait à tel point qu'il l'inclut dans son programme, lorsqu'il se présenta sans succès à la réélection dans sa circonscription de Bow et Bromley. Un bon nombre, pour ne pas dire la majorité, de membres du Parti libéral l'appuyaient, tout comme de nombreux libéraux influents, dont Churchill, Lloyd George et sir Edward Grey » (170). Le rejet systématique des projets de loi visant à accorder aux femmes le droit de vote, fût-ce sous certaines conditions, s'explique en grande partie par l'électoralisme. Parce que seuls les hommes des classes supérieures avaient le droit de vote, s'il avait dû être accordé aux femmes, il n'aurait pu l'être qu'à celles des classes supérieures, qui auraient nécessairement voté pour les « Conservateurs ». Voter en faveur d'un projet de loi suffragiste aurait donc été électoralement suicidaire

pour les Travallistes et les Libéraux, dont l'électorat étaient majoritairement composés de membres des classes moyennes et des classes inférieures.

En 1866, Earl John Russel, devenu premier ministre, présenta un projet de loi de réforme électorale, qui devait devenir l'année suivante le Second Reform Act. Il doubla le nombre d'électeurs, sans accorder aux femmes le droit de voter aux élections nationales. L'amendement qu'avait présenté Mill et qu'avaient voté à la fois Disraeli et le chef du parti de la soi-disant opposition fut rejeté. Il consistait à substituer le mot « person » au mot « man » dans le texte de loi.

La loi écrite britannique se sert du terme « person » pour désigner quiconque, homme ou femme, possède certains droits ou est sujet à certaines obligations. « Or, dans un cas particulier, un juge ayant décidé que le mot person n'est point applicable aux femmes, on avait senti le danger d'une jurisprudence qui aurait fini par dispenser les femmes de tous les impôts si on l'avait généralisée, et, pour parer 1a possibilité d'un tel abus, lord Romilly avait présente une loi, votée sans discussion par la chambre des Communes, qui décidait que le terme législatif de person était également applicable aux deux sexes, a moins que l'intention contraire n'ait été clairement exprimée par le législateur..

« L'année suivante néanmoins, en 1867, quand on vota la réforme électorale, entraîné par l'usage. on employa encore le terme person pour désigner les votants, sans déterminer le sexe » (171). Les partisans du suffrage des femmes ne manquèrent pas de s'engouffrer dans cette brèche sémantique.

Ils incitèrent les femmes à « [essayer] de se faire inscrire. Ici on les écarta, là on les inscrivit, selon la complaisance des overseers of the poor et du revising barrister. La plupart cependant rayèrent les femmes, parfois avec amende. En somme, près de 230 femmes se trouvèrent définitivement sur les listes. Celles qu'on écartait intentèrent un procès. Elles le perdirent. Le Chief Justice n'admit pas que le législateur, s'il avait voulu introduire une modification aussi importante que l'extension de la franchise aux femmes, l'eût fait en se servant du mot homme. Rejet poli, car l'arrêt faisait remarquer que l'exclusion des femmes n'était point la marque d'une infériorité intellectuelle, mais plutôt un honneur rendu à leur sexe un privilège, « honestatis privilegium » » (172). Tel était, selon la « féministe » Millicent Garrett (1847-1929), l'un des arguments que la majorité des Britanniques opposait au droit de vote des femmes, arguments qu'elle résuma lors d'une conférence à Brighton en 1870 et dont les plus saillants étaient les suivants : « L'idée que les femmes ont droit d'être représentée est aussi monstrueuse et absurde qu'aucune personne raisonnable n'y accorderait quelques instants d'attention » ; « la vive et intense excitation suscitée par la lutte politique, si elle était partagée par les femmes, altérerait leurs capacités physiques et mènerait probablement un grand nombre d'entre elles à la folie » ; « Les femmes sont déjà suffisamment représentées par les hommes... » (173). Les deux premiers

étaient dicté aux hommes britanniques par leur bon sens, le dernier par leur vanité. En dépit de ses détracteurs, la campagne en faveur du droit de vote des femmes, comme l'on s'en doute, continua de plus belle, avec la création en 1867 de la première organisation nationale suffragiste : The National Society for Women's Suffrage. L'étape la plus importante de la tournée de conférences que Lydia Becker (1827-1890), sa fondatrice, fit en été 1867 au pays de Galles fut un discours au temple maçonnique de Haverfordwest (174). Treize ans plus tard encore, en tournée sur l'île de Man, elle donna plusieurs conférences dans le temple maçonnique du lieu (175). En 1911, Millicent Garrett, lors d'un meeting, parla d'« une grande franc-maçonnerie entre les femmes des différentes classes » (176). Franc-maçonnerie et féminisme – ainsi que théosophisme – avaient un objectif commun : rien de moins que la promotion du bien-être de l'humanité – rien de plus que la promotion du bien-être de l'humanité femelle (177).

En 1869, année où il publia le pathétique *De l'assujettissement des femmes*, écrit « sous influence féminine », Mill ne fut pas réélu, mais Jacob Bright, que nous avons évoqué plus haut, reprit la défense de la même cause au Parlement, où il ne cessa de présenter des bills en faveur du suffrage féminin. Entre 1879 et 1912, pas moins d'une douzaine de députés, tous partis confondus, en présentèrent (178). Elles furent toutes rejetées, mais les opposants étaient de moins en moins nombreux (179).

Cependant, dans la National Society for Women's Suffrage, des dissensions ne tardèrent pas à naître et à se faire jour entre celles qui voulaient que son comité soit composé exclusivement de femmes et celles qui étaient opposées à cette idée. La NSWS en perdit sa crédibilité et, surtout, sa cohésion. Un certain nombre de groupes dissidents se formèrent dont l'objectif principal, tout en étant féministe, n'était pas nécessairement ou pas uniquement l'obtention du droit de vote pour les femmes. Se diviser pour mieux régner.

Le soutien passionné que le mouvement féministe reçut des deux étoiles montantes du socialisme fut donc le bienvenu. Dans sa première conférence, donnée en 1874 et intitulée « The Political Status of Women », la future théosophe et membre de la Société Fabienne Annie Besant faisait de la conquête du droit de vote un des enjeux majeurs du combat féministe. Le 17 juin 1911, elle devait participer à « la cinquième, la dernière et la plus grande procession jamais vue en faveur du vote [des femmes] » (180).

Dans « La Question féminine, co-écrit avec son époux, Eleanor Marx déclare : « Nous soutiendrons le droit de vote pour toutes les femmes, non pas seulement celles qui ont des biens... » (181), y compris celles qu'il laissait indifférentes : les femmes des classes que l'on pouvait alors légitimement qualifier de « laborieuses ». Plus que jamais, les leaders des suffragettes étaient des femmes issues, non pas seulement des classes moyennes, mais des classes dites supérieures (182). Des hommes de celles-ci, de

toutes tendances politiques et de toutes confessions, médecins, ecclésiastiques, industriels, universitaires, militaires, intellectuels, financiers, vint l'initiative de créer des associations masculines favorables au suffrage féminin à partir de la dernière décennie du XIXe siècle. Pour n'en citer qu'une, la Men's League for Women Suffrage fut co-fondée en 1907 entre autres par l'écrivain et journaliste Gerald Gould (1885–1936) et son beau-frère Israel Zangwill (1864–1926)), collaborateur de Theodor Herzl et membre de la Jewish League for Woman Suffrage de 1912 à 1914 (183).

Les Juives n'avaient cependant pas attendu 1907, année de fondation de la JLWS (184), pour s'intéresser de près au suffragisme. Née Goulden (185), Emeline Pankhurst, lassée des promesses sans lendemain des parlementaires d'accéder aux exigences des suffragettes, peu impressionnée par les légères avancées qu'avaient constitués à cet égard les projets sur le droit de vote de 1870, de 1886 et de 1897, sceptique quant à la volonté des parts politiques, y compris l'Independent Labour Party, auquel elle appartenait, de faire de la question du droit de vote des femmes une priorité, peu convaincue de l'efficacité de la diplomatie, préconisée et employée par les groupes de revendication féministes, elle avait rejoint en 1889 un groupuscule du nom de Women's Franchise League (186), déterminée à passer à l'action directe. La WFL fut dissoute douze mois plus tard, possiblement en raison de l'hostilité que son radicalisme avait fait naître chez la majorité des suffragettes. Ce n'était que partie remise et, le 10 octobre 1903, Pankhurst fonda, avec plusieurs de ses collègues, la Women's Social and Political Union (WSPU), organisation réservée aux femmes. « Les actes, écrira-t-elle plus tard dans son autobiographie, et non les mots, telle devrait toujours être notre devise. » (187). Elle ne le fut pas dans les premières années de l'existence du WSPU, au cours desquelles les militantes se contentèrent de faire des discours, de recueillir des signatures pour des pétitions, d'organiser des rassemblements, de publier un bulletin intitulé «Votes for Women » et de convoquer un « Parlement des femmes », dont les séances coïncidaient avec celles avec du parlement.

Mais, quand les paroles furent suivies d'actes, ceux-ci passèrent les bornes.

En 1905, la fille aînée de Pankhurst, Christabel et Annie Kenney (1879-1953) furent éjectées d'un meeting que le libéral Sir Edward Grey tenait à Manchester, après qu'il eut refusé de répondre à la question de savoir si un gouvernement libéral appuierait le suffrage féminin. Les deux femmes furent arrêtées pour avoir agressé en dehors de l'enceinte un policier qui leur avait ordonné de cesser de manifester bruyamment leur mécontentement (188). Ayant refusé de payer l'amende pour ce délit, elles furent emprisonnées et réussirent ainsi à obtenir de la presse l'attention qu'elle avait jusque-là refusée d'accorder au mouvement. Ce fut, pour Christabel, ses deux sœurs, sa mère et de nombreuses militantes du WSPU, le premier d'une longue série de délits – actes de vandalisme (En mars 1912, les militantes du WSPU envahirent les rues commerçantes du centre de Londres armés de marteaux et brisèrent plus deux cents vitrines), atteintes à la propriété privée ou publique, outrages à agent dans l'exercice de ses fonctions, incendies volontaires, etc. – délits qui donnèrent lieu à presque autant

d'incarcérations et, une fois en prison, de grèves de la fin (189). Voilà ce que Pierre Grimal appelle les « exploits de Mrs Pankhurst » (190) et l'Encyclopédie Universelle un « comportement héroïque » (191). Le 4 juin 1903 au Derby d'Epsom, Emily Davison, membre du WSPU, pénétra sur la piste en pleine course et se planta devant l'un des concurrents, le cheval du roi, lancé à toute allure ; renversée à terre et piétinée, elle mourra de ses blessures quatre jours plus tard. « S'était-elle jetée volontairement ? Il paraît que oui. Mourir piétinée, je ne peux pas imaginer cette fin. Et le courage, la folie, mais surtout le courage » s'extasie-t-on ici et là aujourd'hui encore (192), sans d'ailleurs trop de préoccuper du sort du jockey, ni de celui du cheval. En réalité, comme le fait remarquer Moxon, Dickinson « était une femme aisée [fille d'un homme d'affaires] trop déconnectée de la réalité pour se rendre compte qu'elle ne forcerait pas le cheval de course du roi à s'arrêter, en passant sous la barrière de sécurité et en se mettant ensuite devant lui » (193).

En 1999, le Times désigna Emmeline Pankhurst comme l'une des cents personnalités les plus importantes du XXe siècle (194), oublierous de ce qu'il écrivait quelques huit décennies plus tôt sur les combats de rue organisés par la WSPU à Londres. Voici le compte-rendu de celui du 23 novembre 1910 : « Caxton Hall hier après-midi était bourré de suffragettes qui attendaient la réponse de M. Asquith à la question de M. Keir Hardie sur les mesures que le gouvernement se proposait de prendre pour donner le droit de vote aux femmes. La réponse de M. Asquith a été considérée tellement peu satisfaisante qu'elles ont décidé d'engager les hostilités et une colonne de plus d'une centaine de militantes suffragistes ont quitté Caxton Hall pour la résidence du Premier ministre à Downing-street, déterminées à tenir la promesse qu'avait faite Miss Pankhurst que la volonté du Home Office de ne pas réprimer l'émeute de vendredi dernier ne parviendrait pas à apaiser ses partisanes.

La Chambre avait ajourné la séance avant même que la colonne n'ait enfreint la loi qui interdit l'approche d'un cortège à moins d'un mille de l'enceinte de la Chambre des communes pendant la durée de la séance, les suffragistes ont traversé la place du Parlement en direction de Whitehall sans être inquiétées par la police. Comme elles approchaient de l'entrée de Downing Street, une escouade d'une quinzaine de constables en poste devant le bâtiment de Scotland Yard a fait mouvement vers l'entrée de Downing-street, qu'ils ont atteinte quelques secondes avant que la tête de la colonne suffragette n'ait contourné Whitehall. L'apparition des suffragettes sur la place du Parlement avait attiré un grand nombre de spectateurs, qui se sont attroupés autour d'elles et les ont suivis de près. Il ne fallait pas s'attendre à ce que le cordon de police résiste aux assaillantes. Dans Downing-street, les policiers et les suffragettes se battaient au milieu d'une masse grouillante de spectateurs. Les renforts de la police sont arrivés rapidement et l'évacuation de la rue a commencé. Le combat a été brutal, acharné et court – dix minutes -, même si le grand nombre d'incidents dont il a été émaillé a donné l'impression qu'il avait duré beaucoup plus longtemps.

Les femmes se sont battues beaucoup plus sauvagement que vendredi dernier. Ce surcroît de férocité peut s'expliquer par le fait que certaines d'entre elles ont juré d'aller en prison pour la cause et sont prêtes à commettre des infractions de plus en plus graves pour atteindre cet objectif. Les émeutières d'hier semblaient ne plus se contrôler du tout. Certaines criaient, d'autres riaient hystériquement et toutes se battaient avec l'énergie du désespoir. Certaines des émeutières semblaient être de très jeunes filles, sans doute victimes de l'hystérie plutôt que d'une conviction profonde.

Vitres brisées

Une femme vêtue d'un uniforme d'infirmière a brisé d'un coup de projectile une fenêtre du ministère des Colonies. Certaines des suffragistes portaient des bannières, qui ont été rapidement démontées par la police, mais celles qui réussissaient à conserver la hampe de bambou de leur bannière s'en servaient pour rosser l'agent de police le plus proche. Les femmes se comportaient comme des enragées et il était évident que leur conduite leur aliénait complètement la sympathie de la foule. Deux suffragistes ont sauté par-dessus le parapet du bâtiment où se trouve la Commission des affaires judiciaires et ont investi les lieux, d'autres ont brisé les fenêtres du Home Office avec des poids en métal et d'autres projectiles.

Une fois Downing-street évacuée, le sol est apparu jonché de bannières brisées et d'autres débris. Des matelots américains témoins de la scène ont emporté des morceaux de bannières et d'autres objets comme souvenirs. Un escadron formé sur cinq rangs au moins a été déployé à l'entrée de Downing-street et personne n'était autorisé à entrer dans la rue à moins d'être muni d'un laissez-passer. Trois dames dans une automobile privée, que les policiers avaient autorisées à passer, on dû rebrousser chemin sur ordre du commandant Wells, faute d'être en règle.

Peu de temps après que la rue a été dégagée, Mme Asquith est passé par là en automobile et a connu la même mésaventure que le Premier ministre [quelques minutes plus tôt], qui, reconnu et attaqué par les suffragettes près de la place du Parlement, avait tenté de prendre la fuite en voiture, dont un émeutier avait réussi à casser la vitre avant que M. Asquith ne prenne le large indemne. M. Birrell a quitté la Chambre et a marché en direction de St. James's Park et c'est en y arrivant qu'il a été attaqué. Des femmes ont rabattu son chapeau sur ses yeux et l'ont bousculé et l'une d'elles lui a donné des coups de pied dans le tibia.

Alors que les combats se déroulaient à Downing Street, une grande foule s'était rassemblée à Whitehall et d'importantes forces de police ont dû y être envoyées pour la disperser. De temps en temps, une

femme sortait de la foule et se jetait en vain contre le solide mur de policiers qui se dressait en travers de Downing-Street, mais, avec l'aide de quelques constables à cheval, la police a progressivement fait reculer la foule en direction de Trafalgar Square. En face de l'Amirauté, une suffragette qui s'était évanouie est restée étendue sur le trottoir pendant quelques minutes, entourée d'amies qui lui prodiguaient des soins. La police s'est comportée avec sang-froid et bonne humeur, malgré les provocations les plus extrêmes dont elle a fait l'objet. On peut mentionner qu'à la suite des combats de vendredi dernier six policiers souffrent de morsures et d'égratignures et ont dû prendre des congés-maladie. Hier, certaines émeutières ont ouvertement déclaré qu'elles allaient bientôt recourir aux attentats. »

Des attentats ont été perpétrés, quelque temps après les troubles à Downing Street, contre la maison de Sir Edward Grey, de M. Churchill, de M. Harcourt et de M. Burns et plusieurs femmes seront inculpées aujourd'hui pour avoir brisé des vitres ou endommagé des bâtiments. » (195). La même édition révélait qu'une des suffragettes arrêtées par la police ce jour-là était une vieille dame dans un fauteuil roulant autopropulsé et publiait le communiqué suivant, moins cocasse, de la Women's Social and Political Union : « Comme le Premier ministre ne nous donne pas l'assurance que les femmes obtiendront le droit de vote l'année prochaine, nous retournons à l'état de guerre. » Elles y retournèrent, à partir de mars 1912. Il y eut des attentats à la lettre piégée contre des personnalités publiques (la lettre piégée est une arme qui a été inventée par les militantes du WSPU) (196). Il y eut aussi des attentats à la bombe contre la cathédrale Saint Paul, contre l'Observatoire Royal d'Édimbourg, contre plusieurs théâtres de Dublin, contre le Jardin Botanique de Glasgow, contre une caserne à Leeds, pour ne citer que leurs principales cibles ; le 11 juin 1914, les terroristes en jupon passèrent de nouveau à l'attaque à l'abbaye de Westminster, le 15 juillet de la même année à la célèbre chapelle de Rosslyn et, enfin, le 31 juillet – peu avant de conclure une trêve avec le gouvernement britannique en raison de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Première Guerre mondiale – à la cathédrale Lisburn en Irlande.

Terroriste, la famille Pankhurst était également belliciste. Le 8 septembre 1914, Christabel Pankhurst revint à Londres de son exil parisien et prononça immédiatement un discours, non pas sur le suffrage féminin, mais sur « Le péril allemand ». Sous sa houlette, les suffragettes militantes devinrent rapidement des partisanes enthousiastes de la guerre. En août 1914, l'amiral Fitzgerald avait fondé l'Ordre des plumes blanches, organisation qui encourageait les jeunes femmes à offrir des plumes blanches, symbole de basse extraction et de lâcheté, aux hommes qui ne portaient pas l'uniforme, afin que la honte les pousse à s'enrôler dans l'armée (197). Les militantes du WSPU firent exploser le chiffre d'affaires des modistes, en en couvrant les soldats démobilisés, les soldats en permission, les fonctionnaires et les garçonnets. En 1916, Emmeline Pankhurst traversa l'Atlantique pour exhorter les Etats-unis à entrer en guerre (198) et se rendit en Russie en juin 1917 pour persuader les Bolcheviks de rester en guerre (199). Une affiche de propagande de l'époque (200) montre deux femmes du gratin, une jeune mère et sa fille, un jeune garçon les mains agrippées à son châle, regardant par une fenêtre

ouverte des soldats partir à la guerre par une belle après-midi. Elle porte cette mention : « Women of Britain Say – « Go » ! » « And Please Don't Come Back », semblent-elles ajouter du regard.

Les femmes britanniques obtinrent le droit de vote à la fin de la Première Guerre mondiale, non pas assurément en raison des campagnes d'attentats que le WSPU avait menés, qui avaient eu pour seul résultat de rendre la question du vote des femmes très impopulaire auprès du grand public – les partisans de l'égalité juridique et politique de l'homme et de la femme seront ravis d'apprendre que l'introduction du suffrage universel fut, non pas hâté, mais retardé, par le militantisme forcené des suffragettes -, ni même en raison de la participation des femmes, très surestimé comme le montre Webb (201), à l'effort de guerre, mais à la traduction dans le droit électoral d'une conception individualiste et égalitariste de la citoyenneté fondée sur des motifs qui tenaient à la fois de la philanthropie et du racket, motifs qui, sans la « Grande Guerre », auraient difficilement pu passer inaperçus.

Le premier aspect transparaît dans le « Representation of the People Act 1918 » (« Loi de 1918 sur la représentation populaire ») : « L'effort pour adapter la machinerie électorale aux conditions imposées par la guerre a bientôt convaincu le président de la Chambre des communes que l'ancienne pratique consistant à définir les franchises électorales en fonction du droit de propriété devait être abandonnée et qu'il fallait y substituer le principe selon lequel le suffrage est un droit personnel inhérent à l'individu. En vertu de cette décision révolutionnaire, la loi a aboli toutes les franchises électorales complexes existantes et a étendu le suffrage à tous les sujets masculins de la couronne britannique âgés de vingt et un ans ou plus et domicilié depuis six mois dans une circonscription, sans distinction de mérite ou de condition (202). » Dès lors, plus rien ne s'opposait à l'extension de droit de vote aux femmes (de 30 ans ou plus) aussi (203).

Le second aspect – la nécessité dans laquelle les parlementaires britanniques se trouvaient, paiement de l'impôt et droit de vote aux élections parlementaires étant indissolublement liés, d'accorder le droit de vote à autant de citoyens que possible, car qui disait électeurs disait contribuables : il fallait que ceux qui s'étaient remplis les poches grâce aux dépenses de guerre les fassent payer à ceux qui en étaient revenus plus ou moins sains et saufs -, ce second aspect était évidemment tu.

D'autre part, l'effet de mode joua, il y eut même une réaction en chaîne. Un grand nombre de pays, dont la petite Albanie et un certain nombre de pays du Commonwealth, dont la Birmanie, venaient d'accorder aux femmes le droit de vote, la Grande-Bretagne, en persistant à le refuser à ses citoyennes, aurait paru rétrograde, particulièrement à une époque où, déjà, le progressisme avait le vent en poupe

et où le « concert des nations » ressemblaient à un concours de beauté ou à une assemblée générale de concierges.

En 1848, le suffrage universel masculin, après avoir été aboli à la Restauration, est rétabli et l'écrivaine et journaliste Eugénie Niboyet crée « La voix des femmes », sous-titré « Journal socialiste et politique, organe d'intérêts pour toutes les femmes », aux fins de réclamer le suffrage universel féminin. L'année suivante, une inconnue du nom de Jeanne Deroin, ouvrière lingère autodidacte devenue institutrice, se présente illégalement aux élections législatives et déclenche l'ire de Proudhon : « Nous ne pouvons laisser passer sans protester énergiquement au nom de la morale publique et de la justice elle-même de semblables prétentions et de pareils principes. Il importe que le socialisme n'en accepte pas la solidarité. L'Égalité politique des deux sexes, c'est-à-dire l'assimilation de la femme à l'homme dans les fonctions publiques est un des sophismes que repousse non point seulement la logique mais encore la conscience humaine et la nature des choses [...]. Le ménage et la famille voilà le sanctuaire de la femme. » (204) – qu'une femme soit chargée de l'instruction et de l'éducation de garçons ne perturbait manifestement pas l'utopiste. Les journaux satiriques qualifient Deroin et ses semblables d'« enrangées ». Un vaudeville intitulé par dérision « Les Femmes saucialistes » est joué au théâtre Montensier (205).

Le 14 juillet 1901, alors que l'Australie venait à son tour de franchir le pas, Jean Fernand Edmé Gautret (1862-1912), député de la Vendée, dépose sur le bureau de la Chambre des députés une proposition de loi sur le droit de vote des femmes célibataires majeures, des veuves et des divorcées aux élections municipales ; elle reste sans suite. En 1870, le journaliste, franc-maçon et libre-penseur Léon Richer (1824-1911) fonde l'« Association pour le droit des femmes » et édite l'hebdomadaire « Le Droit des femmes », il est un des organisateurs du « Congrès international du droit des femmes » qui se tient à Paris en 1878 et, au cas où personne n'aurait encore deviné ses intentions, créé en 1882 la « Ligue française pour le droit des femmes », dont Victor Hugo est le premier président d'honneur. Richer est surnommé par ses contemporains « l'homme des femmes ». En 1906 Paul Dussaussoy (1860-1909) demande une loi sur le droit de vote des femmes dans les élections aux conseils municipaux, aux conseils d'arrondissement et aux conseils généraux. Par la loi du 27 mai 1907, dite des « prud'femmes » (206), les femmes sont électrices et éligibles aux conseils des prud'hommes ; par celle du 13 juillet 1907, la femme mariée obtient la libre disposition de son salaire. Le 3 mai 1908, une grande manifestation a lieu à Paris pour le droit de vote des femmes.

Suite au décès de Duchaussoy en 1909, l'examen de son texte est reporté sine die. Redéposée à chaque législature, la proposition est finalement examinée par la séance publique en mai 1919. Le 8 mai 1919, deux mois avant que le pape Benoit XV ne reconnaîsse le principe du vote des femmes et encourage les États à le leur accorder, le député de l'Yonne Pierre-Étienne Flandin (1889-1958) propose le droit de vote et d'éligibilité pour toutes les femmes âgées d'au moins trente ans. Le Sénat repousse la proposition de loi par une courte majorité. La même année, le sénateur Alexandre Bérard (1859-1923)

demande : « Les mains des femmes sont-elles bien faites pour le pugilat de l'arène publique ? Et, avec une impeccable galanterie, répond, se faisant l'écho de l'opinion : « Plus que pour manier le bulletin de vote, les mains de femmes sont faites pour être bâisées, bâisées dévotement quand ce sont celles des mères, amoureusement quand ce sont celles des femmes et des fiancées [...] Séduire et être mère, c'est pour cela qu'est faite la femme » (207). Le refus d'accorder le droit de vote aux femmes repose, sous toute la III^e république, sur deux arguments : la place traditionnelle de la femme est au foyer, où son rôle traditionnel est celui de mère et d'épouse ; la femme est sous l'influence de son mari ou de son curé et risquerait donc de déposer dans l'urne le bulletin que son mari lui ordonnerait ou son curé lui suggérerait d'y déposer.

A chaque législature, les députés adoptent des propositions instituant le suffrage féminin selon des modalités diverses et invitent le gouvernement à hâter la discussion du projet de loi devant le sénat, qui, soit ne les inscrit pas à l'ordre du jour, soit les repousse, par une majorité qui est cependant de plus en plus courte à mesure que les années passent. En 1932, Alain Calmel peut encore déclarer impunément : « Nous sommes disposés à accorder aux femmes tout ce que leur sexe a le droit de demander en dehors de la politique ... » (208) « Ces dames voudraient être députés ? », demande, non pas aux députés, mais à sa conscience, le sénateur Raymond Duplantier. « Eh bien, non !, répond-il de manière peu rhétorique, qu'elles restent ce qu'elles sont : des putres ! » (209). Beaucoup s'offusquent de cette tirade, en commençant par les nationalistes chrétiens, par la voix du président des Croix-de-Feu, le colonel de la Rocque (210).

En 1936, la journaliste, femme de lettres Louise Weiss fonde l'organe de propagande féministe « La Femme nouvelle » et multiplie pendant quelques années les actions en faveur de l'égalité des droits civiques, sans susciter grande adhésion de la part des femmes. « Les paysannes, raconte-t-elle en 1946 à propos des conférences qu'elle donnait dans les années 1930, restaient bouche bée quand je leur parlais du vote. Les ouvrières riaient, les commerçantes haussaient les épaules, les bourgeoises me repoussaient, horrifiées » (211).

En 1946, cela faisait un an que les Françaises avaient voté pour la première fois dans un scrutin national et que certaines d'entre elles siégeaient dans une assemblée politique (33 d'entre elles avaient été élues membres de l'Assemblée nationale constituante : dix-sept communistes, six socialistes, neuf MRP, une PRL), conformément à la promesse qu'avait faite de Gaulle le 23 juin 1942 que, « une fois l'ennemi chassé du territoire, tous les hommes et toutes les femmes de chez nous éliront l'Assemblée nationale » et à l'amendement Fernand Grenier adopté le 21 avril 1944 par l'Assemblée consultative provisoire par 51 voix contre 16. Le Front Populaire avait pris les devants en juin 1936, en faisant entrer illégalement dans le gouvernement de Léon Blum trois femmes sous-secrétaires d'État.

Le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 proclame : « La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme » (art. 3). Comme si cette disposition n'était pas assez claire, en 1999 on a éprouvé le besoin d'ajouter à l'article 3 de la Constitution de 1958 celle selon laquelle « la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives ». Au cas où elle aurait encore manqué de clarté, elle a été réaffirmée par son inscription à l'article 1er de la Constitution lors de la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 et, s'amuser avec l'argent du contribuable étant l'un des passe-temps favoris de cette engeance, le législateur ainsi que les partis politiques ont été invités à la mettre en œuvre (art. 4). Là-dessus, le parlement a voté une batterie de lois visant à favoriser la soi-disant « parité ». Ce « principe républicain » a également trouvé une traduction constitutionnelle et législative dans les autres pays dits occidentaux.

De sorte que la façade du patriarcat ne cesse de se craqueler. Selon le site web « Woman in National Parliaments », qui tient les comptes jour par jour et ne le fait probablement pas bénévolement, le nombre de femmes parlementaires a plus que doublé de 1995 à 2015, passant, de quota en quota, de 11% à 25 %. Le changement de garde ne s'effectue naturellement pas assez vite au goût des Nations Unies, qui, dans la Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la participation des femmes à la vie politique (2011), déplore que « [q]uelle que soit la région du monde considérée, les femmes restent largement absentes de la sphère politique, souvent en raison de lois, de pratiques, de comportements et de stéréotypes sexistes discriminatoires ». Déplorable.

L'augmentation de la représentation des femmes en politique au cours des dernières décennies ne s'explique pas uniquement par les vagues successives de mesures prises à cet effet à l'échelle mondiale comme à l'échelle nationale depuis le milieu des années 1990. La fin du politique, marquée par le transfert du centre du pouvoir de la sphère régaliennes vers les sous-sols de la haute finance et accompagnée par la professionnalisation et la déresponsabilisation du personnel politique sur fond de transformation des mœurs parlementaires, y a contribué pour beaucoup.

Depuis la substitution en 1791 du mandat impératif – par lequel les élus devaient obligatoirement respecter les directives de leurs électeurs, sous peine de se voir révoqués par ceux-ci (212) – par le mandat représentatif, les élus qui en disposent ne sont plus soumis au contrôle de leurs électeurs et ne sont donc plus tenus de suivre les instructions que ceux-ci peuvent leur donner. Pour quelles raisons une personne à qui personne ne demande des comptes et qui n'est pas tenu d'en rendre se soucierait-elle d'autre chose que de l'audience qu'a faite l'émission de télévision ou de radio à laquelle elle a été invitée ? Les pressions que subissent aujourd'hui les élus sont beaucoup moins dues à l'exercice même du mandat dont ils sont investis par des électeurs assez stupides ou naïfs pour croire qu'ils les représentent qu'aux tracasseries administratives propres à la souricière bureaucratique dans laquelle ils sont pris, aux problèmes qu'ils rencontrent dans l'accomplissement d'objectifs à court terme comme la

réservation d'une table au restaurant et à long terme comme la préparation de leur retraite. Leur seule source d'inquiétude réelle est de se faire réélire par ce qu'ils appellent « le peuple » en campagne électorale et « la rue » le reste de l'année ; ils n'ont plus à redouter ses mouvements d'humeur, qu'ils soient collectifs (le soulèvement) ou individuels (le tireur isolé ou le « déséquilibré » de service).

La violence, tant redoutée des femmes, qu'elle soit physique ou verbale, a quasiment disparu des assemblées et même de leurs couloirs. Dans les pays dits occidentaux, les assassinats de politicards se raréfient à mesure que les tentatives, si l'on doit en croire les services secrets qui affirment les avoir déjouées, augmentent et il est cruellement ironique que la démocratie, dont l'avènement doit tant à l'assassinat de plusieurs monarques par des anarchistes au XIXe siècle et même au XXe siècle (213), soit le régime sous lequel l'attentat contre les masses s'est substitué à l'attentat contre leurs dirigeants, sous réserve qu'il ne s'agisse pas d'une mise en scène. Les seuls dangers que court physiquement un politicard sont de recevoir une tarte à la crème en pleine figure dans la rue, d'être giflé en distribuant des tracts sur un marché ou de mourir d'indigestion, à moins de militer contre l'invasion migratoire du continent européen organisée par les pseudo-élites, comme Pim Fortuyn, assassiné en 2002, de lutter réellement contre la corruption structurelle et endémique du milieu politicard, comme la députée Yann Piat, victime d'un « contrat » en 1994 ou d'avoir essayé de « doubler » des associations criminelles clandestines comme la mafia. Si la parole est une arme, c'est aujourd'hui un pistolet à eau. Quel politicard, dans l'espace politique ou dans l'espace médiatique, oserait encore qualifier un rival de « traître » et de « lâche », le désigner à la vindicte, fleurir son nom de qualificatifs injurieux, souligner moqueusement ses tares physiques, comme c'était monnaie courante à la période révolutionnaire ? (214). La tendance est de plus en plus à la « disqualification courtoise », « ensemble de procédés, notamment argumentatifs, qui visent à discréditer globalement l'interlocuteur, mais sans nécessairement l'attaquer directement » ; ils « peuvent [...] également contenir des propos pacificateurs ou élogieux » (215). L'injure dite sexiste elle-même, longtemps condiment indispensable des sessions parlementaires dans les pays latins, ne fait plus guère recette depuis deux décennies (216). Toute parole non élogieuse à l'égard de la femme sera considérée comme sexiste et l'auteur du « dérapage » se fera un point d'honneur d'aller médiatiquement à Canossa dans les vingt-quatre heures, pour faire, d'une voix contrite, le visage pâle, ses plus plates excuses à l'ensemble du « sexe faible » : ses propos avaient été mal interprétés. Mais, dira-t-on, que faites-vous du harcèlement sexuel, dont tant de femmes seraient victimes sur leur lieu de travail, à en croire les médias, qui ont tendance à prendre pour une généralité ce qui n'est qu'une exception, exception qui ne concerne que des activités de loisir comme la mode, le spectacle et, précisément, le journalisme ? Le harcèlement qu'il soit d'ailleurs moral ou sexuel, est « un concept juridique intangible et subjectif » (217). La création d'un délit de harcèlement sexuel n'est d'ailleurs concevable que dans le cadre d'une conception gynocentrique du droit.

Au sujet du harcèlement moral, de l'homme et de la femme c'est celle-ci qui est la mieux armée psychologiquement pour s'y livrer. « Il n'est pas rare, notait le continuateur de l'œuvre du vicomte de Ségur, de rencontrer de ces femmes impérieuses qui sont des anges pour les malheureux, et des

modèles de piété et de vertu pour ceux qui ne connaissent que leur vie extérieure, mais qui, rentrées dans leur famille, exercent une véritable tyrannie sur leurs époux et sur leurs domestiques » (218). Il n'est pas rare aujourd'hui que les femmes exercent une véritable tyrannie confinant au terrorisme psychologique dans la sphère publique aussi. Manifestement troublé par la figure de la « dame de fer » – comme « la plupart des Anglais bien élevés, lui aussi a dû « faire [sa] scolarité dans le privé » , le professeur de sciences politiques à l'université d'Essex peine à définir la peur qu'elle inspirait à son entourage : il s'agit de la peur qui résulte d'une guerre de harcèlement.

Le déminage de la conduite des affaires publiques, la sécurisation du jeu parlementaire, joints à la quasi impunité dont jouissent les élus pendant l'exercice de leur mandat et à l'augmentation des divers « frais de représentation », comptent parmi les facteurs qui, dans le cadre du processus d'affinement des mœurs initié par l'Église au travers du code de la chevalerie, expliquent donc, outre l'instauration de quotas, l'augmentation croissante du nombre de femmes dans un domaine qui ressemble bien plus à un salon ou à une ruelle qu'à une arène.

Mais, dira-t-on, que devient le concept de « manager d'époux » (219) dans un contexte où, depuis le début des années 1970, d'une part, le nombre de femmes au foyer recule significativement (220) et d'autre part, le taux de mariage est en baisse constante, l'âge du mariage ne cesse de reculer, le nombre de divorces est en constante augmentation, les femmes sont toujours plus nombreuses à être les premières à engager une procédure de divorce ou de séparation (221) et, au moins dans les classes moyennes, les femmes se remarient moins que les hommes (222), tout cela donnant la nette impression que les femmes mariées, loin de vouloir empêcher leur « esclave » de s'enfuir du « nid », aspirent de plus en plus à se débarrasser de lui et que les autres ne se marient pas parce qu'elles ne veulent pas s'embarrasser d'un « esclave » ? Aussi inattendu que cela puisse paraître, il demeure valide.

D'abord, à y regarder de plus près, le nombre d'unions légales d'un homme et d'une femme n'a pas baissé au cours des cinquante dernières années, c'est juste que le mariage est désormais concurrencé par d'autres formes d'union civile. Si de nombreux blancs jugent rétrograde le mariage civil ou religieux (223), le « partenariat enregistré », qu'il s'appelle, selon les pays, « Registreret partnerskab » (1989), « Registrerat partnerskap » (1995) « Pacte civil de solidarité » (1999) ou « Civil Partnership » (2004), a le vent en poupe. Si l'on additionne le nombre annuel de « partenariats enregistrés » et le nombre annuel de mariages, civils ou religieux, on obtient environ 400000, c'est-à-dire le nombre annuel moyen de mariages dans les années 1960 (224). Que le nombre de ruptures de « Pacs » soit nettement supérieur (225) à celui des divorces n'y change rien, puisqu'il s'avère qu'un bon nombre de couples « pacsés » rompent leur « Pacs » pour se marier (226). Même si le « partenariat enregistré » a été instauré sous la pression des lobbies homosexuels (227), pression qui, n'en doutons pas, s'est souvent exercée littéralement sur les représentants et représentantes de l'autorité civile, son principal effet secondaire a donc été de stopper la chute du taux d'unions. Par ailleurs, pour la femme, la conclusion d'un contrat de

« Pacs » est moins aléatoire que le déroulement d'une cérémonie de mariage : il est moins d'hommes qui, le stylo en main, prétexteront une douleur au poignet pour ne pas apposer leur signature sur le document que d'hommes qui perdent leur voix au moment de prononcer le oui sacramental.

Le problème n'a donc été que déplacé. Le nombre d'« esclaves de nid », quel que soit le statut juridique du couple, reste sensiblement le même. Mais, dira-t-on, la « pacsée » n'a pas l'occasion de célébrer son triomphe en public et donc de refermer complètement les portes du « nid » sur son « esclave » : le seul « témoin » de l'enregistrement d'un « Pacs » en mairie – la déclaration de « Pacs », longtemps à faire au tribunal d'instance, est désormais à faire en mairie – n'est-il pas le fonctionnaire en présence duquel le contrat est signé par les deux partenaires ? Rien n'empêche cependant la « pacsée » d'organiser une fête de « Pacs » et d'y inviter parents et amis – un formulaire de demande de cérémonie de « PACS » est disponible en mairie ou sur son site Internet. La cérémonie, appelée « humaniste » par certains sites Internet, est célébrée par le maire. Le nombre de sites internet, marchands ou non, dédiés au « mariage humaniste » montre qu'il remporte un succès croissant. Et, les mêmes conditions étant réunies à une fête de « Pacs » et à une fête de mariage, il n'y a a priori aucune raison pour que la femme ne se dise pas à elle-même, « alors qu'elle l'étreint et l'embrasse devant les invités du mariage » : « Pauvre imbécile [...] j'ai fini par t'avoir ! Tu te figures peut-être être plus fort, tu te figures peut-être être plus intelligent, raconte-toi des histoires autant que tu le veux, si cela te fait plaisir, mais tu es maintenant l'esclave officiel de mon nid ! Et si jamais tu essaies de t'en échapper, toute la société, toutes ces personnes qui ont été témoins de cette journée, te retiendront. » Tout juste se peut-il que le triomphe de la « pacsée » soit moins éblouissant que celui de la mariée.

Ensuite, que de plus en plus de femmes ne veuillent plus se décharger sur leur époux du soin douloureux de subvenir à leurs propres besoins et à ceux de leur famille et entendent gagner elles-mêmes leur vie en exerçant un emploi salarié ou en créant leur propre entreprise, afin de se rendre financièrement indépendantes de lui, personne ne le conteste. En tirer la conclusion que les femmes ont quitté leur monde, « un monde aussi sûr que possible, pour rejoindre le « monde très dangereux » des hommes et y trimer à leur tour serait cependant erroné, car, ici encore, le problème n'a fait qu'être déplacé, mais, cette fois, il l'a été pour ainsi dire littéralement.

Avant même que les femmes ne l'envahissent, le marché du travail était prêt à les accueillir dans des conditions optimales (228) : dès le milieu des années 1950, il était quasiment tertiarisé, c'est-à-dire nidifié. Pour que les femmes puissent l'envahir, il fallait qu'il soit tertiarisé ; pour qu'elles puissent s'y sentir comme dans leur « nid », il fallait une autre condition, que nous énoncerons après avoir rappelé que, « [d]ans la division du travail, à l'intérieur de chaque classe, les femmes accomplissent des tâches plus légères et moins risquées, que ce soit à la maison ou à l'extérieur » et souligné que, plus les femmes investissent l'économie, plus les tâches économiques deviennent légères et sans danger. Dans le secteur tertiaire, le plus gros danger physique couru par les membres du personnel, pour ne pas parler des

cadres et hauts fonctionnaires, est de se casser un ongle en envoyant un SMS ou en ouvrant une de leurs boites d'« anti-dépresseurs » (229) ; dans l'industrie aussi, grâce, ou, tout dépend du point de vue auquel on se place, à cause de la robotisation des entreprises à partir des années 1970. La robotisation des tâches ménagères avait contribué de manière déterminante à donner aux femmes beaucoup plus de temps pour se livrer à des activités de loisir et occuper un emploi salarié (230), avant que, sous leur poids, l'emploi salarié ne devienne une activité de loisir ; la robotisation de l'industrie allait permettre de « féminiser les équipes » (231), là où le travail industriel consistait encore à transformer des matières ; depuis l'apparition des « nouvelles technologies » ; il consiste de plus en plus à manipuler des informations : lire, saisir et interpréter des données, entretenir, surveiller et contrôler des équipements et des produits » (232). Dans le secteur tertiaire, les « nouvelles technologies » ont transformé le bureau en ce que Marshall McLuhan appelle un « terrain de jeu » (233). La femme est une comédienne née et plus les femmes sont nombreuses dans un lieu de travail robotisé et informatisé, plus ce lieu ressemble à une scène, plus les occupations auxquelles on s'y livre tiennent du rôle au sens théâtral et cinématographique, plus, la femme étant un être changeant, la spécialisation laisse place au jeu de rôle. De là – les natures masculines s'imposent, les natures féminines s'adaptent – la « flexibilité du travail » et la flexibilité même de ce concept et de cette pratique économiques (234) ; de là aussi la « polyvalence (non pas la capacité de remplir plusieurs fonctions, mais le simple fait de remplir plusieurs fonctions, puisque les fonctions en question ne demandent aucune compétence pour être remplies) et la « mobilité » (le fait de changer d'activité économique). Qui, mieux que la femme, peut-être flexible, polyvalent et mobile ?

La féminisation de l'emploi est structurellement liée à la tertiarisation de l'économie et de la société (235) et cette tertiarisation (236) est essentiellement le produit de deux facteurs : le développement des services non marchands et la déréglementation des échanges dans les secteurs marchands des télécommunications, des transports, de la banque et de l'assurance, dans la décennie qui a suivi la Seconde Guerre mondiale, dus, le premier, aux mesures prises par l'État-providence, le second à celles qui ont été imposées par le GATT et ensuite par l'OMC. Soixante-dix ans plus tard, les femmes sont nettement majoritaires dans les « administrations publiques », l'« enseignement » (237), la « magistrature », la « santé » et l'« action sociale », y compris, dans certains de ces secteurs, aux postes de direction, tandis que le nombre de cadres de sexe féminin ne cesse de croître dans les autres, que ce soit naturellement ou artificiellement ; et ce n'est qu'un début. Il n'est pas un des nombreux rapports de l'artificielle et tyrannique Commission Européenne sur l'emploi public qui ne manque de conclure que « des mesures doivent être prises pour augmenter la présence des femmes aux postes de haut niveau » ; l'un deux, rendu, quasiment dans le sens d'évacué par les voix naturelles, en janvier 2010, s'intitule : « More women in senior positions: Key to economic stability and growth » ; et nous sommes bien d'accord avec cette proposition, une fois rétablie dans son entier : « Key to THEIR OWN economic stability and growth. ». Nous ne doutons effectivement pas que la présence d'un plus grand nombre de femmes aux postes de direction soit essentiel à la stabilité et à la croissance économiques des intéressées.

Le « nid », pour la femme de carrière, n'est plus le foyer, c'est le bureau – elle a en quelque sorte déplacé son « nid » du foyer au bureau ; l'esclave, pour la femme de carrière, est moins l'époux, si elle en a un, que le collègue de bureau : ce n'est pas pour rien qu'il reste encore quelques hommes dans la fonction dite publique. Ils y sont conservés pour faire de la figuration et donner le change.

A l'époque où, vers la fin des années 1970, le chômage de masse a commencé à apparaître dans les pays dits occidentaux dans le sillage de la vague d'immigration d'invasion qui déferlait du Maghreb, des voix se sont élevées, peu féminines, pour accuser, à raison, même s'il eût été cohérent d'étendre l'accusation à ceux qui avaient déclenché cette vague, les immigrés de voler aux Européens leurs emplois, mais il faut prendre garde de ne pas oublier que les premières attaques contre le salariat, pour l'essentiel masculin jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, furent portées dès la fin du XIXe siècle, lorsque la main d'œuvre féminine fut introduite dans des métiers auxquels les femmes n'avaient pas accès jusqu'alors. La fonction publique fut ouverte aux femmes à la « belle époque de la Troisième République » pour des motifs comptables (238) : il s'agissait pour le pseudo-gouvernement d'alors d'entraver la titularisation des auxiliaires. Il semble d'ailleurs que le terme de « féminisation » ait fait son apparition en 1892, avec l'embauche des premières femmes dans les bureaux de poste urbains (239).

La tertiarisation est en partie responsable de l'élévation du nombre de chômeurs de sexe masculin (240). Le nombre d'hommes actifs ne cesse de diminuer (241), à tel point que les salariées sont aujourd'hui plus nombreuses que les salariés (242). « ... [L]a polarisation accrue des revenus au sein de la population masculine, la baisse observée dans sa participation à l'enseignement supérieur, ainsi que le taux de chômage qui touche une partie de celle-ci, sont des faits très inquiétants [pas pour tout le monde, semble-t-il]... l'hypothèse dominante est que la chute des salaires et que le taux élevé de chômage chez les hommes, combinés à la désindustrialisation et à la croissance du secteur des services, font que les salaires des femmes et les conditions de travail de celles-ci s'améliorent au détriment des hommes » (243). La professeure canadienne qui se fait l'écho de cette thèse dominante, qu'elle partage, ne s'en appesantit pas moins sur les « inégalités persistantes » entre les salaires des femmes et les salaires des hommes. C'est toujours la même rengaine. Nous attirerons l'attention sur le fait qu'il est indécent de se plaindre que le salaire des femmes ne soit pas aligné sur celui des hommes, puisque c'est précisément pour faire baisser les salaires des hommes que les portes du monde du travail salarié ont été toutes grandes ouvertes aux femmes. De même que, comme un gosse de six ans serait capable de le comprendre, à condition qu'il ne soit pas scolarisé, l'introduction massive d'une main d'œuvre, non qualifiée ou « qualifiée », dans des pays où les salaires sont beaucoup plus élevés que ceux des pays dont elle est originaire a permis aux employeurs de tirer les salaires en bas, ainsi l'arrivée massive des femmes sur le « marché de l'emploi » a eu la même conséquence (244). Comme l'explique l'économiste Teresa Amott, « l'embauche des femme a été un élément central de la stratégie des entreprises pour restaurer [augmenter encore davantage?] la rentabilité, car les femmes étaient non seulement moins chères que les hommes, mais aussi moins susceptibles d'être organisées en syndicats et plus disposées à accepter un travail temporaire sans avantages » (245).

L'État-providence n'a été providentiel que pour les femmes, pour les femmes et la haute finance, puisque, en dépit des affirmations contraires d'économistes stipendiés par les banques, le tonneau des Danaïdes que constitue l'État-providence est pour beaucoup dans la dette publique.

Que faire ? Nous tourner, non pas par nostalgie, mais pour en prendre de la graine, vers une civilisation dont les mœurs, les lois et les institutions nous montrent clairement qu'elle fut réellement patriarcale : celle de la Grèce de l'époque archaïque.

Dans la Grèce antique, le chef de la famille est le père et il l'est d'une manière qui n'est pas simplement nominative. Il jouit d'une autorité absolue sur les siens. Il accepte, ou repousse, le nouveau-né. Il marie sans les consulter sa fille, ou son fils, mineur ; lui seul choisit l'épouse de son fils, ou l'époux, de sa fille. Il émancipe son fils. La femme est considérée toute sa vie comme mineure et placée sous l'autorité d'un kyrios (maître, tuteur) : jeune fille, elle dépend de son père ; femme, de son mari ; veuve, de son fils ou du tuteur que le mari a désigné par testament. Le kurios de la jeune fille, son père, ou, à défaut, son plus proche parent masculin du côté paternel, la « donne » en mariage entre 10 et 15 ans (246). Le futur marié la « reçoit » (247). Un mari à l'article de la mort « a le droit de léguer sa femme en mariage à un héritier qu'il désigne... » (248). Le mariage légitime, base de la citoyenneté, est une affaire de famille. Le contrôle que la femme grecque détient de l'utérus est neutralisé par le fait que les mariages sont arrangés par les familles et que, l'attirance sentimentale n'entrant pas en ligne de compte dans les unions (249), elle ne peut pas, contrairement à la femme moderne, exercer un chantage sentimental, ni même sexuel, sur son fiancé, ni sur son mari.

L'éducation dans la Grèce protohistorique nous est très peu connue ; tout juste sait-on que les enfants étaient éduqués dans l'oikos jusqu'à l'âge de 6 ans ; la fille uniquement par la mère, le garçon à la fois par le père et par la mère. À l'époque classique, le garçon, comme, du reste, la fille, est éduqué, non pas uniquement par sa mère, mais aussi par les nourrices, la gouvernante, voire la concubine du mari, ce qui, même si cette éducation se fait dans un milieu féminin, empêche que l'enfant fasse une fixation sur telle ou telle des femmes qui prennent soin de lui (250). Tout montre que le Grec tient à couper aussi rapidement que possible le cordon ombilical : « [L']enfant noble est élevé durement. Il n'est pas nourri par sa mère. Son berceau est placé dans la chambre d'une nourrice. On lui donne parfois plusieurs nourrices pour qu'il ne s'attache à aucune et ne souffre pas trop de la séparation si l'une d'elles cesse de le nourrir, part ou meurt (251). » Le garçon quitte définitivement le giron de sa mère vers l'âge de 7 ans : « Le pédagogue va partager pendant dix ans la vie de son disciple. C'est à travers lui que l'enfant découvre peu à peu l'adulte, qu'il forme sa personnalité morale, qu'adolescent il trouve conseil et soutien dans les difficultés de son âge (252). » À Sparte, les études littéraires tenaient peu de place ; le but était de former de bons guerriers. Dès 7 ans, l'enfant devait « s'accoutumer à endurer sans flétrir

les intempéries, la faim, la fatigue, la douleur » (253). Cette éducation virile, gage d'une maturité effective, ne finissait qu'à 30 ans, âge auquel le Spartiate disposait de cinq ans pour se marier. Cela dit, on voit apparaître, dès la période homérique, le type du garçon amolli et énervé par les raffinements d'une éducation dans un milieu strictement féminin : Dolon, fils unique dans un oikos de cinq filles, « ... garçon superlativement gâté par sa mère et ses sœurs, gâté par ses sœurs » (254). Un passage de l'Iliade (XVI) atteste aussi de l'émergence de ce type : « Pourquoi pleures-tu, Patrocle, comme une petite fille qui, courant avec sa mère, exige qu'on la prenne, s'attache à son manteau, la retient dans sa marche et la regarde en pleurant, jusqu'à ce qu'elle l'ait prise ? »

Les femmes, particulièrement les mères, ont une influence sur l'orientation future de la société parce qu'elles élèvent la prochaine génération, mais, dans la Grèce antique, cette influence ne pouvait pas être aussi décisive qu'elle l'a été par la suite, car, d'une part, elles n'élevaient leurs garçons que dans les toutes premières années de leur vie et non jusqu'à l'adolescence, âge auquel se forment définitivement le caractère, le tempérament et les habitudes de l'individu et, d'autre part, elles se devaient de préparer les garçons à devenir, non pas des machos, mais des politai, des homoioi et de faire des filles, non pas des poupées, mais des mères de futurs politai, homoioi. La maternité éclipsait la sexualité ; l'accent était mis sur la fertilité et non sur le plaisir sexuel. La vertu par excellence de la femme grecque était la retenue, morale et physique tout à la fois (255). Sa tenue – le pylos et le chiton – reflétait cette valeur. Bien sûr, les femmes grecques aimait à se parer de bijoux, de boucles d'oreilles, de colliers, de bagues, de bracelets, d'anneaux pour les jambes (256).

Cependant, elles ne devaient avoir ni robes transparentes, ni franges, ou bordures, à leur tunique ; en outre, le prix de leur chiton de lin et de leur manteau ne pouvait pas excéder une certaine somme. Les costumes de fête étaient plus riches, mais des bornes étaient mises au luxe (Le luxe fit des progrès et il fallut le modérer par des lois somptuaires. Dans plusieurs cités, un magistrat (le gynaecome) était chargé de surveiller la toilette, l'attirail et la tenue des femmes ; il prêtait serment avant d'entrer en charge). Cela étant dit, les personnages d'Aristophane, que celui-ci tirait de la réalité, indiquent la présence d'un type de femmes ménadique au Ve siècle à Athènes.

La femme grecque, qui se tient enfermée dans le gynécée, où elle ne reçoit que des proches parents et des femmes, ne se montrant en public que les jours de fête, ne peut être considérée comme la maîtresse de l'oikos que dans un sens relatif : si l'épouse, en l'absence de son époux, qui passe l'essentiel de son temps à l'extérieur, dirige le travail des servantes, surveille les esclaves, le seul maître des servantes et des esclaves, c'est lui ; si l'épouse règle les dépenses du ménage, c'est lui qui gère la fortune de la famille ; il dispose de la dot de sa femme (257). De plus, l'épouse grecque est tout sauf un « cordon bleu ». La nourriture des héros de l'Iliade et de l'Odyssée se composait de céréales, de viande et de fromage, de poisson, d'oiseaux, de légumes et de fruits en temps de paix et de pain et de vin en temps de guerre. À la guerre, ils préparaient eux-mêmes leur pâte à pain. Homère ne nous dit pas qui,

de l'homme ou de la femme, la préparait en temps de paix. Dans les deux cas, seul l'homme est autorisé à abattre, à dépecer et à découper les animaux et à cuisiner leur viande. À l'époque classique, ces différentes fonctions seront remplies par un spécialiste : le mageiros (boucher sacrificateur) (258). L'épouse n'est pas chargée de faire la cuisine ; cette fonction est dévolue aux esclaves qui, en sus, étaient responsables des courses, de l'approvisionnement au marché, du stockage des réserves, des corvées d'eau, de la mouture du grain, du ménage, du nettoyage, etc. (259). Les activités de la femme dans l'oikos sont le filage et le tissage de la laine et, comme nous l'avons indiqué plus haut, la direction des esclaves. Avant le IVe siècle avant notre ère, les maisons ne semblaient pas avoir eu de cuisine, les aliments étaient cuits en plein air sur une sorte de brasero mobile (260). C'est là une autre raison pour laquelle la femme grecque ne pouvait pas détenir le contrôle de la cuisine.

Il doit être bien entendu que les rapports hiérarchiques qui viennent d'être décrits de l'homme grec avec la femme grecque de l'antiquité sont ceux qui prévalaient dans l'aristocratie. Certes, même dans les sociétés patriarcales d'origine indo-européenne, il est fort peu probable que tous les individus, pris séparément, aient été suffisamment masculins intérieurement pour être les maîtres de leur femme ; dans les couches inférieures, a priori, des contacts auraient pu se produire plus facilement entre les hommes les moins différenciés des tribus doriques et achéennes et les femmes pélasgiques : l'organisation sociale des Pélasges, rappelons-le, était matriarcale.

Dans l'ensemble, les rapports de l'homme avec la femme, du pater familias avec la mater familias dans la Rome pré-impériale présentent les mêmes traits, même s'ils sont moins accusés, notamment en ce qui concerne le contrôle de la cuisine (261).

Dans la situation actuelle, il faut donc d'abord prendre conscience que le matriarcat n'est « la loi de la vie » que dans les cultures où sont réunies les conditions que l'auteur met en évidence et que nous avons approfondies : le contrôle par la femme de l'utérus, de la cuisine et du berceau, l'immaturité de l'homme, psychologique, morale, intellectuelle ou sexuelle. Le matriarcat est la « loi de la vie » chez les races que de Gobineau appelait « féminines » et le devient chez celles qu'il appelait « féminisées » (262), qui comprennent, les unes, tous les peuples d'origine non aryenne et, les autres, tous les peuples d'origine aryenne métissés à ces derniers.

Les peuples européens sont des peuples féminisés depuis longtemps. Les facteurs qui expliquent le pouvoir de la femme dans les sociétés dites « occidentales » ne sont plus seulement sociaux, culturels et psychologiques, ils sont désormais aussi d'ordre racial : elles s'enfoncent de plus en plus dans le matriarcat à mesure que s'y multiplient les populations originaires de sociétés originairement matriarcales, non seulement en raison du fait que ces populations continuent naturellement à vivre en «

Occident » selon leurs mœurs et coutumes propres, dont l'ouvrage donne un aperçu, mais aussi parce qu'une partie de plus en plus grande de la population dite « de souche » subit leur influence par le biais de formes de conditionnement tels que la musique, la mode ou le cinéma.

Dans les « peuples féminisés », la plupart des hommes sont des « esclaves par nature » et sont donc « destiné[s] à être à un autre » (263) : un maître, qui, se suffisant à lui-même (étant capable d'autarcie) est « par nature apte à commander... » (264). La vocation de la plupart des hommes est donc de devenir des « esclaves de nid », que ce nid soit le foyer ou, désormais, l'entreprise. Tout irait pour le mieux, si la femme était dotée des qualités du maître. Une femme qui dirige un homme ressemble à un aveugle guidant un borgne au bord d'un précipice.

B. K., décembre 2017 (édité en janvier 2018)

(*) Rousseau était bien placé pour le savoir.

(1) Si le premier système de sécurité sociale unifié a été mis place, comme chacun sait, par Bismarck, le concept de sécurité sociale à l'époque moderne se rencontre déjà chez Simon Bolivar, dans un discours prononcé le 15 février 1819 à l'occasion de l'anniversaire d'indépendance du Venezuela (« Le système de gouvernement le plus parfait est celui qui assure le plus de bonheur, le plus de sécurité sociale et le plus de stabilité politique » – cité in Hernando Roa Suárez, *El liderazgo político: análisis de casos*, 4e éd., Universidad Pedagógica Nacional, Bogotá, 2005, p. 100). Il est déjà présent dans la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen de 1789 (article 2), puis dans celle de 1793 (article 21) et, dès l'antiquité, il transparaît dans la doctrine chrétienne de la charité, qui a pour pendant le zakat (des aumônes prescrites par la loi) dans l'islam et le tzedakah dans le judaïsme. En vertu de la doctrine chrétienne de la charité, « [l']Église assurait la sécurité sociale dans ses aspects essentiels : elle prenait soin des veuves et des orphelins, des personnes âgées, des chômeurs et des handicapés ; elle se chargeait de payer les frais d'enterrement des pauvres et offrait un service d'infirmerie en périodes de peste » (cité in Rodney Stark, *The Rise of Christianity: A Sociologist Reconsiders History*. Princeton University Press. 1996, p. 207). L'économiste Robert Henry Nelson (*Economics as religion: from Samuelson to Chicago and beyond*. Penn State Press, 2014, p. 103) affirme que « L'Église Catholique médiévale exploitait un système de protection sociale à grande échelle et global pour les pauvres » ; il rappelle – et c'est là le point que nous voulons souligner ici sans le développer – que le protestantisme accusait le catholicisme, républicain avant l'heure, d'encourager les gens à être pauvres par la pratique de la charité.

(2) Frédéric Gonthier, *L'État providence face aux opinions publiques*, PUG, 2017, p. 137. « Dans les faits, les femmes sont davantage bénéficiaires d'aides sociales en général et souvent référentes des dossiers

d’allocations familiales », indique un dossier d’études des Allocations Familiales publié en 2014. Si des personnes probes pouvaient avoir accès aux comptes et aux dossiers de ce dispositif opaque qu’est la sécurité sociale, il n’est pas douteux qu’elles y découvriraient des versements de complaisance de sommes considérables à certains types d’allocataires et aussi à certaines allocataires.

(3) David Galley et Margarete Parrish, « Why are there so few male social workers? », 25 juillet 2014, <https://www.theguardian.com/social-care-network/2014/jul/25/why-so-few-male-social-workers>.

(4) « Les travailleurs sociaux manifestent : « La tendance est à l’ubérisation » », 7 mars 2017, <http://www.europe1.fr/societe/les-travailleurs-sociaux-manifestent-la-tendance-est-a-luberisation-2996792>.

(5) En Russie, Il en allait plus ou moins de même dans le code pénal dès le « Moyen-Âge » (voir De la paysanne à la tsarine. La Russie traditionnelle côté femmes, <http://www.gruel-apert.com/Les-femmes-et-le-code-penal.html>).

(6) Les premières fissures dans le droit patriarcal apparaissent à Rome à la fin de l’époque de la royauté, avec la promulgation de la Loi des douze tables (v. 450 avant notre ère), qui, coïncidence des plus significatives, fut rédigée sous la pression de la plèbe et constitue le premier corpus de lois écrites à Rome. « Le droit romain primitif ne reconnaît pas à la femme de volonté propre ; il la soumet à la tutelle de son père. De la loi des XII Tables [qui établit la réciprocité du droit de divorce] à Marc-Aurèle, le droit civil a évolué dans un sens favorable à la femme. Le mariage avec manu donnait à l’époux un pouvoir discrétionnaire sur sa personne et ses biens : le mariage sine manu limite ce pouvoir à sa personne, et ce pouvoir est lui-même neutralisé par l’autorité que le paterfamilium (sic) garde sur sa fille. Peu à peu, le législateur restreint les droits du mari et du père, abroge la tutelle, permet à la femme d’hériter et de tester. Mais si la Romaine veut disposer de sa fortune, c’est pour en jouir. A aucun moment, elle n’a combattu pour acquérir des droits politiques. » (Jean Freville, La femme et le communisme, in La femme et le communisme. Paris, Edit. Sociales, 1951, p. 10, consultable à l’adresse suivante : http://www.communisme-bolchevisme.net/download/La_femme_et_le_communisme.pdf, consulté le 5 novembre 2017) ; voir, pour approfondir cette question, J. Boniface-Delcro, Études sur la condition légale des femmes dans la famille, Alexandre Johanneau, Paris, 1858).

Le poids du droit canonique sur le droit civil se fait toujours sentir à propos du divorce (voir Louis Roussel, Jacques Commaille, Anne Boigeol et Marie-France Valetas, Le divorce et les Français, II. – L’expérience des divorcés, Ined [cahier n° 72], Paris, p. 57)

On admirera au passage, d’autant qu’elle illustre a contrario la thèse de l’auteur sur le mariage, la métaphore dont se sert un partisan de l’indissolubilité pour tenter de montrer qu’elle est un des bienfaits du christianisme : « La faculté de répudier sa femme ou de divorcer, admise par les autres religions, est une source d’abus et de désordres. Les passions de l’homme sont si versatiles, si capricieuses, qu’une chaîne, quelque douce qu’elle soit, si on peut la rompre, paraîtra bientôt trop pesante. On s’accoutume, au contraire, au joug dont il n’est pas possible de se débarrasser » (c’est nous qui soulignons) (M. Allemand, Traité du mariage et de ses effets, vol. 1, G. Thorel et E. Leboyer, Paris et Riom, 1846, p. 28). Précisons, pour éviter tout malentendu, que nous ne soutenons absolument pas

l’instauration du divorce express ; il ne s’agit ici que de mettre en lumière le système des deux poids deux mesures dans la lettre et l’application des lois sur le mariage.

(7) Édouard Laboulaye, *Recherches sur la condition civile et politique des femmes*, A. Durand et Jubert, Paris, 1843, p. 158. « C'est au droit canonique, plus qu'à toute autre législation, que les femmes sont redevables du rôle élevé qui leur appartient aujourd’hui... » (*ibid*, p. 159).

(8) Eileen Spring (*Law, Land, and Family: Aristocratic Inheritance in England, 1300 to 1800*, The University of North Carolina Press, Chapel Hill et Londres, 1993) montre que, pendant toute cette période, les hommes de l’aristocratie anglaise n’ont pas cessé de combattre les lois successorales parce que trop favorables aux femmes. Au début du XXe siècle, il était démontré que le droit britannique, dans son principe et dans son application, était favorable à la femme. Pour nous en tenir ici aux « affaires civiles, le traitement de la femme est certainement très favorable, il y a peu de juges, de magistrats ou de jurés qui peuvent se libérer totalement d’un préjugé naturel en faveur de la femme. Les poursuites pour rupture de promesse de mariage en constituent un cas significatif. Une femme qui prouve qu’un homme lui a été infidèle n’a aucune difficulté à le faire condamner à des dommages-intérêts substantiels. Si c’est un homme qui porte plainte pour le même motif, même si la loi ne lui met aucun bâton dans les roues, il n’a pratiquement aucune chance d’avoir gain de cause » (Anon., « *Woman’s Position Under Laws Made by Man* », *Women’s National Anti-Suffrage League*, Londres, 1908, http://bora.uib.no/bitstream/handle/1956/3118/Women%27s_position_under_laws_made_by_man.pdf?sequence=31).

(9) Le fardeau financier du divorce est plus ou moins lourd pour l’homme suivant les pays. « « La Grande-Bretagne est devenue extrêmement attrayante pour les épouses [en instance de divorce] à la recherche de récompenses financières », déclare une avocate spécialisée dans le droit des divorces. Elle a vu des situations où l’avocat français d’un Français résidant au Royaume-Uni avec sa femme française ou celui d’un Français marié à une Anglaise, dès qu’il a été informé de la décision du couple de divorcer, a sauté dans le prochain Eurostar pour Paris pour déposer une requête de divorce dans un tribunal français avant que la femme puisse déposer le sien dans un tribunal anglais » (« *The myth of the kept woman* », 19 septembre 2009, <https://www.theguardian.com/lifeandstyle/2009/sep/19/divorce-settlements-law-deech>). L’Angleterre semble avoir été une pionnière dans l’instauration du système des deux poids deux mesures. Dans *The Legal Subjection of Men* (Twentieth Century Press, Londres, 1896 ; nouvelle éd., The New Age Press, Londres, 1908), l’avocat, journaliste et philosophe Ernest Belfort Bax (1854-1926), un des premiers, sinon le premier défenseur des droits juridiques et sociaux des hommes, établit que, contrairement à la « légende », qu’il démolit d’entrée, le droit britannique est nettement favorable aux femmes, qu’elles soient mariées ou non. L’ouvrage est disponible, ainsi que les articles qu’il publia sur cette question de 1886 à 1918, à <https://ernestbelfortbax.com/2014>.

(10) Susan Ratcliffe (*Oxford Treasury of Sayings and Quotations*, Oxford University Press, Oxford et New York, 2013, p. 196) date son apparition du milieu du XXe siècle. Le distillateur Lord Thomas Dewar (1864-1930) passe pour avoir déclaré que « la route du succès est remplie de femmes qui poussent leur mari devant elles » (James H. Billington, *Respectfully Quoted: A Dictionary of Quotations*, Library of Congress, p. 334, <https://www.phrases.org.uk/meanings/60500.htm>).

Plus récemment, dans un ouvrage courageux au titre provocateur (The Woman Racket, Imprint Academic, 2008), Steve Moxon a montré, en s'appuyant sur la psychologie évolutionnaire, que, loin d'être, selon la terminologie marxiste, « opprimée » par le « patriarcat », la femme est, dans un sens qui n'a rien de marxiste, un agent d'oppression. L'auteur, ancien fonctionnaire britannique, s'était déjà signalé en 2004, avec la publication de The Great Immigration Scandal (Imprint Academic, 2004). Moxon occupait un poste de travailleur social à la Direction de l'Immigration et de la Nationalité du Home Office à Sheffield. En mars 2004, Il a affirmé dans le Sunday Times que les contrôles d'immigration avaient été supprimés pour les ressortissants des huit pays d'Europe centrale et orientale qui devaient rejoindre l'Union européenne en mai de cette année. Les révélations de Moxon ont entraîné sa suspension de la fonction publique et la démission de la Ministre d'État à l'immigration, à la citoyenneté et à la lutte contre le terrorisme Beverley Hughes (« Hughes resigns as immigration minister », 1er avril 2004, <https://www.theguardian.com/politics/2004/apr/01/immigrationpolicy.immigrationandpublicservices2>) , baronne qui, après s'être faite oubliée du grand public, reprendra du service en 2009 comme Ministre d'État aux enfants, aux jeunes et aux familles.

The Great Immigration Scandal a été publié en août 2004. Il est à souligner que Moxon était moins préoccupé par l'afflux en Grande-Bretagne d'immigrants d'Europe centrale que par l'invasion qu'elle subissait et subit encore de populations arabo- et négroïdo-musulmanes (*ibid.*, chap. 8).

(11) Les hommes politiques et les politicards sont loin d'être aussi bien représentés que les hommes d'affaires, les acteurs ou les artistes dans Kitty J. Pope, Beside Every Great Man... is a Great Woman (Amber Books, Phoenix, AZ, 2005) et dans Marlene Wagman-Geller, Behind Every Great Man: The Forgotten Women Behind the World's Famous and Infamous (Dourcebooks, 2015), les deux ouvrages en langue anglaise les plus récents sur la question.

(12) Aux nombreuses pages que nous avons dédiées à l'exposition de la thèse des origines matriarcales de la franc-maçonnerie peuvent venir s'ajouter les considérations qui sont développées sur la « tradition ésotérique chthonienne » dans Dionysious Psilopoulos, The Prophets and the Goddess: W. B. Yeats, Aleister Crowley, Ezra Pound, Robert Graves and the Chthonic Esoteric Tradition (Cambridge Scholars Publishing, 2017. L'introduction est consultable à l'adresse suivante :

<http://www.cambridgescholars.com/download/sample/64079>), où, cependant, le terme de « solaire » est employé à tort, pour qualifier des enseignements et des cultes qui ne le sont que dans le sens relatif et inférieur que nous avons indiqué, en en donnant et précisant le sens supérieur, à <https://elementsdeducationraciale.wordpress.com/2013/03/19/mon-nom-est-personne/>.

Voir, au sujet du deux poids deux mesures dans le domaine judiciaire aux Etats-Unis, l'édifiant « Women as the New Nobility in America » à <https://www.youtube.com/watch?v=fh8StCFXqKc>.

(13) Voir Florence Tamagne, A History of Homosexuality in Europe: Berlin, London, Paris 1919-1939, vol. 1, Algora Publishing, 2003, p. 136 ; John Chandos, Boys together: English public schools, 1800-1864, 1re éd., Yale University Press, 1984 ; Wayne R Dynes, Warren Johansson; William A. Percy ; Stephen Donaldson, “Public Schools”, in Wayne R Dynes (éd.), Encyclopedia of homosexuality, vol. 2, Garland Publishing Company, New York, 1990 ; W. A. Percy, “Cambridge and Oxford”,

<http://www.williamapercy.com/wiki/index.php?title=Cambridge> ; "Cambridge Apostles", Claude J.- Summers, GLBTQ: An Encyclopedia of Gay, Lesbian, Transgender, and Queer Culture, Chicago, IL, glbtq, 2006, consultable à l'adresse suivante : http://www.glbtqarchive.com/ssh/cambridge_apostles_S.pdf, consulté le 16 novembre 2017 ; "Cambridge's gay past: from the 17th century to the foundation of Stonewall", <http://www.cam.ac.uk/research/news/cambridges-gay-past-from-the-17th-century-to-the-foundation-of-stonewall> ; "Oxford's Role in LGBT History", <http://oxhc.co.uk/Oxfords-Role-in-LGBT-History.asp> ; Keith Windschuttle, The Remains of the Gay. In The Australian's Review of Books, septembre 1998, <http://www.sydneyline.com/HigherSodomy.htm> (lien inactif), consultable à <http://www.the-boondocks.org/forum/index.php?t=msg&goto=60848&>; consulté le 20 novembre 2017 ; Gertrude Himmelfarb, From Clapham to Bloomsbury: A Genealogy of Morals. The amoral decadence and « higher sodomy » of the Bloomsbury group (voir <http://modernhistoryproject.org/mhp?Article=Bloomsbury>) ; R. Scruton, "Dark Horse", https://spectator.org/40805_dark-horse/ ; <https://aangirfan.blogspot.com/2013/06/rothschild-and-gay-cambridge-apostles.html> ; voir, au sujet des ramifications entre le milieu gay et les services secrets, <http://www.bbc.com/news/magazine-35360172> ; voir, au sujet de l'invention à Oxford du mythe de la « pédérastie institutionnalisée », dans la Grèce antique, L. Dowling, Hellenism and Homosexuality in Victorian Oxford, Cornell University Press, New York, 1997.

(14) Une étude récente d'Eric Russell ("Can Being Gay Provide a Boost in the Hiring Process? Maybe If the Boss is Female". In Journal of Business and Psychology, vol. 31, n° 2, juin 2016 [p 293–306], doctorant en psychologie expérimentale à l'Université du Texas, Arlington, a révélé que les femmes hétérosexuelles ont tendance à embaucher des homosexuels plutôt que des hétérosexuels parce qu'elles estiment que les homosexuels sont plus compétents et plus chaleureux. En outre, les chercheurs en marketing ont suggéré que les hétérosexuelles préfèrent travailler avec des associés homosexuels dans la vente au détail. Que l'hétérosexuel à la recherche d'un emploi se rassure : il ne s'agit pas là de discrimination à l'embauche. Aux yeux du législateur, il n'y a « discrimination à l'embauche » que dans le cas où un homme blanc déciderait d'embaucher un homme blanc au lieu d'une personne de couleur ou d'une femme blanche parce qu'il estime le premier plus compétent que les autres. Lorsque, en revanche, une femme engage un personne en fonction de critères purement sexuels, il ne saurait s'agir de discrimination à l'emploi ; ce n'est même que justice.

(15) Voir Christophe Regina, La violence des femmes : Histoire d'un tabou social, Max Malo Editions, 2011 ; Philippe Génuit. La criminalité féminine : Une criminalité épique et insolite. Réflexions d'épistémologie et d'anthropobiologie clinique. Psychologie. Université Rennes 2, 2007. Francais ; voir, au sujet des femmes infanticides ; encore plus tabou est le sujet traité dans Karen A. Duncan, Female Sexual Predators: Understanding Them to Protect Our Children and Youths, Praeger, Santa Barbara, CA, Denver, CO et Oxford, 2010. Sont aussi à recommander, pour une meilleure connaissance de la criminalité féminine, les trois ouvrages suivant du procureur général adjoint John Davis : How to Avoid False Accusations of Rape: Self-Defense in the Feminist State (Female Sex Predators), CreateSpace Independent Publishing Platfor, 2015 ; False Accusations of Rape: Lynching in the 21st Century (Female Sex Predators), CreateSpace Independent Publishing Platfor, 2015 ; Female Sex Predators:: A Crime Epidemic, CreateSpace Independent Publishing Platfor, 2015.

(16) Julius Evola, *Metafisica del Sesso*, Edizioni Mediterranée, 2013, p. 160 (traduction de l'auteur).

(17) Ibid.

(18) Ibid., p. 157.

(18bis) Immanuel Kant, *Anthropologie d'un point de vue pragmatique*, précédé de Michel Foucault ; *Introduction à L'anthropologie*, Vrin, Bibliothèque Des Textes Philosophiques, 2008, p. 240.

(19) Christoph Steding, *Das Reich und die Krankheit der europäischen Kultur*, Hanseatische, 1942. La thèse de Steding, résumée par J. Evola (*Cavalcare la tigre: Orientamenti esistenziali per un'epoca della dissoluzione*, Edizioni Mediterranee, 2013 [traduction de l'auteur]), est que « la culture présente a son point de départ dans la dissociation, la neutralisation, l'émancipation et l'absolutisation de domaines particuliers, qui ont donc cessé d'être les parties plus ou moins organiques d'un tout ». Voir, au sujet de la culture moderne en général, « Chevaucher le tigre ».

Même si ce n'est pas ici le lieu de déterminer les origines intellectuelles de la culture moderne et de cette compartimentation des connaissances dans des domaines de plus en plus spécialisés qui la caractérise, nous dirons qu'elles sont à rechercher avant tout dans les courants de pensée fondés sur le rationalisme et le matérialisme, qui, aussi contradictoire que cela puisse paraître, plongent pour beaucoup leurs racines dans l'occultisme (voir, au sujet des liens étroits entre les grands scientifiques de la Renaissance et les sciences occultes, Egil Asprem, *Scientific Rationalism, Occult Empiricism? Representations of the Micro-Physical World, Ca. 1900*, Conférence « Looking Through the Occult: Instrumentation, Esotericism, and Epistemology in the 19th Century », Humboldt University, Berlin, 14-16 novembre 2013,

http://www.academia.edu/7338512/Scientific_Rationalism_Occult_Empiricism_Representations_of_the_Micro-Physical_World_Ca._1900 ; voir, au sujet des Lumières et de l'occultisme, Paul Kleber Monod, *Solomon's Secret Arts: The Occult in the Age of Enlightenment*, Yale University Press, New Haven et Londres, 2013 ; une bibliographie sur le sujet est fournie dans *History of Hermetic Philosophy and Related Currents. Report*, Universiteit van Amsterdam, 2013, <http://www.amsterdamhermetica.nl/wp-content/uploads/2015/02/REPORT-2013.pdf> ; voir aussi, au sujet du sous-sol ésotérique du modernisme, John Bramble, *Modernism and the Occult*, Palgrave Macmillan, 2015).

Du reste, la matière elle-même « est principe de division et multiplicité pure » (René Guénon, *La Crise du monde moderne*, Gallimard, coll. « idées », 1946, p. 132). Historiquement, l'émergence de la culture moderne, favorisée par la vulgarisation des doctrines matérialistes et rationalistes dans l'enseignement humaniste, puis dans l'instruction utilitariste, a été accompagnée par la formation d'expressions comme celle d'« aristocratie des lumières » (Auguste Comte, *Cours de philosophie positive*, 2e éd., vol. 4, J. B. Baillière et fils, Paris, 1864, p. 61), d'« aristocratie de l'esprit » (Jean Gabriel Peltier, *Histoire de la révolution du dix Aout 1792*, vol. 2, Londres, 1795, p. 238), d'« aristocratie naturelle » ou d'« aristocratie de l'intelligence », expressions toutes typiques du culte superstitieux de la « pensée » [, qui] appartient en propre à la civilisation bourgeoise... » (Julius Evola, « Sull'essenza e la funzione attuale dello spirito aristocratico ». In *Lo Stato*, n° 10, octobre 1941 ; 2e éd., in *Gerarchia e democrazia*, Edizioni di Ar, Padoue, 1970 [traduction de l'auteur]).

(20) « ... par là même qu'elle n'est que potentialité absolument « indistinguée » et indifférenciée, la substance universelle [materia prima] est le seul principe qui puisse être dit proprement « inintelligible », non pas parce que nous sommes incapables de la connaître, mais parce qu'il n'y a effectivement rien à connaître en elle » (René Guénon, *Le règne de la quantité et les signes des temps*, Les Éditions Gallimard, coll. « idées », Paris, 1945, p. 24) et la femme, manifestation de la materia secunda, qui est à son tour une manifestation de la materia prima, hérite de son inconnaisabilité.

(21) Que le terme de « discrimination », synonyme de « discernement », de « différenciation », faculté sans laquelle il ne saurait être question d'intelligence, en soit venu à prendre le sens péjoratif qui est aujourd'hui le sien dans les sciences dites sociales et dans la science juridique en dit long sur l'intelligence de ceux qui l'emploient dans ce sens.

(22) Un communiqué de presse des Nations-Unis en date du 21 janvier 2011 était intitulé « Les Rapports de la Finlande, pays de rêve pour les femmes ».

(23) Pasi Malmi, *Discrimination Against Men Appearance and Causes in the Context of a Modern Welfare State*, Acta Universitatis Lapponiensis, vol. 157, Lapin Yliopisto, Rovaniemi.

https://lauda.ulapland.fi/bitstream/handle/10024/61748/Pasi_Malmi_väitöskirja.pdf?sequence=1.

(24) Voir Max Gallo, *Dictionnaire amoureux de l'Histoire de France*, Plon, Paris, 2011. Plusieurs thèses s'affrontent quant à l'origine de l'amour courtois. Certains croient la trouver dans les thèmes de la poésie arabe du IXe siècle et plus particulièrement chez le juriste iranien zâhirite et poète de langue arabe Ibn Dawud (868 – 909), chez le poète, historien, juriste, philosophe et théologien musulman Ibn al-Hazm (994-1064) (Rachel Arié, Ibn Hazm et l'amour courtois, *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n° 40, 1985. Al-Andalus Culture et société [p. 75-89] ; voir aussi Richard Lemay, À propos de l'origine arabe de l'art des troubadour, *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 21^e année, n° 5, 1966 [p. 990-1011]), avec l'œuvre desquels put se familiariser au cours de la première croisade (1095-1099) « le premier en date des troubadours », Guillaume IX d'Aquitaine, dont la première épouse, Ermengarde d'Anjou et ses petites-filles, Aliénor d'Aquitaine et Marie de Champagne, ne furent pas étrangères à la propagation de l'idéologie courtoise (voir Reay Tannahill, *Sex in History*, Hamish Hamilton, Londres, 1980, p. 266-7). Cette thèse est solide et ne s'effondrerait même pas, si, comme l'affirment certains provincialistes, les premiers poèmes courtois de Guillaume remontaient à une époque précédant sa participation à la première croisade, poèmes qu'ils sont cependant incapables de produire ; elle ne s'effondrerait pas, car, comme nous le verrons plus bas (note 94), si les thèmes de l'amour courtois sont d'origine arabe, ils n'ont pas nécessairement été rapportés du Levant par des croisés, ils ont pu être apportés dans les cours du sud de la France par des artistes arabes.

D'autres font dériver la fin amors plus particulièrement de la poésie arabo-andalouse (E. Lévi-Provençal, *Les troubadours et la poésie arabo-andalouse*, La pensée de midi 2000/1, n° 1, p..20-25). Selon Denis de Rougemont, la fin amors est issue de l'hérésie cathare et constitue une contestation du mariage. Selon René Nelli (*L'Erotique des Troubadours*, t. 1, U.G.E., Paris, 1974, p. 36). D'autres encore y voient une version profane de tels ou tels motifs chrétiens (culte marital, martyriat, mystère de la Rédemption, etc.) ; une variante de l'« hypothèse cléricale » est que le devoir courtois d'obéissance du chevalier envers sa

« dame » aurait été calqué sur une particularité de la hiérarchie de l’Ordre et de l’Abbaye de Fontevraud : la soumission, voulue par leur fondateur, Robert d’Arbrissel, des moines à l’abbesse ((Jean-Marc Bienvenu, L’étonnant fondateur de Fontevraud, Robert d’Arbrissel, Nel, Paris, 1981, p. 7. Seuls les hommes travaillaient à l’abbaye de Fontevraud [ibid., p. 86]) ; voir, pour un examen critique des principales théories sur les origines de l’amour courtois, Roger Boase, *The Origin and Meaning of Courtly Love: A Critical Study of European Scholarship*, Manchester University Press, Manchester et Rowman et Littlefield, Totowa, 1977, chap. 2 : Theories on the Origin of Courthy Love ; il est à noter, au sujet de l’hypothèse « matriarco-chevaleresque », que toutes celles qui sont examinées dans cet ouvrage et dont nous venons de rappeler les principales renvoient à un fond matriarcal.

(25) La désignation d’« amour courtois » a été forgée par le philologue romaniste et médiéviste Gaston Paris (1839-1903) dans les années 1880. « Fin amors » était le terme employé au « Moyen-Âge » pour désigner cette attitude.

(26) “Courtoisie (de courtois)”. Larousse.fr. Récupéré à partir de
<http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/courtoisie/38028#ugPMXGtFOR85cw7q.99>.

(27) Voir Jean-Marie Goulemot, « Démons, merveilles et philosophie à l’Âge classique ». In Annales. Économies, Sociétés, Civilisations. 35^e année, n° 6, 1980 [p. 1223-1250].

(28) Florian Biedermann, « Amour courtois ou ironie, L’exploitation de la fin’amor dans « Le Chevalier de la Charrette » », Travail de littérature française présenté pour le Prix d’Excellence 2012 de l’Université de Neuchâtel, p. 6-7.

(29) Jean Frappier, « Vue sur les conceptions courtoises dans les littératures d’oc et d’oïl au XI^{le} siècle ». In Cahiers de civilisation médiévale, 2e année (n°6), avril-juin 1959 [p. 135-156], p. 135.

(30) Antoni Furio, « Les deux sexes ou l’imaginaire du Mâle Moyen Âge (Espagne) », Clio. Histoire, femmes et sociétés [En ligne], 8, 1998, consultable à l’adresse suivante :
<http://journals.openedition.org/clio/317>, consulté le 13 décembre 2017.

(31) Eugène Baret, De l’Amadis de Gaule et de son influence sur les mœurs et la littérature au XVI^{le} et au XVII^{le} siècle, 2e éd., revue, corrigée et augmentée, Firmin-Didot Frères, Fils et Cie, Paris, 1873, p. 7.

(32) Noël Des Vergers, Léon Renier et Édouard Carteron (sous la dir.), Complément de l’Encyclopédie moderne, t. 2, Firmin-Didot Frères, Fils et Cie, Paris, 1856, p. 205.

(33) Ibid., p. 207-208.

(34) Voir Georges Gougenheim, Des mots et des hommes : Une histoire vivante du langage, du latin à l’époque moderne, Presses de la Cité, coll. « Omnibus », 2015.

(35) Centre de recherche du château de Versailles, « Aux sources de l’étiquette à la cour de France (XVI^{le}-XVIII^{le} siècles) », <https://chateauversailles-recherche.fr/francais/ressources-documentaires/corpus-electroniques/corpus-raisonnes/l-etiquette-a-la-cour-de-france>. « Dans les Cours

d'amour, les troubadours discutaient entre eux des questions relatives à l'amour, les nobles venaient ouïr les définitions et sentences d'amour prononcées par les dames » (Baptiste-Honore-Raymond Capefigue, *Les Cours d'amour : les comtesses et châtelaines de Provence*, Amyot, 1863, p. 49, note 1). C'est plus ou moins dans le même esprit que fut fondée en 1400, à l'initiative de Louis de Bourbon et de Philippe le Hardi, la Cour amoureuse, qui, placée sous le patronage de Charles VI (Arthur Piaget, « La cour amoureuse de Charles VI ». In *Romania*, t. 20, n° 79, 1891 [p. 417-454]), rassemblait « des nobles, des ecclésiastiques, des bourgeois et des humanistes, réunis pour célébrer les dames et les sentiments qu'elles inspiraient, sous forme de jeux poétiques et de chansons, à l'instar des chambres de rhétorique » (Pierre Cockshaw, Pierre Jodogne, Frank Olaf Büttner, Thérèse Glorieux-De Gand, Jacques Lemaire, Michael McCormick et Emile Van Balberghe, « Bulletin codicologique ». In *Scriptorium*, t. 37, n° 2, 1983 [p. 99-192], p. 425.

(36) Léon de Laborde (comte), *La Renaissance des arts à la cour de France*, t. 1 : peinture, L. Potier, Paris, 1850, p. x-xi.

(37) Noël Des Vergers, Léon Renier et Édouard Carteron (sous la dir.), op. cit., p. 209.

(38) Léon de Laborde (comte), op. cit., p. xi-xii.

(39) Saint-Marc Girardin, *Cours de littérature dramatique*, t. 3, Charpentier, Paris, 1855, p. 7.

(40) Léon de Laborde (comte), op. cit., p. xi-xii.

(41) Eugène de La Gournerie, *Histoire de François Ier et de la renaissance*. Alfred Mame et Fols, Tours, 1872, p. 158.

(42) Cité in « Étiquette », in A. Chérule, *Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France*, vol. 1, L. Hachette et Cie, Paris, 1855, p. 380.

(43) Béatrix Saule, « Insignes du pouvoir et usages de cour à Versailles sous Louis XIV ». In *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles* [En ligne], 2005, mis en ligne le 18 juillet 2007, consultable à l'adresse suivante : <http://journals.openedition.org/crcv/132>, consulté le 16 décembre 2017 ; Daria Galateria, *L'Étiquette à la cour de Versailles*, Le manuel du parfait courtisan, traduit de l'italien par Françoise Antoine, Flammarion, 2017.

C'est dans une lettre de 1576-77 (Lettre de Catherine de Médicis à son fils, Paris, Archives nationales, KK 544 fol. 1r°-7r°) que la reine mère enjoignit à Henri III de tenir une cour, en lui prodiguant une infinité de conseils à cette fin. Elle lui fit également un emploi du temps, qu'il devait suivre à tout prix (Léa Sangiorgio, « Rituels monarchiques en France (1515-1789) : un discours constitutionnel ? », p. 15). Dans l'établissement de ce cérémonial, Henri III put être « influencé par le cérémonial observé dans les cours européennes visitées pendant l'été de 1574, en particulier celle de l'empereur, mais la connaissance du cérémonial anglais est également l'une des sources de sa réflexion » (Nicolas Le Roux, « La cour dans l'espace du palais. L'exemple de Henri III ». In M.-F. Auzepy et J. Cornette (sous la dir.), *Palais et Pouvoir, de Constantinople à Versailles*, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 2003, p. 229-267).

Article édité en ligne sur Cour de France.fr le 1er avril 2008) ; elle l'est notamment dans tout ce qui y a

trait au contrôle de l'expression des sentiments et des gestes. Ainsi, dans l'Angleterre de la fin du « Moyen-Âge », les danses de cour étaient caractérisées par un style « artificiel et retenu », imputable à « l'influence des sentiments et des attitudes artificiels de l'amour courtois » (Frances Rust, *Dance In Society*, Routledge & Kegan Paul, Londres, 1969, p. 38).

(44) Léa Sangiorgio, op. cit., p. 15.

(45) Eric Thierry, « L'Amour à la Cour des Rois de France au XVIe siècle. Étude d'un aspect de l'histoire amoureuse de Villers-Cotterêts ». In Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne. Mémoires, t. XXXI, 1986 [p. 169-178], p. 171.

(46) Norbert Elias, *La société de cour*, Flammarion, coll. « Champs Essais », 2008, 4e de couverture.

(47) Cité in Jacques Dalarun et Patrick Boucheron (sous la dir.), Georges Duby, portrait de l'historien en ses archives, Gallimard, coll. « Hors série Connaissance », Paris, 2015.

(48) Dans un libelle diffusé au début de l'année 1589 intitulé *Choses horribles contenues en une lettre envoyée à Henri de Valois par un enfant de Paris le 28 janvier 1689*, le roi est accusé d'avoir libéré « tous les « sorciers, enchanteurs et autres demnateurs », puis de les avoir autorisés à ouvrir des écoles et à se tenir dans son cabinet, si bien qu'ils lui ont donné un esprit familier nommé Teragon, anagramme par inversion de Nogaret. L'emploi de la figure du boustro- phédon traduit rhétoriquement la thématique de l'inversion. Ce Teragon est « un diable d'enfer, figuré en homme » qui s'est fait présenter au roi par les sorciers et les enchanteurs du Louvre. Henri III lui a donné son âme après l'avoir fait coucher dans son lit et laissé toute la nuit sa main dans la sienne, en gardant un anneau sur le nombril, dans la pierre duquel son âme est désormais « figurée ». Pour cacher l'identité du démon, le roi l'a « mis en parenté d'un nommé de la « , lequel a pourtant juré qu'il n'est pas son frère. La nature démoniaque de Nogaret/Teragon a été découverte par ses maîtresses et sa femme, qui peuvent certifier qu'il « n'est point un homme naturel, pour ce que son corps est trop chaud et brûlant »» (Nicolas Le Roux, *La faveur du roi : mignons et courtisans au temps des derniers Valois*, Champ Vallon, coll. « Époques », Seyssel, 2000, p. 666).

(49) Maurice Magendie, *La politesse mondaine et les théories de l'honnêteté, en France au XVIIe siècle, de 1600 à 1660*, vol. 1, Slatkine Reprints, Genève, 1993, p. 11.

(50) Maurice Magendie, op. cit., p. 51-52.

(51) Ibid., p. 52.

(52) Charles Sorel, préface et notes Émile Colombey, *La Vraie Histoire comique de Francion* (1623), A. Delahays, 1858, p. 129.

(53) Maurice Magendie, op. cit., p. 88.

(53bis) Immanuel Kant, op. cit., p. 120.

(54) Maurice Magendie, op. cit., p. 120.

(55) Ibid., p. 122-123.

(56) Cité in ibid., p. 125.

(57) Astrid Van Assche, « Les ‘lumières’ du XVIIe siècle : Représentation de la femme dans la correspondance galante ». In Lumière(s), Villeneuve d'Ascq, IRHiS-Institut de Recherches Historiques du Septentrion (« Histoire et littérature de l’Europe du Nord-Ouest », n° 53), 2016, consultable à l’adresse suivante : <http://journals.openedition.org/hleno/649>, consulté le 16 décembre 2017.

(58) Danielle Haase-Dubosc, « Intellectuelles, femmes d’esprit et femmes savantes au XVIIe siècle », Clio. Histoire, femmes et sociétés [En ligne], 13, 2001, consultable à l’adresse suivante : <http://journals.openedition.org/clio/133>, consulté le 10 décembre 2017.

(59) Au sujet des ruelles, qui se mirent à abonder dans les années 1660, Somaize écrit : « ... ces sortes de femmes appellées Pretieuses, apres avoir esté dans les tenebres, & n’avoient jugé des vers & de la Prose qu’en secret, commencèrent à le faire en public, & que rien n’était plus approuvé sans leurs suffrages. Cette puissance qu’alors elles usurpèrent, s’est depuis augmentée, & elles ont porté si loin leur Empire, que non contentes de juger des productions d’esprit de tout le monde, elles ont voulu se mesler elles-mesmes d’écrire... » (Antoine Baudeau de Somaize, Le dictionnaire des précieuses, nouvelle éd., vol. 1, P. Jannet, Paris, 1856, p. 22).

(60) Danielle Haase-Dubosc, op. cit.

(61) Roger Lathuillière, op. cit. p. 143.

(62) J.-A. de Ségrur (vicomte de), Les femmes, leur condition et leur influence dans l’ordre social, nouvelle éd., vol. 2, Thiériot, Paris, 1828, p. 268.

(63) Voir Robert Muchembled, La société policée – Politique et politesse en France du XVIe au XXe siècle, Editions du Seuil, Coll. « L’Univers historique », Paris, 1998 ; Maurice Magendie, op. cit., 5e partie.

(64) Roger Lathuillière, La préciosité : étude historique et linguistique, 2e éd., t. 1, Droz, Genève, 1969, p. 652.

(65) Méré, Œuvres, III, p. 70 : de la vraie honnêteté. Cité in Roger Lathuillière, op. cit., p. 590.

(66) Jacques Wettstein, « Mezura », l’idéal des troubadours : son essence et ses aspects, Slatkine Reprints, Genève, 1974, chap. 2 : L’idée de mesure dans l’idéal courtois. Le sens de « mezura », est le même que celui de « mesure », dans la pensée chrétienne, où « mesure » et raison ne font qu’un.

(67) Gonzague de Reynold, Synthèse du XVIIe siècle: la France classique et l’Europe baroque, Editions du Conquistador, 1962, p. 252.

(68) Emmanuelle Baumgartner, Adelin Charles Fiorato et Augustin Redondo, Problèmes interculturels en Europe, XVe-XVIIe siècles : moeurs, manières, Presses de la Sorbonne Nouvelle, Paris, 1998, p. 117.

(69) Méré, op. cit., p. 93-94. Cité in Roger Lathuillière, op. cit.

(70) Cité in Dominique Picard, *Politesse, savoir-vivre et relations sociales*, PUF, coll. « Que sais-je ? », n° 3380, 2014. « L’honnête homme n’est ni François ni Allemand, ni Espagnol ; il est citoyen du monde, sa patrie est partout », pouvait-on encore lire au début du XVIII^e siècle dans la Bibliothèque contenant un amas curieux de sentences de morale de Claude du Bruillard-Coursan (chez Pierre Husson, 1702, p. 156). La sentence en question est de Savinien de Cyrano de Bergerac (« Lettre contre les frondeurs » (1651). Cité in Jean-Philippe Debleds, *La Parallaxe de Mercator*, vol. 2, thebookedition, p. 215). Au milieu du XVIII^e, le vicomte de Bollingbroke (Henry St. John Bolingbroke, *Le Siècle politique de Louis XIV*, 1753, s. l., p. 296) pontifiait à l’identique.

(71) Julius Evola, *Sintesi di dottrina della raza*, Hoepli, Milan, 1941, p. 92. L’amant courtois, ancêtre de l’« honnête homme », de l’« homme mêlé », a pu l’être, « mêlé », dans le sens racial. En effet, « Guillaume VII, père du premier troubadour, avait ramené des captifs d’une campagne militaire en pays maure. Après la prise de Barbastro (1064), mille jeunes prisonnières sarrasines sont rapportées comme butin et réparties entre les chefs chrétiens. Elles devinrent concubines et musiciennes. En entendant le chant mélancolique d’une belle esclave, la légende raconte que Guillaume IX enfant se serait épris des mélodies arabes... D’ailleurs, les troupes de jongleurs et de musiciens étaient souvent composées d’artistes juifs, musulmans et chrétiens, capables de chanter indifféremment en roman ou en arabe. Le chant provençal devra beaucoup, quant à sa forme, au célèbre Jezal. En écoutant la musique des troubadours et de l’Espagne métissée, on ressent la passion retenue d’un monde antique, sensuel et grave, qui rappelle l’ardeur des contes des Mille et Une Nuits » (Emmanuel-juste Duits, *L’autre désir : du sadomasochisme à l’amour courtois*, Editions la Musardine, Coll. « L’Attrape-corps », 2000). « L’arrivée massive de musulmans arabophones en France [un chroniqueur arabe parle de « quinze cents jeunes filles » [cité in Lynn Tarte Ramey, *Christian, Saracen and Genre in Medieval French Literature*, Routledge, 2014, p. 20] [...] ne put pas ne pas avoir de conséquences sur la toute jeune littérature française » (ibid) et a fortiori sur le paysage racial du jeune royaume.

(72) Maurice Magendie, op. cit., p. 940.

(73) Philippe Caron, *Des « belles lettres » à la « littérature » : une archéologie des signes du savoir profane en langue française (1680-1760)*, Editions Peeters, Louvain et Paris, 1992, p. 267.

(74) Voir Catalogue d’une partie de la bibliothèque de M. L.-C. Deneux, p. 17 et sqq., J. Techener, Paris, 1844.

(75) Alain Montandon (éd.), *L’Honnête homme et le dandy*, Gunter Narr verlag, Tübingen, 1993, p. 13.

(76) Joël Meyniel, *Univers salonnier de Madame Geoffrin (1741-1777)*, Éd. Émotion primitive, 2008, p 30.

(77) Voir Anne-Madeleine Goulet, *Poésie, musique et sociabilité au XVII^e siècle : les Livres d’airs de différents auteurs publiés chez Ballard de 1658 à 1694*, Honoré Champion éditeur, 2004, p. 588

(78) Marguerite Glotz et Madeleine Maire, *Salons du XVIII^e siècle*, NEL, Paris, 1949, p. 12.

(79) Ibid., p. 13.

(80) Voir Rita El Khayat et Abdelkebir Khatib, Correspondance ouverte, Marsam, 2005.

(81) Charles-François Menville, Histoire médicale et philosophique de la femme, t. 2, Amyot et Labé, Paris, 1845, p. 247.

(82) Cité in Marguerite Glotz et Madeleine Maire, op. cit., p. 12.

(83) Ibid.

(84) Ulrich Drüner Olivier Cariguel et Richard Millet, Revue des Deux Mondes juillet août 2017 : « Quand l'amour change le cours de l'histoire, entretien avec Emmanuel de Waresquel : 'Les révolutionnaires ne supportaient pas le pouvoir des femmes de la noblesse' ». In Revue des Deux Mondes, 2017.

(85) Voir Antoine Lilti, Le monde des salons : Sociabilité et mondanité à Paris au XVIIIe siècle, Fayard, 2005.

(86) Antoine Lilti, Le monde des salons : Paris au XVIIIème siècle, 6 Mars 2006, <http://wodka.over-blog.com/article-2064133.html>

L'article que est dédié à la politesse dans l'Encyclopédie précise que, « alors que la civilité est destinée aux personnes de condition inférieure, et correspond à des règles arbitraires dictant des attitudes extérieures, la politesse, associée au monde et aux gens de la cour, est définie de façon toute aristocratique comme l'association d'une « disposition naturelle et de « l'usage du monde »» (voir Antoine Lilti, « Sociabilité et mondanité : Les hommes de lettres dans les salons parisiens au XVIIIe siècle ». In French Historical Studies, série 28, n° 3, 2005, [p. 415- 445], p. 432-433).

(87) Voir Philippe Raynaud, La politesse des Lumières : les lois, les mœurs, les manières, Gallimard, Paris, 2013.

(88) Un des conseils que donnent les traités de politesse puérils, conseil qui fut formulé d'abord par Plutarque et, semble-t-il, avant lui, par le stoïcien Chrysippe de Soles, est que « [e]n apprenant précocement à gouverner son extérieur dans la civilité la plus formelle, on apprend à gouverner son intérieur » (Bernard Jolibert, « La politesse et l'éducation à la civilité », [en ligne]). Or, c'est tout le contraire qui est vrai. Il faut d'abord être parvenu à se gouverner intérieurement, selon des normes qui n'ont rien à voir avec celles de la « politesse », pour pouvoir se gouverner extérieurement.

(89) Cité in Marguerite Glotz et Madeleine Maire, op. cit., p. 70.

(90) Ibid., p. 69.

(91) Clarisse Coulomb, « L'exclusion des salons ou la mise à mort sociale : L'exemple de Grenoble dans la seconde moitié du xviiie siècle », in Katia Béguin et Olivier Dautresme (sous la dir.), La ville et l'esprit de société, PUFR, coll. « Perspectives « Villes et Territoires » », Tours, 2004.

(92) Voir Norbert Elias, La Civilisation des mœurs, traduction de Pierre Kamnitzern, Calmann-Lévy, 1973 ; idem, La Dynamique de l'Occident, traduction de Pierre Kamnitzern Calmann-Lévy, 1975. Le point faible

de la thèse du sociologue allemand est de passer complètement à côté du rôle essentiel qu'a tenu la femme dans le « processus de civilisation ». Sur la ressemblance entre le « processus de civilisation » et le processus psychanalytique, voir <http://www.revue-interrogations.org/La-civilisation-des-moeurs-selon> ; sur l'importance du roman et en particulier de La princesse de Clèves dans la modification de la sensibilité et du comportement social en quoi a consisté le « processus de civilisation », voir Anne Löcherbach, « La Princesse de Clèves et le processus de civilisation », *Pratiques*, 151-152, 2011, mis en ligne le 13 juin 2014, consultable à l'adresse suivante : <http://journals.openedition.org/pratiques/1802>, consulté le 10 décembre 2017. Voir aussi Claudine Haroche, « Retenue dans les mœurs et maîtrise de la violence politique. La thèse de Norbert Elias », *Cultures & Conflits* [En ligne], 09-10, printemps-été 1993, mis en ligne le 4 mars 2005, consultable à l'adresse suivante : <http://journals.openedition.org/conflits/239>, consulté le 12 décembre 2017.

(93) Cité in Alix Ducret, *Les femmes et le pouvoir dans l'histoire de France*, Studyrama, 2007, p. 45.

(94) Florian Biedermann, op. cit., p. 6.

(95) Ernest Seillière, *Les origines romanesques de la morale et de la politique romantiques*, La Renaissance du Livre, Paris, 1920, p. 54.

(96) Eugène Baret, op. cit., p. 8.

(97) Voir Philippe Walter, *Naissances de la littérature française, IXe-XVe siècle*, ELLUG, Grenoble, 1993.

(98) Ernest Seillière, op. cit., p. 55.

(99) Voir, au sujet de l'héritage des femmes dans les régions du sud de la France au début du deuxième millénaire de notre ère, Eliana Magnani. « Douaire, dot, héritage : la femme aristocratique et le patrimoine familial en Provence (fin Xe – début XI^e siècle) ». In *Provence Historique*, Fédération historique de Provence – FHP, 1996, 46 [p. 193-209], consultable à l'adresse suivante : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01456342/document>, consulté le 12 décembre 2017 ; en Angleterre, les droits patrimoniaux de la femme se développèrent surtout à partir du XIII^e siècle (Michael Phifer, *Women's Property Rights on the Eve of the Black Death: A Preliminary Investigation*, <http://aalt.law.uh.edu/AALT6/Pubs/WomPropRts.pdf> ; voir en particulier la note 30).

(100) Ernest Seillière, op. cit., p. 55.

(101) Ibid., p. 55-56.

(102) Margaret C. Schaus, *Women and Gender in Medieval Europe: An Encyclopedia*, Taylor & Francis, 2006, p. 641.

(103) Voir Stéphanie Félicité de Genlis (comtesse de), *De l'influence des femmes sur la littérature française*, Lecointe et Durey, Paris, 1826.

La thèse qui a longtemps prévalu est qu'Aliénor d'Aquitaine, nièce de Guillaume IX, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers et premier troubadour, introduisit la littérature courtoise et, avec elle, les mœurs et

les coutumes de son pays d'origine, un des premiers foyers de l'amour courtois, d'abord à la cour de France, une fois mariée à Louis VII, puis à la cour d'Angleterre, une fois remariée à Henri II et que ses filles, Marie à la cour de Champagne et Alix à la cour de Blois, en firent de même, avant que la courtoisie ne se répande rapidement dans la plupart des cours d'Europe à la faveur des mariages de leurs filles ou de leurs parentes (voir Edmond-René Labande, « Les filles d'Aliénor d'Aquitaine : étude comparative ». In *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 1986, 29-113-114 [p. 101-112]).

Le rôle que jouèrent Aliénor d'Aquitaine, ses filles et les autres femmes de sa famille dans la diffusion de la littérature courtoise et le style de vie qui y est lié, sans doute surestimé par les historiens du XIXe et du début du XXe siècle, est peut-être sous-estimé, depuis les travaux de Georges Duby sur la question, par les historiens actuels (voir, par exemple, Rita Lejeune, « Rôle littéraire de la famille d'Aliénor d'Aquitaine ». In *Cahiers de civilisation médiévale*, 1re année, n° 3 juillet-septembre 1958 [p. 319-337] ; Laurence Moulinier, « Aliénor et les femmes savantes du XIIe siècle ». In *Arts, recherches et créations*, n° 303, juin 2004, Hors série Aliénor d'Aquitaine, p. 142-149).

(104) Ernest Seillière, op. cit., p. 69.

(105) Voir Rita Lejeune, op. cit.

(106) Pierre Mille, *Le Roman français*, Paris, Librairie de Paris, Firmin-Didot et Cie, 1930, p. 12.

(107) Ernest Seillière, op. cit., p. 74-75.

(108) Ibid., p. 76

(109) Ibid., p. 82-83.

(110) Ibid., p. 89.

(111) Ibid., p. 94.

(112) Saint-Marc Girardin, op. cit., p. 2.

(113) Ibid., p. 1-4.

(114) Bussy-Rabutin (comte de), *Mémoires*, Mercure de France, 2010, p. 52.

(115) Ernest Seillière, op. cit., p. 102.

(116) Maurice Magendie, op. cit., p. 99.

(117) Wacyf Boutros Ghali, *La tradition chevaleresque des Arabes*, Plon-Nourrit et Cie, Paris, 1919, chap. : La tradition chevaleresque des Arabes.

(118) Ibid., p. 104.

(119) Ibid., p. 123.

(120) Gustave Lanson, *L'art de la prose*, Librairie des annales politiques et littéraires, Paris, 1908, p 204.

(121) Ernest Seillère, op. cit., p. 129.

(122) J.- M. Pelous. « Amour précieux, Amour galant (1650-1675) – Essai sur la représentation de l'amour dans la littérature et la société mondaine ». In *Bulletin de l'Association d'étude sur l'humanisme, la réforme et la renaissance*, n° 4, 1976 [p. 70-76], p. 71.

(123) Par exemple, les lettres du poète et prosateur Vincent Voiture à sa « belle lionne » « sont d'un « souffrant » » (voir Lebègue Raymond, « Sensibilité dans les lettres d'amour au XVIIe siècle ». In *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, 1959, n° 11 [p. 77-85], p. 79).

(124) Ernest Seillère, op. cit., p. 141. Dans *De l'Amour*, « Stendhal radicalise la conception provençale de la passion amoureuse en faisant de celle-ci une force qui ronge littéralement le corps de l'amant et le conduit à la mort ». De *la vie de Guillaume Balaon* il ne retient que l'épisode où le roubadour se mutile à la demande de sa dame (Moussa Sarga. « La tradition de l'amour courtois dans *De l'Amour* et dans *La Chartreuse de Parme* de Stendhal ». In *Romantisme*, 1996, n° 91, *Corps et Âme* [p. 53-65], p. 57). Deux siècles plus tôt, les relations de l'amant avec sa dame sont présentées sous des couleurs sadomasochistes dans *L'Hécatombe à Diane* (1873-1892) du poète baroque Théodore Agrippa d'Aubigné (1552- 1630). « Un élément naturel, le corps de l'amant, est distribué en objets artificiels dont la dame se vêt (la peau devenant le cuir des gants), avec lesquels elle se maquille (le sang se transformant en vermillon), grâce auxquels elle se parfume et s'embellit (les cendres produisant l'ambre gris, le baume précieux et la poudre de Cipre), sur lesquels elle se délasser (les cheveux et les os faisant l'armature et le matelas du lit), avec lesquels elle s'occupe (le cœur devenant coussinet pour les épingle) ou se divertit (les nerfs participant à la fabrication du luth). Le don suppose donc comme étape préliminaire le dépouillement, la mise à nu, l'agressivité contre soi-même » (Patricia Eichel-Lojkine Excentricité et Humanisme, Droz, Genève, 2002, p. 273).

(125) Pierre Mille, op. cit., p. 34.

(126) Ibid., p. 120.

(127) Maurice Bardèche, *Balzac, Romancier*, Slatkine, 1967, p. 72.

(128) Pierre Mille, op. cit., p. 48.

(129) Edmond de Goncourt et Jules de Goncourt, *Germinie Lacerteux*, Charpentier, 1889 (nouvelle éd.), p. v.

(129bis) Voir, au sujet des excroissances hollywoodiennes du mythe courtois de Tristan et Yseult, Denis de Rougemont, *L'Amour et l'Occident*, Paris, 10/18, 2001, p. 303-306, ouvrage célèbre sur lequel nous ne nous sommes pas appuyés ici, car, même s'il est à créditer d'analyses fort pertinentes, le caractère foncièrement gynocentrique de l'amour courtois lui a complètement échappé.

(130) Julius Evola, « *Le ragazze italiane* ». In *Il Roma*, 24 août 1952.

(131) Eugène Baret, op. cit., p. 12. Voir, au sujet de l'influence exercée par l'amour courtois sur les mœurs au XI^e siècle, Reto Roberto Bezzola, *Les Origines et la formation de la littérature courtoise en occident (500-1200)*, H. Champion, 1966, qui, entre autres points intéressants, met en avant que les cours du nord de la France restèrent longtemps étrangères aux valeurs égalitaires de l'amour courtois. (voir Micha Alexandre, « Reto R. Bezzola. — Les origines et la formation de la littérature courtoise en Occident (500-1200), 3e p. : La société courtoise : littérature de cour et littérature courtoise ». In *Cahiers de civilisation médiévale*, 7e année, n° 26, avril-juin 1964 [p. 187-189]). Même les historiens qui spéculent que « l'amour courtois [...] n'a pas existé, sinon métaphoriquement », estiment qu'il « a malgré tout signifié et créé une certaine promotion de la femme » (Jacques Le Goff, « La déférence a-t-elle existé au Moyen Âge ? ». In *Communications*, 69, 2000. La déférence [p. 27-36], p. 30.

(132) Jean Flori, « L'éclairage : les règles de l'amour courtois ». [Lhistoire.fr](http://www.lhistoire.fr/léclairage-les-règles-de-lamour-courtois). Récupéré à <http://www.lhistoire.fr/léclairage-les-règles-de-lamour-courtois>.

(133) Bernard O'Donoghue, *The Courtly Love Tradition*, Manchester University Press, Manchester et Barnes and Noble, Totowa, NJ, 1982, p. 13 et sqq.

(134) Eugène Baret, op. cit., p. 12.

(135) Dès le XI^e siècle au moins, donc, les femmes « pouvaient hériter de certains fiefs, qu'on appelait pour ce motif fiefs féminins. Le pape Innocent III, qui régna de 1198 à 1216, reconnaît que les femmes françaises, qui héritaient d'un fief y avaient droit de juridiction : Selon une coutume approuvée, qui est tenue pour loi dans les contrées gallicanes, les femmes investies de grands fiefs exercent envers leurs sujets la juridiction ordinaire. D'après les Assises de Jérusalem, la femme héritait de préférence aux enfants... » (« Succession », in Adolphe Chéruel, *Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France*, 2e partie, L. hachette et Cie, Paris, 1855, p. 1176)

(136) Voir « Littérature française du Moyen âge. La littérature courtoise du XI^e au XV^e siècle », <http://www.cosmovisions.com/litterature-courtoise.htm#oZl0QKs6UuDhPzh.99>.

(137) Antoni Furio, op. cit.

(138) Cité in Joachim De Dreux-Brézé, *Femme, ta féminité fout le camp !: Sur une lecture masculine du Deuxième Sexe*, L'Harmattan, coll. « questions contemporaines », 2006, p. 20.

(139) M. W. Duckett (sous la dir.), *Dictionnaire de la conversation et de la lecture* : t. 5, Bat-Bes., Paris, Belin-Mandar, 1833, p. 84.

(140) Clarisse Bader, *La femme française dans les temps modernes*, chap. 4, Didier et Cie, Paris, 1883.

(141) Jean-Charles Poncelin de La Roche-Tilhac, *Choix d'anecdotes*, 3e éd., t. 3, Paris, 1803, p. 128.

(142) Montesquieu, *Œuvres de Montesquieu*, t. 2, 1re partie, A. Belin, 1817, p. 263.

(143) Edmond de Goncourt et Jules de Goncourt, *La femme au XVIII^e siècle*, nouvelle éd., revue et augmentée, G. Charpentier, Paris, 1882, p. 373-374. Les Goncourt ajoutent : « Régnant-dans l'État, la

femme est maîtresse au foyer. Le pouvoir du mari lui est soumis comme le pouvoir du Roi, comme le pouvoir et le crédit des ministres. Sa volonté décide et l'emporte dans les affaires domestiques comme dans les affaires publiques. La famille relève d'elle l'intérieur semble être son bien et son royaume. La maison lui obéit et reçoit ses ordres. Des formules, inconnues jusqu'alors, lui attribuent une forte de propriété des gens et des choses de la communauté, dont le mari est exclu. Dans la langue du temps, ce n'est plus au nom du mari, c'est au nom de la femme que tout est rapporté c'est au nom de la femme que se fait tout le service on va voir Madame, faire la partie de Madame, dîner avec Madame, on sert le dîner de Madame, expressions nouvelles, dont la lettre suffit pour donner l'idée de la décroissance de l'autorité du mari, du progrès de l'autorité de la femme » (ibid., p. 375).

(144) A. M. Roederer (comte de), Œuvres du comte P. L. Roederer, Firmin Didot Frères, 1853, p. 375.

(145) J.-A. de Ségur (vicomte de), op. cit., p. 41-42.

(146) Voir <https://elementsdeducationraciale.wordpress.com/2013/03/19/mon-nom-est-personne/>.

Cette hypothèse a été formulée par William Bond (« Goddess Symbolism within Freemasonry »,

<http://www.womanthouartgod.com/wmbondfreemasonry.php>).

(147) Guy Breton, Histoires d'amour de l'histoire de France, t. 1, 1991, Presses de la Cité, coll. « Omnibus », p. 1034.

(148) Même pendant la période révolutionnaire, certaines voix, il est vrai isolées, s'élèveront pour s'opposer aux empiétements de la femme sur les chasses gardées de l'homme, comme le montre cet extrait du projet de décret du Conventionnel Dupont de Bigorre : « L'homme qui épouserait une femme qui exercerait le métier des hommes perdra son droit de citoyen » (cité in Jean Bonnet, « Liberté et Egalité dans la révolution française : un équilibre équivoque », in Francis Hamon et Jacques Lelièvre (éds.), L' Héritage politique de la Révolution française, PUL, 1997, p. 135).

(149) Bernard Jolibé, « La Révolution française et le droit des femmes à l'instruction. Résumé d'une désillusion ». In Revue Expressions n° 30, décembre 2007 [p. 107-134], p. 124.

(150) Karen Offen, « Sur l'origine des mots 'féminisme' et 'féministe' ». In Revue d'histoire moderne et contemporaine, t. 34, n° 3, juillet-septembre 1987 [p. 492-496].

(151) Voir Marguerite Thibert, Le féminisme dans le socialisme français de 1830 à 1850, M. Giard, 1926 ; voir, au sujet des « premiers combats féministes » et de l'une des premières « féministes » britanniques du XIXe siècle et de son « mari compréhensif », Florence Marie, « Josephine Butler et son époque ». In Frédéric Regard (éd.), Féminisme et prostitution dans l'Angleterre du XIXe siècle : la croisade de Josephine Butler, Lyon, ENS éditions, 2013.

(153) C. Coignet, « Le Mouvement social en Angleterre, De l'affranchissement politique des femmes ». In La Revue politique et littéraire, 2e série, t. 5 (t. 10 de la collection), Paris, Germer Baillière, 1873, p. 1044.

(154) Ibid., p. 1045.

- (155) Ibid.
- (156) Elaine Chalus, *Elite Women in English Political Life C.1754-1790*, Oxford University Press, Oxford, 2005, p. 31.
- (157) Mijin Cho, *British Quaker women and peace, 1880s to 1920s*, thèse de doctorat, Université de Birmingham, 2019.
- (158) Elizabeth Crawford, *The Women's Suffrage Movement: A Reference Guide 1866-1928*, Routledge, Londres, 2003, p. 514 et sqq.
- (159) Krista Cowman, « Woman, Locality and Politics in Nineteenth-Century Britain ». In Krista Cowman, Nina Javette Koefoed et Åsa Karlsson Sjögren (éds.), *Gender in Urban Europe: Sites of Political Activity and Citizenship, 1750-1900*, Routledge, New York, 2014, p. 212.
- (160) Elaine Chalus, op. cit., p. 32.
- (161) Helen Blackburn, *1842-1903 Women's suffrage; a record of the women's suffrage movement in the British Isles, with biographical sketches of Miss Becker*, 1971, Williams & Norgate, Londres ; (rééd.) Kraus, New York, 1971, p. 17.
- (162) Ann Pilcher Dayton, « Freemasonry and Suffrage: the Manifestation of Social Conscience ». In Alexandra Heidle et Joannes Augustinus Maria Snoek (éds.), *Women's Agency and Rituals in Mixed and Female Masonic Orders*, Brill, Leiden et Boston, 2008, p. 352.
- (163) Rosario López, « Richard Cobden as a Middle-Class Hero: Public Speaking and Political Debate in Victorian Britain », in *Redescriptions: Political Thought, Conceptual History and Feminist Theory*, vol. 20, n° 1, printemps 2017 [p. 49-67].
- (164) Vicky Randall, *Women and Politics: An International Perspective*, 2e éd., The University of Chicago Press, 1987, p. 209.
- (165) Voir Frank Meeres, *Suffragettes: How Britain's Women Fought & Died for the Right to Vote*, Amberley Publishing, Stroud, 2013.
- (166) Mill fut sans aucun doute un « great man » : « Il est probable que Mill n'aurait jamais écrit *Sujetion des femmes*, n'eut été sa relation de vingt-huit ans avec Harriet » (John Cunningham Wood (éd.), *John Stuart Mill: Critical Assessments*, vol. 4, Taylor & Francis, 1991, p. 285) ; « ... dans tout ce que j'ai écrit, déclare-t-il dans son autobiographie, tout ce qui est et profond appartient à ma femme » (John M. Robson et Jack Stillinger, *Collected Works of John Stuart Mill: I. Autobiography and Literary Essays*, University of Toronto Press, Toronto et Routledge & Kegan Paul, Londres, vol. I., 1981, p. 365) ; Françoise le Jeune, « John Stuart Mill, un féministe sous influence », Université de Nantes – CRHIA, 2010.
- (167) Jeffrey Fagan et Anglea Browne, « Violence Between Spouses and Intimates: Physical Aggression Between Women and Men in Intimate relationships ». In National Research Council, *Understanding and*

Preventing Violence, vol. 3: Social Influences, The National Academies Press, Washington, DC, 1994, p. 123 ; voir aussi Mary Lyndon Shanley, Feminism, Marriage, and the Law in Victorian England, p. 159.

(168) Mary Lyndon Shanley, Feminism, Marriage, and the Law in Victorian England, Princeton University Press, Princeton, NJ, 1989, p. 159.

(169) Cité in C. Coignet, op. cit., p. 1046.

(170) Sean Lang, Parliamentary Reform 1785–1928, Routledge, Londres et New York, 2015, p. 140-141.

(171) C. Coignet, op. cit., p. 1046.

(172) Henri Marion, Psychologie de la femme, A. Colin, 1900, p. 295.

(173) Voir Frank Meeres, op. cit.

(174) Elizabeth Crawford, The Women's Suffrage Movement in Britain and Ireland: A Regional Survey, Routledge, Londres et New York, p. 212.

(175) Proceedings – Isle of Man Natural History and Antiquarian Society, vol. 10, n° 4, Isle of Man Natural History and Antiquarian Society, 1995, p. 385.

(176) Carol F. Cini, « From British Womens WWI Suffrage Battle to the League of Nations Covenant: Conflicting Uses of Gender in the Politics of Millicent Garrett Fawcett », UCLA Historical Journal, 14 [p. 78-100], 1994, p. 96, note 9. « Dans les mois qui suivirent le meeting, un rapprochement eut lieu entre la NUWSS [la National Union of Women's Suffrage Societies, dirigée par Garrett] et le Parti Travailleur. »

(177) Ann Pilcher Dayton, op. cit., p. 341-359 ; id., Women Freemasons and Feminist Causes, 1908-1935 : the Case of the Honourable Fraternity of Ancient Masonry, thèse soutenue à l'université de Sheffield en 2010 sous la direction d'Andrew Prescott, février 2011, p. 130 (<http://etheses.whiterose.ac.uk/15012/1/575742.pdf>), qui cite cette source maçonnique : « Il est certainement approprié qu'un ordre qui a promis de « s'efforcer sans cesse de promouvoir le bien-être de l'humanité » contribue à aider les femmes, qui considèrent l'exercice du droit de vote comme une occasion de mieux servir leur pays, d'obtenir la justice politique pour leur sexe ».

(178) Martine Monacelli et Michel Prum (sous la dir.), Ces hommes qui épousèrent la cause des femmes: dix pionniers britanniques, les Editions de l'Atelier/Editions Ouvrières, Paris, 2010, p. 21 (le livre contient par ailleurs un certain nombre d'approximations).

(179) Voir, sur tout ceci, C. Coignet, op. cit.

(180) Anderson Fix Nancy, « Bridging cross-cultural feminisms: Annie besant and women's rights in England and India, 1874-1933 ». In Women's History Review, vol. 3, n° 4 [p. 563-580].

(181) Voir <https://www.marxists.org/francais/marxaveling/works/1887/00/question%20feminine.htm>.

(182) Voir Steve Moxon, *The Woman Racket*, éd. Électronique, Andrews UK Limited, 2012, chap. 8 : The True Sufferers for Suffrage. Votes not for men.

(183) Meri-Jane Rochelson, *A Jew in the Public Arena: The Career of Israel Zangwill*, Wayne State University Press, Detroit, 2008, p.146.

(184) Carole Renard, « Jewish involvement in the women's suffrage movement in Britain: navigating multiple identities in the Diaspora ». In *Jewish Historical Studies*, vol. 48, 2016 [p. 158-176].

(185) Paula Bartley, *Emmeline Pankhurst*, 1re Edition, Routledge, Londres et New York, 2002, p. 18.

(186) June Purvis, *Emmeline Pankhurst: A Biography*, Routledge, Londres et New York, p. 31. Pankurst prétendit plus tard en avoir été la fondatrice.

(187) Emeline Pankhurst, *My Own Story*, Hearst's International Library Company, 1914, p. 38.

(188) Sandra Stanley Holton, *Suffrage Days: Stories from the Women's Suffrage Movement*, Routledge, Londres et New York, 2002, p. 110.

(189) C'est à la suite des grèves de la faim que les militantes du WSPU emprisonnées entamaient systématiquement que fut passé en 1903 le Prisoners (Temporary Discharge for Ill Health) Act, communément appelé « Cat and Mouse Act », qui légalisait la grève de la faim et autorisait les autorités judiciaires à libérer le gréviste sous conditions.

(190) Pierre Grimal, *Histoire mondiale de la femme: Sociétés modernes et contemporaines*, Nouvelle librairie de France, 1965, p. 249.

(191) Encyclopaedia universalis : supplément, Encyclopaedia Universalis Paris, 1980, p. 1701.

(192) Voir Stephanie Hocet, *Un roman anglais*, Editions Payot & Rivages, Paris, 2017.

(193) Le fait qu'un billet retour ait été trouvé dans son sac après l'accident prouve que Davison n'avait aucunement l'intention de mourir en martyr, ni même de se suicider, pour la cause suffragiste, sans compter qu'il a été démontré qu'elle avait prévu de partir en vacances avec sa sœur dans un proche avenir. Vanessa Thorpe, « Truth behind The death of Suffragette Emily Davison is finally revealed », *The Guardian*, 26 mai 2013, <https://www.theguardian.com/society/2013/may/26/emily-davison-suffragette-death-derby-1913>

(194) « TIME 100 Persons of The Century », *The Times*, 6 juin 1999,
<http://content.time.com/time/magazine/article/0,9171,26473,00.html>),

(195) « Suffragist Disturbances ». *The Times*, 23 novembre 1910, page 8,
<http://www.heretical.com/suffrage/1910tms2.html>.

(196) Voir Simon Webb, *The Suffragette Bombers: Britain's Forgotten Terrorists*, Pen & Sword, Barnsley, 2014 p. 118.

(197) Voir, sur le rôle des femmes anglo-saxonnes dans les campagnes de recrutement de la Première Guerre mondiale stigmatisation des hommes qui, pour une raison légitime ou non, échappèrent à la mobilisation, Suzanne Evans, *Mothers of Heroes, Mothers of Martyrs: World War I and the Politics of Grief*, chap. 3 : You Are All I Have To Give, War Mothers' Stories, Rewards, and the Other Face of Loss.

(198) Paula Bartley, op. cit., p. 202.

(199) Ibid., p. 200

(200) <http://c8.alamy.com/comp/ENDR0J/world-war-one-1-propaganda-poster-campaign-women-of-britain-say-go-ENDR0J.jpg>.

(201) Ce qui sera reconnu deux décennies plus tard par la militante Evelyn Sharp : « Personnellement, [...] je ne peux m'empêcher de regretter qu'on ait cautionné l'erreur répandue qui attribue encore quelquefois la victoire de la cause suffragiste en 1918 aux services rendus par les femmes en temps de guerre » (voir Evelyn Sharp, *Unfinished Adventure: Selected Reminiscences from an Englishwoman's Life*, 1933).

(202) Frederic A. Ogg, *The British Representation of the People Act*. In *The American Political Science Review*, vol. 12, 1918, p. 499.

(203) Voir, outre l'ouvrage de Moxon, « Universal Suffrage – The True History », <http://redpilluk.co.uk/UniversalSuffrage.pdf>.

(204) Le Peuple, 12 avril 1849. Cité in Michèle Riot-Sarcey, *Histoire du féminisme*, 3e éd., La Découverte, coll. « Repères », 2016.

(205) Ibid.

(206) Il existait des prud'femmes sous l'Ancien Régime. Leur rôle était de défendre les intérêts des femmes dans les corporations.

(207) Cité in « Rapport du Sénateur sur plusieurs propositions de loi tendant à accorder aux femmes l'électorat et l'éligibilité. Rapport n° 561, annexé au procès-verbal de la séance du Sénat du 3 octobre 1919), in Catherine Coutelle et délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes déposé par la délégation de l'Assemblée nationale aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, Rapport d'information sur la place des femmes en politique : Place des femmes en politique : encore un effort ! », Assemblée nationale, 20 juillet 2016, p. 30.

(208) Ibid.

(209) Ibid.

(210) Laurence Klejman, Florence Rochefort, *L'Égalité en marche : Le féminisme sous la Troisième République*, Des Femmes, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1989, p. 252.

(211) Louise Weiss, *Ce que femme veut*, Gallimard, Paris, 1946. Cité in Anne Marie Sohn, « Entre deux-guerres. Les rôles féminins en France et en Angleterre ». In Georges Duby et Michelle Perrot (sous la dir.), *Histoire des femmes en Occident*, op. cit., t. 5, Paris, Plon, 1992. Le proverbe dans son entier est : ce que femme veut Dieu le veut », qui signifie qu'une femme parvient toujours à obtenir ce qu'elle veut.

(212) L'article 27 de la Constitution de 1958 dispose que « Tout mandat impératif est nul. Le droit de vote des membres du Parlement est personnel ». Dans un dictionnaire de droit en ligne, on peut lire cette chutzpah : « La France a fait le choix du mandat représentatif qui, contrairement au mandat impératif, garantit une certaine indépendance et une liberté de vote aux élus qui ne peuvent pas être révoquer par leurs électeurs » ; l'indépendance vis-à-vis des électeurs et la liberté de voter les lois que leur suggèrent de voter les lobbies qui les sollicitent et les stipendent.

(213) Voir Rachel Hoffman, « The Age of assassination. Monarchy and nation in nineteenth-century Europe ». In Jan Rüger and Nikolaus Wachsmann (éds.), *Rewriting German history*, Basingstoke, 2015, p. 121–141.

(214) Voir Claire Oger, « La conflictualité en discours : le recours à l'injure dans les arènes publiques, Argumentation et Analyse du Discours », 8, 2012, consultable à l'adresse suivante : <http://journals.openedition.org/aad/1297>, consulté le 17 décembre 2017.

(215) Lucie Alexis et Jérôme Ravat, « Désactiver la violence verbale : pacification et disqualification au moyen de la politesse dans Ce soir (ou jamais !) », *Semen*, 40, 2015, consultable à l'adresse suivante : <http://journals.openedition.org/semen/10390>, consulté le 17 décembre 2017.

(216) Claire Oger, « Dialectique de la parole et du silence », *Communication*, vol. 25/1, 2006, consultable à l'adresse suivante : <http://journals.openedition.org/communication/1360>, consulté le 17 décembre 2017.

On constate que les témoignages de la demi-douzaine de politicardes plus ou moins françaises qui prétendent avoir été victimes d'injures à caractère sexuel de la part de leurs collègues masculins s'arrêtent tous au milieu des années 1990.

(217) Julie Bourgault, « Le harcèlement moral en France : un concept juridique subjectif-objectif ? ». In *Santé, Société et Solidarité*, n° 2, 2006. Santé et travail [p. 109-115]. Les accusations de harcèlement sexuel qui depuis quelques années, sont portées par des personnalités féminines du monde du spectacle contre des hommes du même monde et qui permettent au médias d'orchestrer des campagnes de victimisation de la femme et de culpabilisation des hommes ont ceci d'étonnant qu'elles tendent à indiquer qu'il subsiste encore quelques hétérosexuels dans ce monde et ceci d'intéressant qu'elles révèlent l'ingratitude et la petitesse des intéressées ; il faut être bien ingrat pour accuser de viol le libidineux à qui l'on doit, plus qu'à un talent de comédienne, le succès ; bien petite, pour l'en accuser des décennies après les faits, si faits il y a, une fois que la « star » a définitivement assuré, si l'on ose dire, ses arrières.

(218) M. S. R., De la condition et de l'influence des femmes sous l'Empire et depuis la Restauration, 2e éd., Paris, Thiériot et Belin, p. 334.

(219) Incidemment, la femme sait être « manager d'hommes » en général. Il peut s'agir aussi d'une mère (George Washington), d'une marraine (Bernardin de Saint-Pierre), d'une tante (Edward Gibbon), d'une grand-mère (Racine) (voir Maurice Bloch, Les Mères des grands hommes, Ch. Delagrave, Paris, 1885), d'une femme (Danton) ou des femmes en général (Talleyrand) ou encore d'une maîtresse (Camille Desmoulins) (voir Guy Breton, Histoires d'amour de l'histoire de France, t. 1, 1991, Presses de la Cité, "Omnibus", p. 1046-1050, p. 1083-1991, p. 1091-1999).

(220) « Les nouvelles femmes au foyer en 7 chiffres clés », 30 août 2013,
http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/les-nouvelles-femmes-au-foyer-en-7-chiffres-clés_1366083.html. Même si, compte tenu de la baisse parallèle du nombre de mariages et de ce que le nombre de « pacsées » au foyer n'est pas connu avec précision, cette baisse est à relativiser, il reste que, depuis la Seconde Guerre mondiale, il reste que le taux de femmes actives est en forte augmentation.

(221) Voir François de Singly, Séparée : Vivre l'expérience de la rupture, Armand Colin, 2011 ; dès les années 1970, les femmes étaient en France les premières à engager une procédure de divorce ou de séparation ; aux États-Unis, dès les années 1940 ; voir aussi Anne Lambert, Des causes aux conséquences du divorce : histoire critique d'un champ d'analyse et principales orientations de recherche en France, Population, n° 1, vol. 64, INED, 2009 ; American Sociological Association. « Women more likely than men to initiate divorces, but not non-marital breakups. » ScienceDaily, 22 août 2015,
<http://www.sciencedaily.com/releases/2015/08/150822154900.htm>.

(222) Bernadette Bawin-Legros, Familles, mariage, divorce : une sociologie des comportements familiaux, Pierre Mardaga éditeur, Liège et Bruxelles, 1988, p. 189.

(223) Un tiers des États-unis sont de cet avis ; voir Marion Leturcq, « Pacs et mariages en France : une analyse économique ». In Economies et finances. Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS), 2011, p. 8.

(224) Voir [http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/File:Crude_marriage_rate,_selected_years,_1960-2015_\(per_1_000_persons\)_YB17-fr.png](http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/File:Crude_marriage_rate,_selected_years,_1960-2015_(per_1_000_persons)_YB17-fr.png).

(225) Claire Lesegretain, Les chrétiens et l'homosexualité : l'enquête, Éditions Chemins de Traverse, 2001, p. 3.

(226) Centre d'Observation de la Société, « Les Français divorcent moins, mais se séparent davantage », 11 janvier 2016, <http://www.observationsociete.fr/structures-familiales/couples/les-francais-divorcent-moins-mais-se-separent-davantage.html>.

(227) Yuval Merin, Equality for Same-Sex Couples, The University of Chicago Press, Chicago et Londres, 2019, chap. 1.

(228) Voir, au sujet du processus de tertiarisation du travail, qui a débuté au début des années 1950, Michelle Zancarini-Fournel et Christian Delacroix, *La France du temps présent. 1945-2005 : 1945-2005*, Belin, 2014.

(229) Il est indéniable que la féminisation de l'emploi et plus particulièrement des postes de direction a eu des effets dopants sur l'industrie pharmaceutique, les cheftaines de service étant, par une de ces bizarries que l'on ne s'explique pas, plus sujettes au « burnt-out » ainsi qu'au « harcèlement sexuel » que les ouvrières de l'agro-alimentaire.

(230) « L'essor de la robotique a facilité la libération de la femme au XXème siècle en lui permettant de diminuer son temps consacré aux tâches ménagères. En effet, des robots peuvent désormais accomplir les tâches ménagères effectuées dans la plupart des foyers par la femme plus que par l'homme. La femme a donc pu dégager plus de temps pour s'adonner à de nouvelles activités ou à plus travailler. Par exemple les robots ménagers utilisés pour la cuisine sont apparus sur le marché au début des années soixante dans un contexte de féminisation de l'emploi. Leur facilité d'utilisation et leur prix de plus en plus bas ont permis de les éléver au rang d'ustensile indispensable dans un foyer. On peut par exemple citer l'entretien du linge, qui a commencé par être lavé et battu à la rivière durant des heures, puis dans les lavoirs publics, et finalement à la maison, mais cela prenait toujours un temps considérable. Aujourd'hui, des robots tels que la machine à laver et le sèche-linge ont permis aux individus, en l'occurrence (sic) les femmes, de passer un temps négligeable sur ces tâches, et donc d'en accorder plus à d'autres activités. On peut également citer les fameux robots aspirateurs qui ne sont pas encore tout à fait au point, mais dont le développement pourrait alléger encore davantage le poids des tâches ménagères dans la vie des individus. » <http://tpe-robotique-consequences-et-limites.emonsite.com/pages/la-robotique-dans-les-services-domestiques.html> , dans les années 1950, le slogan d'une des marques de robots ménagers était explicite : http://a401.idata.over-blog.com/500x324/4/28/60/29/moulinex_libere.jpg ; voir, au sujet du rôle de la machine dans l' « empowerment » de la femme, Helen Hester, « Technically Female: Women, Machines, and Hyperemployment », <http://salvage.zone/in-print/technically-female-women-machines-and-hyperemployment/>.

(231) « Robotisation : 'On se demande s'il va rester du boulot pour les gens' », 3 avril 2017, [http://www.leparisien.fr/economie/robotisation-on-se-demande-s'il-va-rester-du-boulot-pour-les-gens-03-04-2017-6818790.php](http://www.leparisien.fr/economie/robotisation-on-se-demande-s-il-va-rester-du-boulot-pour-les-gens-03-04-2017-6818790.php).

(232) « Tertiarisation – Technologies nouvelles :

l'emploi change de définition », http://www.wallonie-en-ligne.net/1996_Societe-wallonne-depuis-Liberation/dossier/C4.HTM).

(233) Marshall McLuhan, « Living in an Acoustic World », <http://www.marshallmcluhanspeaks.com/lecture/1970-living-in-an-acoustic-world/?t=09m14s>. Cette analyse puissante, quoique parfois absconse et partielle, de la crise du monde dit « occidental » n'est ternie que par l'affirmation selon laquelle l'alphabet phonétique est une invention grecque, alors qu'il est quasiment établi que son origine est phénicienne (voir G. M. Mason, *The date and origin of the*

phonetic alphabet, J. C. Barlow, Birmingham, 1838) ou maya (Ignatius Donnelly, Platon, William Scott-Elliott, Francis Bacon et C. J. Cutcliffe Hyne, The Atlantis Collection, e-artnow, 2016, chap. 7 : « The Origin of Our Alphabet » ; il n'y a rien de « mystérieux » dans le fait que l'Église ait répandu l'usage de l'alphabet phonétique, puisque ses premiers représentants étaient des Sémites ; pour subvertir le monde grec, puis le monde romain, il leur fallait, avant même d'y exporter leurs concepts, y introduire une écriture qui facilite leur diffusion et leur acceptation.

(234) Dans La flexibilité de la main d'œuvre dans les entreprises : étude comparée de quatre pays européens (OCDE, Paris, 1989), Bernard Brunhes distingue cinq types de « flexibilité du travail » : « la flexibilité externe quantitative qui permet de faire fluctuer les effectifs de l'entreprise en fonction des besoins en ayant recours aux licenciements et aux contrats de travail de courte durée. – la flexibilité externe qualitative (ou externalisation) qui « consiste à déplacer sur une autre entreprise le lien contractuel avec le travailleur » en aillant recours par exemple aux travailleurs intérimaires ou à l'externalisation d'un certain nombre d'activités annexes à la production (gardiennage, restauration, nettoyage...). – la flexibilité salariale qui permet de faire varier à travers la rémunération des salariés, le coût de la masse salariale de l'entreprise. Elle « est conçue comme un moyen de répercuter sur les salaires les évolutions du chiffre d'affaire et de coûts de revient de l'entreprise en fonction des mouvements conjoncturels ». – la flexibilité interne quantitative qui consiste à faire varier la quantité d'heures travaillées pour un effectif donné. Elle peut être réalisée par des modulations saisonnières à partir d'un contrat portant sur une durée annuelle, des temps partiels, des travaux intermittents, des heures supplémentaires... – La flexibilité interne qualitative (ou flexibilité fonctionnelle) qui « consiste, à quantité de travail donnée, à employer les travailleurs à des fonctions variables en fonction des besoins de la chaîne de production ou des fluctuations de la production » (Lionel Gastine, « La flexibilité du travail : pourquoi ? », Millénaire 3, Centre Ressources Prospectives du Grand Lyon, p. 3).

(235) Voir Annie Gauvin, « Emploi des femmes, tertiarisation de l'emploi et de la société », in La Place des femmes. Les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales, Ephesia, La Découverte, Paris, 1995.

(236) Voir Marc Montoussé (sous la dir.), Analyse économique et historique des sociétés contemporaines, 2e éd., Bréal, 2007.

(237) Dans l'éducation, la surreprésentation des femmes atteint des pics d'obscénité, aussi élevés que l'enseignement y est farcesque. « Pour quelles raisons ? » – naturellement pas : « pour quelles raisons l'enseignement est-il farcesque ? », mais : « pour quelles raisons les femmes sont-elles surreprésentées dans l'éducation ? » – demande un site pseudo-gouvernemental. La réponse tombe : « D'abord, parce que le niveau de qualification de la profession s'est élevé (bac+5). La difficulté du concours s'est durcie et nécessite une formation universitaire plus longue et réussie. Bref, les femmes suivent en majorité des filières susceptibles de les conduire vers l'enseignement. Ensuite, les hommes s'orientent vers des disciplines universitaires plus volontiers scientifiques, qui leur ouvrent des possibilités professionnelles plus rémunératrices que le professorat. » Pour pondre une pareille explication il faut avoir bac +12 et, si vous contestez le bien-fondé d'une telle explication, c'est que vous n'avez pas fait assez d'études « supérieures ». Voilà. Ce n'est pas tout : « La dévalorisation du métier d'enseignant incite les hommes à

désérer la fonction » : c'est donc la faute des hommes, assimilés à des déserteurs et donc à des traîtres, s'ils sont sous-représentés dans cette profession et il faudrait donc encore remercier les femmes de se dévouer pour gagner plus de trois mille euros bruts par mois en milieu de carrière, dans un pays où, comme en Bulgarie, près d'un salarié sur cinq sont bénéficiaires du « salaire minimum interprofessionnel de croissance ». Fort heureusement pour les pleureuses, il existe encore des métiers où les femmes sont sous-représentées : elles ne sont que 2 %, par exemple, dans les métiers du bâtiment, déplorent du bout des lèvres les sites pseudo-gouvernementaux. Nul doute que la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, qui « aborde le sujet des inégalités dans toutes ses dimensions », l'abordera dans celle-là aussi.

(238) Dans un rapport au Président de la République sur les conditions de fonctionnement de l'administration des Postes et Télégraphes, le ministre Alexandre Millerand écrit : « La généralisation de l'emploi des femmes dans notre administration date surtout de l'époque où elles ont été introduites dans les bureaux d'exploitation. Un engouement subit est né en 1893 pour ce qu'on a appelé la féminisation. C'était le moment où, après un changement de conception de l'organisation des cadres qui avait substitué aux commis titulaires un grand nombre d'auxiliaires, ceux-ci commençaient à s'agiter pour obtenir leur titularisation » (cité in Vida Azimi, « La Féminisation des administrations françaises : étapes et historiographie (XVIII^e siècle-1945) ». In *La Revue française d'administration publique* (RFAP), n° 145, 2013 [p. 11-38], p. 2).

(239) Ibid., p. 1.

(240) « La division sexuelle des secteurs d'activité a protégé les femmes de la crise de l'emploi et permis la continuité de la progression de l'activité féminine. Les hommes ont pâti de la désindustrialisation pendant que les femmes ont tiré parti de la tertiarisation » (Margaret Maruani, *Travail et emploi des femmes*, La Découverte, coll. « Repères », Paris, 2000, p. 12. Cité in Marie-Blanche Tahon, *Sociologie des rapports de sexe*, nouvelle éd. [en ligne], Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2004 (généré le 21 septembre 2015), consultable à l'adresse suivante : <http://booksopenedition.org/pur/24319>).

(241) Bertrand Duchéneaut, *Les Dirigeants de PME : enquête, chiffres, analyses pour mieux les connaître*, Maxima, Paris, 1996, p. 196.

(242) Voir Marie-Blanche Tahon, op. cit.

(243) Danielle Juteau, « Introduction à la différenciation sociale ». In idem (sous la dir.), *La différenciation sociale : modèles et processus*, Les Presses de l'Université de Montréal, 2003, p. 31-32. Une enquête de The Economist [<https://www.economist.com/news/united-states/21717068-our-new-labour-market-index-tracking-fortunes-white-working-class?frsc=dg%7Ca>], torchon peu suspect, vu sa ligne immigrationniste, de sympathies envers les hommes blancs, a révélé que quatre hommes blancs de la classe ouvrière au chômage sur dix ont cessé de chercher un travail et tous ne vivent certainement pas grassement, comme les tristement célèbres « chances pour la France », de trafics ou/et d'escroqueries aux allocations républicaines.

(244) « ... hommes et femmes occupant un même poste ont le même salaire mais l'alignement s'est fait sur le salaire plus bas traditionnellement proposé aux femmes », déclare Jean-François Mattei (*La Vie exemplaire d'Ange-Pancrace Agostinelli, homme d'honneur et de bon conseil*, Publibook, chap. 5), en parlant de l'enseignement, mais il est certain que le même phénomène s'est produit dans d'autres secteurs. De plus il est reconnu que les emplois à temps partiel, tant courtisés par les femmes mariées, tirent les salaires vers le bas (voir Edward N. Luttwak, *Le turbo-capitalisme : les gagnants et les perdants de l'économie globale*, trad. de l'anglais [Etats-Unis] par Michel Bessières et Patrice Jorland, Editions Odile Jacob, 1999, p. 79).

(245) Teresa L. Amott, *Caught in the crisis: women and the U.S. economy today*, Monthly Review Press, 1993, p. 50. Voir aussi Hester Eisenstein, *Feminism Seduced: How Global Elites Use Women's Labor and Ideas to Exploit the World*, Routledge, Londres, 2010.

(246) Pierre Brulé, *La Grèce d'à côté : réel et imaginaire en miroir en Grèce antique*, Presses Universitaires de Rennes, 2007, note 16.

(247) Violaine Sebillotte Cuchet et Nathalie Ernoult (éds.), *Problèmes du genre en Grèce ancienne*, 2007, Publications de la Sorbonne, Paris, p. 118.

(248) Giulia Sissa, « La famille dans la cité grecque (Ve – IVe siècle avant J.-C.) ». In Aline Rousselle, Giulia Sissa et Yan Thomas (éds.), *La famille dans la Grèce antique et à Rome*, Editions Complexe, 2005, p. 19.

(249) Voir Laurence Caron-Verschave et Yves Ferroul, *Le Mariage d'amour n'a que 100 ans : une histoire du couple*, Odile Jacob, 2015.

(250) Bernard Legras, *Éducation et culture dans le monde grec : VIIIe siècle av. J.-C. – IVe siècle*, Armand Colin, 2002.

(251) Aline Rousselle, Giulia Sissa et Yan Thomas (éds.), op. cit., p. 138.

(252) Jean Roussaye, « Vouloir la coéducation, une fausse bonne idée ? ». In Philippe Maubant et Lucie Roger (éds.), *De nouvelles configurations éducatives*, Presses de l'Université du Québec, 2010, p. 22.

(253) Charles Létourneau, *L'évolution de l'éducation dans les diverses races humaines*, Vigot Frères, Paris, 1898, p. 424.

(254) Pierre Manent, *Les métamorphoses de la cité*, Flammarion, Paris, 2010, p. 53. Cité in Marc Chevrier, « L'Odyssée masculine. La dialectique du féminin et du masculin chez Homère ». In Camille Froidevaux-Metterie et Marc Chevrier, *Des femmes et des hommes singuliers : perspectives croisées sur le devenir*, Armand Colin, 2014.

(255) Pierre Brulé, *La fille d'Athènes : la religion des filles à Athènes à l'époque*, vol. 363, Presses de l'Université de Franche-Comté, 1989, p. 342.

(256) Louis Ferdinand Alfred Maury, *Histoire des religions de la Grèce antique depuis leur origine*, vol. 3, Ladränge, Paris, 1859, p. 493.

(257) Jacques Annequin, Evelyne Geny et Elisabeth Smadja, « Travail et discours symbolique. La clé des songes d'Artémidore ». In Jacques Annequin, Le travail : recherches historiques, table ronde de Besançon, 14 et 15 novembre 1997, Presses Universitaires de Franche-Comté, 1999, p. 218.

(258) Guy Berthiaume, Les rôles du māgeiros : études sur la boucherie, la cuisine et le sacrifice, Brill, 1982, p. 5 et sqq.

(259) Yvon Garlan, Les esclaves en Grèce ancienne, Maspero, Paris, 1982, p. 68.

(260) Violaine Jeammet, La vie quotidienne en Grèce antique, Paris, musée du Louvre/RMN, 2001, p. 16.

(261) Voir Clarisse Bader, La femme romaine, étude de la vie antique, Didier, Paris, 1877 ; Gaston Boissier, « Les Femmes à Rome, leur éducation et leur rôle dans la société romaine ». In Revue des Deux Mondes, 2e période, t. 108, 1873 [p. 525-553] ; voir aussi, au sujet d'un aspect du contrôle féminin de la « cuisine » que n'aborde pas l'auteur, J.-M. Pailler, « Les matrones romaines et les empoisonnements criminels sous la République ». In Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, vol. 131, n° 1, 1987, p. 111-128.

Les deux exemples de domination de l'homme par la femme que l'auteur tire de l'antiquité gréco-romaine – l'amour fou de Pâris pour Hélène et la passion de César pour Cléopâtre – constituaient alors des exceptions à la règle générale ; et encore convient-il de souligner que, si c'est bien la passion de Pâris pour Hélène, cause de l'« enlèvement » de la princesse troyenne, qui est à l'origine de la guerre de Troie, ce n'est pas pour l'amour d'Hélène que Ménélas convoque les anciens prétendants de son épouse, pour venger l'affront, en lançant une expédition militaire contre Troie : c'est pour venger son honneur bafoué d'époux. Ni dans l'Histoire de la guerre de Troie, attribuée à Dictys de Crète (traduite du latin par A. N. Achaintre, vol. 1, Paris, 1813, p. 68) (ayant appris que « Pâris, fuyant avec Hélène, [avait enlevé] aussi AEthra et Clymène parentes de Ménélas, qui étaient attachées au service de la reine », « Ménélas, quoique sensiblement affecté de l'enlèvement de son épouse, fut encore plus irrité de l'injure faite à ses parents »), ni chez le chroniqueur byzantin Jean Malela (« Pâris, secondé par Aethra et Clymène, parvint à corrompre Hélène, et ces princesses prirent ensuite la fuite avec Pâris de leur propre volonté », « ... Ménélas, en apprenant leur fuite, resta longtemps immobile d'étonnement. » Πολὺ γὰρ ἐλυπήθη διὰ τὴν Αἴθραν· ἦν γάρ ἔχουσα ὑπολήψιν παρ' αὐτῷ σώφρονος πάντα. « Il était surtout affligé de la conduite d'Aethra, qui avait su se concilier son amitié et son estime par sa réputation de sagesse » [ibid., p. 68-69]), l'amour n'est pas ce qui motive Ménélas. L'Histoire de la guerre de Troie date du IV^e siècle de notre ère, La chronique byzantine fut écrite au XVI^e siècle ; nous ne versons ces deux œuvres au dossier qu'à cause de la vérité psychologique qui se dégage dans chacune d'elle de la description de la réaction de Ménélas à l'annonce de l'enlèvement d'Hélène. Des siècles et des siècles après la guerre de Troie, personne ne pensait que l'amour eût pu entrer dans les motifs du roi de Sparte. Du reste, le grec ancien ne dispose d'aucun terme pour désigner ce que nous nommons « amour ».

Au sujet de Rome, Justin Édouard Mathieu Cénac-Moncaut (Histoire de l'amour dans l'antiquité chez les Hébreux, les Orientaux, les Grecs et les Romains, Amyot, Paris, 1862, p. 260) y voit l'amour partout – il est vrai qu'il adopte une définition très élastique de l'amour. Il va jusqu'à affirmer, avec une exaltation palpable, que « l'amour issu de cet élément tout romain (la force) régna sans altération ni partage

depuis l'origine de Rome (753 ans avant J.-C.) jusqu'à l'invasion des idées grecques du temps de Pyrrhus et de la seconde guerre Punique (200 ou 180 ans avant J.-C) », mais il n'offre, quant à cette première période, que des exemples de femmes romaines amoureuses d'hommes romains et aucun exemple de grand homme romain amoureux d'une femme romaine.

Dans un moment de lucidité, il réussit cependant à définir assez exactement la nature typique de l'attachement de l'homme romain pour son épouse, lorsqu'il évoque l'idéal conjugal de Caton : « Véritable Spartiate transporté sur le sol de Rome, il avait épousé une femme de naissance noble, mais sans fortune, afin de trouver en elle la fidélité unie à la soumission conjugale des premiers temps. Caton joignait d'ailleurs à la rudesse du vieux soldat le respect (sans doute serait-il plus juste de parler d'*« estime distante »*, *respectus*), l'affection du Romain pour l'épouse compagne solidaire de tous ses actes. Il ne pouvait supporter qu'on frappât une personne du sexe, dit Plutarque, et plaçait sa réputation de bon mari au-dessus du titre de sénateur. » Dans un autre moment de lucidité, il saisit que Caton s'opposa à l'abrogation de la *lex oppia* parce qu'il craignait à raison qu'elle ne constitue la brèche dans laquelle les femmes s'engouffreraient pour se mêler des affaires publiques et dominer à plus ou moins long terme les hommes par le déploiement des artifices qui leur sont propres : « L'abrogation de la loi Oppia fut donc le triomphe de la galanterie grecque ; le triomphe de l'amour séducteur entouré de guirlandes de rose, célébrant ses succès au son de la flûte Que disons-nous ; le luxe grec était dépassé ! La patrie de Solon et d'Aristide ne permit jamais aux femmes honnêtes de porter des habits recherchés; elles ne pouvaient se montrer en public que vêtues avec une simplicité conforme à la décence de leur maintien Aux courtisanes seules étaient réservés les bijoux et les belles étoffes.... A Rome, au contraire, les matrones, les mater familias adoptent l'étalage des Laïs et des Phrynnés ; elles ne se contentent plus de vivre sur le Forum, d'aller, [de venir en toute liberté, sans voile sur le visage, sans surveillance autour de leur personne ; elles prétendent lutter d'élégance, obtenir les succès de la vogue, les acclamations et les compliments des oisifs. » (ibid., p. 302) Encore la lucidité de l'auteur est-elle partielle, puisqu'il ne comprend pas que la « galanterie » qui triompha à Rome n'était « grecque » que dans la mesure où les mœurs et le caractère des Grecs continentaux avaient été contaminés par l'indolence de l'Asie par le biais du sensualisme des Ioniens. « Aussi bien, comme le voyaient encore parfaitement certains historiens au XIX^e siècle, n'est-ce pas à eux (les Grecs), quoi qu'on en ait dit, que les Romains (de la fin de la « République ») empruntèrent ni la licence de leurs mœurs, ni le luxe effréné de leur table, mais bien plutôt de ces colons asiatiques qui, depuis des siècles déjà, n'avaient plus de grec que le nom » (A. de Belloy, « Virgile à San Remo ». In *l'Artiste*, série nouvelle, t. 5, Paris, 1858, p. 244).

(262) Arthur de Gobineau, *Essai sur l'inégalité des Races humaines*, t. 1, Firmin Didot Frères, Paris, 1853, p. 152. Il considère que « [L]a série des races féminines ou féminisées tient la plus grande place sur le globe [...] [en] Europe en particulier [...] [à l'exception de] la famille teutonique et une partie des Slaves » (ibid.), ce qui est discutable : comme il est remarquablement montré dans les premiers chapitres de *La Démocratie* est-elle une fatalité ? d'Hubert de Mirleau, les peuples germaniques, dans la période des invasions, présentent, du point de vue de la race de l'âme et de celle de l'esprit, des traits déjà particulièrement féminins, pour ne rien dire des Slaves. Pour retrouver chez un peuple l'ensemble des caractéristiques à la fois physiques, mentales et spirituelles que J. Evola regroupe sous le terme de « virilité », il faut remonter, dans l'aire européenne, jusqu'aux premiers Romains.

(263) Aristote, *La politique*, L. I, ch. V. Trad. Pierre Pellegrin, *Les Intégrales de philo*, Nathan, p. 35.

(264) *Ibid.*, p. 35.